

Publications périodiques

Comptes annuels

BANK OF SCOTLAND PLC

Membre de Lloyds Banking Group.
 Montant du capital social : 5 847 000 £.
 Siège social : The Mound Edinburg EH1 1 YZ Ecosse.
 Immatriculée en Ecosse sous le n° 327000.
 Adresse de la succursale : 21, rue Balzac, 75008 Paris.
 409 059 961 R.C.S. Paris.

Rapport et Comptes annuels 2017**Rapport des commissaires aux comptes indépendants aux actionnaires de BANK OF SCOTLAND PLC****Rapport relatif à l'audit des états financiers****Opinion**

À notre avis, les états financiers du Groupe, Bank of Scotland plc et de la Banque (les « états financiers »):

- reflètent de manière sincère et véritable la situation du Groupe et de la Banque au 31 décembre 2017 ainsi que celle des bénéfices du Groupe et des flux de trésorerie du Groupe et de la Banque pour l'exercice 2017;
- ont été dûment préparés conformément aux Normes Internationales de Reporting Financier [International Financial Reporting Standards] ("IFRS") adoptées par l'Union Européenne, en ce qui concerne les états financiers de la Banque, tels qu'appliqués conformément aux dispositions du *Companies Act 2006*; et
- ont été préparés selon les règles prévues par le *Companies Act 2006* et, en ce qui concerne les états financiers du Groupe, selon l'Article 4 de la Norme IAS.

Nous avons vérifié les états financiers inclus dans le document Rapport et Etats Financiers (le « Rapport annuel »), comprenant le Bilan au 31 décembre 2017; le compte de résultat et l'état du résultat global de l'exercice 2017; l'état des variations des capitaux propres de l'exercice ainsi que l'état des flux de trésorerie et les notes relatives aux états financiers, incluant une description des politiques comptables significatives.

Notre opinion est conforme à notre reporting adressé au Comité d'audit.

Base de formulation de notre opinion

Nous avons mené notre audit conformément aux *International Standards on Auditing* [Règles Internationales d'Audit (UK) ("ISA (UK)")] et à la législation applicable. Les responsabilités nous incombant en vertu des ISA (UK) sont décrites de manière plus détaillée dans le paragraphe de notre rapport consacré aux responsabilités des Commissaires aux Comptes dans l'audit des états financiers. Nous sommes persuadés que les données d'audit que nous avons collectées sont suffisantes et adéquates pour nous permettre de formuler notre opinion.

Indépendance

Nous avons conservé notre indépendance par rapport au Groupe comme l'exigent les principes d'éthique applicables à notre audit des états financiers au Royaume Uni - incluant les Principes d'Éthique du FRC [*Financial Reporting Council*], applicables aux entités d'intérêt public cotées en Bourse - et nous avons exercé nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences.

Nous déclarons que, à notre connaissance, le Groupe ou la Banque n'ont fourni aucun service autre que d'audit, qui serait interdit par les Principes d'Éthique du FRC. Nous n'avons fourni au Groupe ou à la Banque aucun service autre que d'audit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, en dehors de ceux mentionnés à la note 9 aux Etats Financiers.

Notre approche en matière d'audit**Description**

- Importance globale du Groupe: £200 millions (2016: £200 millions) - chiffre basé sur 5% de la moyenne à 3 ans du bénéfice ajusté avant impôt. Les bénéfices statutaires ont été ajustés afin de supprimer les effets de certains postes exceptionnels et/ou de nature unique.
- Importance globale de la Banque: £200 millions (2016: £200 millions) : chiffre calculé sur la base de 1% de l'actif
- L'objet de notre audit ainsi que la nature, le timing et l'étendue des procédures d'audit réalisées ont été déterminés en fonction de notre évaluation du risque, de l'importance financière des composantes et d'autres facteurs qualitatifs (y compris l'historique des inexactitudes dues à des fraudes ou à des erreurs).
- Nous avons étendu les procédures d'audit à des postes considérés comme étant financièrement significatifs dans le contexte du Groupe (audit complet) ou aux fins des soldes primaires individuels (audit des soldes bancaires individuels). Nous avons appliqué d'autres procédures afin de tester les contrôles au niveau de l'entité, les contrôles généraux en matière d'informatique et les procédures de vérification analytique nécessaires pour atténuer le risque d'inexactitude significative des composantes résiduelles.

Les principaux domaines sur lesquels s'est concentré notre audit et auxquels nous avons consacré le plus de ressources et d'efforts sont les suivants:

- Provisions pour pertes sur prêts (Groupe).
- Risque de conduite et provisions (Groupe).
- Comptabilité de couverture (Groupe et Banque).
- Accès privilégié aux systèmes informatiques (Groupe et Banque).
- Publication de l'impact de l'IFRS 9 (Groupe).

Nous avons discuté de ces différents points avec le Comité d'audit dans le cadre de notre plan d'audit, qui a été communiqué en avril 2017 et mis à jour en octobre 2017. Il s'agit des principales questions traitées dans les conclusions de notre audit

Responsabilités incombant aux commissaires aux comptes dans l'audit des états financiers

Notre objectif consiste à obtenir une assurance raisonnable concernant l'absence, dans les états financiers dans leur ensemble, d'inexactitudes significatives dues à des fraudes ou à des erreurs, et à émettre un rapport d'audit contenant notre avis. Cette assurance, bien qu'importante, ne constitue pas une garantie, concernant le fait qu'un audit réalisé selon les normes ISA (UK) sera toujours en mesure de détecter d'éventuelles inexactitudes significatives. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives, individuellement ou dans leur ensemble, si elles sont raisonnablement censées influencer les décisions prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Vous trouverez une autre description de nos responsabilités en matière d'audit des états financiers sur le site web de la FRC: www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities. Cette description fait partie intégrante de notre rapport des commissaires aux comptes.

Objet de notre audit

Dans le cadre de la conception de notre audit, nous avons défini le degré d'importance et évalué les risques d'inexactitude significative des états financiers. Nous avons vérifié, en particulier, si les administrateurs ont formulé des jugements subjectifs, notamment en ce qui concerne certaines estimations comptables significatives impliquant la formulation d'hypothèses et tenant compte de certains futurs événements qui sont intrinsèquement incertains.

Nous avons acquis une compréhension du cadre réglementaire et légal applicable au Groupe et aux secteurs dans lesquels il opère et avons pris en considération les risques relatifs à une possible commission, par le Groupe, d'actes contraires à la loi et à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne le risque de fraude. Nous avons étudié des procédures d'audit au niveau du Groupe et des composantes les plus significatives afin de répondre au risque, en reconnaissant que le risque de ne pas détecter une inexactitude significative due à une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une inexactitude consécutive à une erreur, car la fraude peut comporter une dissimulation, entre autres par falsification, fausse déclaration intentionnelle, ou collusion. Nous nous sommes concentrés sur les lois et les normes susceptibles de donner lieu à une inexactitude significative dans les états financiers du Groupe ou de la Banque, notamment en ce qui concerne le *Companies Act 2006*, la réglementation émanant de la *Prudential Regulation Authority*, la réglementation émanant du *Pensions Regulator* et la législation fiscale britannique. Nos tests comprenaient, entre autres, la vérification des écritures contenues dans les états financiers par rapport à la documentation justificative sous-jacente, la vérification de la correspondance avec et des rapports transmis aux organismes de régulation ainsi que des demandes de renseignements de la direction, la vérification des composantes significatives et des rapports d'audit interne dans la mesure où ceux-ci concernent les états financiers.

Les procédures d'audit décrites ci-dessus comportent des restrictions intrinsèques et nous avons d'autant moins de probabilités de nous apercevoir des non conformités par rapport aux lois et aux normes que celles-ci sont éloignées des événements et des transactions pris en compte dans les états financiers.

Nous avons identifié les risques de conduite et les provisions s'y rapportant comme l'un des éléments clés de l'audit et nous allons traiter de ce sujet ci-dessous. Comme nous le faisons dans le cadre de tous nos audits, nous nous sommes également concentrés sur le risque de contournement des contrôles internes de la part de la Direction, notamment par des tests des journaux et la recherche de la présence de partis pris, de la part des membres de la direction, pouvant mener à un risque d'erreur significative due à une fraude.

Importance

L'objet de notre audit a été influencé par notre application de l'importance. Nous avons fixé certains seuils quantitatifs d'importance, qui nous ont aidés - en même temps que certaines considérations de nature qualitative - dans la définition de l'objet et de la nature de notre audit, du timing et de l'étendue de nos procédures d'audit par rapport aux différents postes des états financiers et dans l'évaluation de l'importance des inexactitudes, à la fois d'un point de vue individuel et du point de vue des états financiers dans leur ensemble.

En nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé l'importance pour les états financiers:

	Etats financiers du Groupe	Etats Financiers de la Banque
Importance globale	£200 millions (2016: £200 millions).	£200 millions (2016: £200 millions).
Critères de calcul	5 % de la moyenne à 3 ans du bénéfice ajusté avant impôt. Le bénéfice a été ajusté pour éliminer les effets de certains postes exceptionnels et/ou de nature non-récurrente.	1 % de l'actif total.
Justification des critères de référence choisis	Nous avons appliqué une moyenne à 3 ans du bénéfice ajusté avant impôt, afin de réduire l'effet potentiel de la volatilité et de certaines variations significatives de l'importance, d'une année sur l'autre. Il s'agit d'une méthode d'audit généralement acceptée. Le bénéfice statutaire avant impôt pour 2015, 2016 et 2017 a été ajusté afin d'éliminer l'impact excessif de plusieurs postes considérés comme exceptionnels et/ou de nature non-récurrente. Ces ajustements incluaient les charges relatives à l'assurance décès-invalidité et aux autres provisions pour risque de conduite.	Nous avons choisi l'actif total en tant que critère de référence pour la détermination de l'importance de la Banque. Les critères de référence basés sur les bénéfices ne sont pas considérés comme des critères adéquats pour l'importance de la Banque, car le Groupe n'est pas tenu de déposer une déclaration des revenus pour la Banque. Puisque l'importance globale de la Banque calculée sur la base de l'actif dépasse le niveau d'importance global du Groupe, l'importance globale de la Banque est limitée afin d'égaliser le niveau d'importance global du Groupe (£200m).

Nous avons alloué à chaque composante faisant l'objet de notre audit un niveau d'importance inférieur au niveau global d'importance du groupe. La fourchette d'importance allouée aux composantes était comprise entre £60 millions et £120 millions.

Nous avons convenu avec le Comité d'Audit de signaler à ce dernier les inexactitudes constatées pendant l'audit d'un montant supérieur à £20 millions pour le Groupe et pour la Banque (2016: £20 millions) ainsi que les inexactitudes inférieures audit montant qui, à notre avis, méritaient d'être signalées pour des raisons de nature qualitative.

Objet et étendue de l'audit

Nous avons adapté l'objet et l'étendue de notre audit afin de nous assurer que nous travaillions suffisamment pour pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers dans leur ensemble, en tenant compte de la structure géographique du Groupe et de la Banque, des méthodes et des contrôles comptables et du secteur d'activité du Groupe.

Le Groupe comprend deux segments, à savoir Banque Privée ou de Détail et Banque Commerciale. Chacun de ces segments comprend différentes composantes. Les états financiers consolidés représentent une consolidation de ces composantes.

Dans la définition de notre approche d'audit du Groupe, nous avons déterminé le type de travail que nous devons effectuer en tant qu'équipe affectée à l'audit du Groupe ou en tant que commissaires aux comptes au sein de PwC UK, pour les différentes composantes ('auditeurs des composantes).

Lorsque le travail a été effectué par les auditeurs des composantes, nous avons défini le niveau d'implication requis dans le cadre du travail d'audit pour pouvoir décider si nous avons obtenu des données d'audit suffisantes et adéquates sur lesquelles fonder notre opinion relative aux états financiers consolidés dans leur ensemble. Cette démarche a comporté des échanges réguliers avec les auditeurs des composantes, tout au long de l'audit, l'émission d'instructions, la vérification des résultats de leur travail sur les questions clés et l'organisation de réunions officielles de contrôle.

Les composantes qui étaient considérées, individuellement, significatives du point de vue financier dans le cadre des états financiers consolidés du Groupe (à savoir les composantes égales ou supérieures à 10% de l'actif total du Groupe consolidé) ont été considérées comme des composantes à part entière. Nous avons considéré l'importance financière individuelle des autres composantes par rapport aux soldes des comptes des états financiers primaires. Nous avons tenu compte de la possible présence de risques d'audit significatifs et d'autres facteurs qualitatifs (y compris l'historique des inexactitudes dues à des fraudes ou à des erreurs). Toute composante non encore incluse dans les composantes d'audit à part entière tout en ayant été identifiée comme étant individuellement significative du point de vue financier par rapport à un ou plusieurs soldes de comptes a été soumise à des procédures d'audit spécifiques sur lesdits soldes de comptes. Les composantes sans conséquences (à

savoir les composantes ne représentant pas un risque potentiel raisonnable d'inexactitude significative, que ce soit d'un point de vue individuel ou global) n'ont pas été soumises à un examen et à un audit plus approfondi, tout en faisant l'objet de procédures de vérification analytique au niveau du Groupe. Toutes les autres composantes qui n'étaient pas significatives, individuellement, du point de vue financier, ni sans conséquences ont été incluses dans l'objet de notre audit, le risque d'inexactitude significative étant atténué par des procédures d'audit incluant le test des contrôles au niveau de l'entité, les contrôles généraux en matière informatique et les procédures de vérification analytique au niveau du Groupe et des composantes.

Certains soldes de comptes ont été soumis à une vérification centralisée par l'équipe affectée à l'audit du Groupe.

Les composantes prises en compte dans l'objet de notre audit représentaient 99 % de l'actif total du Groupe et 95% du bénéfice après impôt.

Principaux aspects pris en compte dans l'audit

Il s'agit des aspects qui, de l'avis professionnel des commissaires aux comptes, ont eu le plus d'importance dans l'audit des états financiers et qui comportent les risques les plus élevés d'inexactitude significative (due à une fraude ou non) identifiés par les auditeurs, et notamment des éléments qui ont eu l'effet le plus significatif sur la stratégie globale d'audit, l'allocation des ressources d'audit et l'orientation des efforts de l'équipe responsable. Ces aspects, ainsi que les commentaires formulés sur les résultats des procédures effectuées, ont été traités dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble et dans la formulation de notre opinion à ce sujet, et nous n'allons pas formuler une opinion séparée sur ces questions. Il ne s'agit pas d'une liste complète des risques identifiés dans le cadre de notre audit.

Question essentielle	Modalités de traitement de la question dans le cadre de notre audit
<p>Provisions pour dépréciation suite aux pertes sur prêts Groupe Cf. page 26 (Politiques Comptables) et page 43 (Note 17 et Estimations comptables et jugements critiques).</p> <p>La détermination des provisions pour dépréciation suite aux pertes sur prêts est complexe et nécessite des jugements significatifs aussi bien en ce qui concerne la date de comptabilisation des provisions qu'en ce qui concerne l'estimation du montant des provisions requises par rapport aux pertes encourues à la date du bilan.</p> <p>Les provisions pour dépréciation relatives aux prêts et aux avances concernant le segment Banque Privée sont déterminées de façon collective, à l'aide de modèles de dépréciation, qui sont utilisés pour le calcul des provisions pour dépréciation, sur la base de certaines hypothèses essentielles, dont, entre autres, la période de survenance de la perte, la probabilité de défaillance, le taux de perte en cas de défaillance (y compris la propension à la possession et les remises pour vente forcée sur les prêts hypothécaires) et l'évaluation des recouvrements. Ces chiffres sont estimés sur la base de l'historique et des autres données disponibles à la date de reporting. La direction applique également des overlays lorsqu'elle estime que les hypothèses définies sur la base de l'historique ne sont pas adéquates, que ce soit à cause des tendances émergentes ou du fait que les modèles ne saisissent pas les risques inhérents au portefeuille de prêts. Un exemple est constitué, dans ce cas, par un overlay du résultat du modèle de dépréciation pour le portefeuille de prêts détenu au Royaume Uni, se rapportant à l'environnement actuel à faible taux d'intérêt. Ces couvertures nécessitent un jugement significatif et une grande attention.</p> <p>Les provisions pour dépréciation relatives aux prêts et aux avances en ce qui concerne le segment Banque Commerciale sont principalement déterminées sur une base individuelle. Un jugement est nécessaire pour déterminer quand un prêt doit être considéré comme douteux, et estimer, à partir de là, les futurs flux de trésorerie relatifs au prêt en question. Une provision collective est également calculée pour couvrir la dépréciation non identifiée (à savoir les pertes déjà encourues, mais non encore identifiées). La direction applique des overlays au résultat modélisé afin de traiter les risques non saisis par le modèle.</p>	<p>Nous avons compris le processus mis en place par la direction et testé les principaux contrôles autour de la détermination de la provision pour dépréciation, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des événements qui sont à l'origine de la dépréciation ; - la gouvernance exercée sur les processus de dépréciation et les contrôles relatifs aux modifications non autorisées apportées aux modèles ainsi que le réexamen, par la direction, de l'adéquation de la calibration de modèles de dépréciation par rapport aux risques présentés par les portefeuilles des prêts; - le transfert des données entre les systèmes sources sous-jacents et les modèles de dépréciation exploités par le Groupe; et - les processus de vérification, remise en question et approbation qui sont en place pour l'évaluation des résultats des modèles de dépréciation du Groupe et des overlays appliqués. <p>Nous avons constaté que ces contrôles essentiels ont été conçus, mis en application et exploités de manière efficace et nous avons, donc, décidé que nous pouvons nous fier à ces contrôles essentiels dans le cadre de notre audit.</p> <p>Nous avons également mis en place les procédures de corroboration suivantes :</p> <p>Banque privée Nous avons compris et soumis à une évaluation critique l'adéquation des modèles utilisés. Nous avons, notamment, évalué l'adéquation de la segmentation des portefeuilles et le caractère représentatif de l'historique par rapport à la situation actuelle. Nous avons également testé l'exhaustivité et l'exactitude des données fournies par les systèmes sous-jacents, nous avons évalué si les plans de tolérance du client avaient été dûment pris en compte dans les modèles de dépréciation et obtenu des preuves de l'existence et de l'estimation des garanties.</p> <p>Nous avons soumis à une évaluation critique l'exhaustivité des overlays proposés par la direction, en vérifiant, notamment, si les concentrations des risques (par ex. les prêts à différé d'amortissement échus, les prêts à la consommation personnels) avaient été dûment provisionnées. Nous avons également effectué des tests sur la mesure des overlays déjà en place, et avons notamment examiné l'adéquation des calculs, la plausibilité des hypothèses appliquées et la fiabilité des données sous-jacentes.</p> <p>Sur la base des données obtenues, nous avons constaté que les méthodes, les hypothèses modélisées, les données employées dans les modèles et les overlays sur les résultats modélisés étaient appropriés.</p> <p>Banque Commerciale Nous avons soumis à un examen critique les critères utilisés pour déterminer l'occurrence d'un événement de dépréciation et, partant, la nécessité de calculer une provision pour dépréciation séparée. Nous avons testé un échantillon de prêts en cours, dotés de caractéristiques pouvant laisser supposer l'existence d'un indicateur de dépréciation (par ex. un client qui traverse des difficultés financières ou qui n'a pas respecté ses engagements) et un échantillon supplémentaire de prêts en cours choisis de manière aléatoire afin d'évaluer si ces prêts présentaient des indicateurs de dépréciation non identifiés par la direction.</p> <p>Pour un échantillon de prêts douteux, nous avons examiné les derniers développements relatifs à chaque prêt et la base de mesure des provisions pour dépréciation et nous avons évalué l'adéquation des principaux jugements par rapport à la situation de chaque emprunteur. Nous avons également repris le calcul de la dépréciation effectué par la direction, en testant les principaux résultats et no-</p>

*Risque de conduite et provisions**Groupe*

Cf. page 26 (Politiques Comptables) et page 51 (Note 29 et Estimations Comptables et jugements critiques).

Certaines provisions basées sur la meilleure estimation du Groupe et relatives aux obligations actuelles liées aux paiements prévus suite à des recours des clients, aux coûts d'exploitation et aux amendes réglementaires dues suite à des événements, des pratiques et des conduites passé(e)s, sont encore significatives et représentent, donc, élément important dans le cadre de l'audit.

Les provisions les plus significatives concernent la vente passée de polices d'assurance décès-invalidité (PPI), les opérations de gestion des arriérés et les comptes bancaires packagés.

En ce qui concerne les problèmes connus qui ont été provisionnés, nous nous sommes concentrés sur l'application de plusieurs hypothèses formulées par la direction, et notamment sur le volume des futures plaintes/demandes et les frais de réparation correspondants, qui constituent des données essentielles pour la mesure des provisions.

Etant donné l'historique du nombre et du volume de produits vendus par le Groupe et l'attention permanente manifestée par les organes de régulation et l'opinion publique vis-à-vis du secteur bancaire, le risque d'émergence de nouveaux risques de conduite est toujours présent. Par conséquent, il existe un risque, du point de vue du reporting financier, que ces risques et ces expositions émergent(e)s ne soient pas identifié(e)s de manière appropriée, ce qui pourrait nécessiter une mention dans les états financiers et/ou une provision.

tamment les futurs flux de trésorerie escomptés, les taux d'escompte et l'estimation des garanties détenues. En testant l'estimation de la garantie, nous avons pris spécifiquement en considération l'actualité des estimations, leur cohérence par rapport à la stratégie appliquée à un certain emprunteur et nous avons évalué l'adéquation et la sensibilité des hypothèses de base. Nous avons contrôlé a posteriori les précédentes provisions en les comparant aux gains ou aux pertes cristallisé(e)s lors de la vente ou de l'abandon des prêts douteux.

Concernant la provision collective non identifiée, nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des informations sous-jacentes relatives au prêt qui ont été employées dans les modèles de dépréciation en rapprochant les informations des systèmes sources du Groupe et en répétant les calculs de la provision modélisée. En ce qui concerne les données et les hypothèses essentielles prises en compte dans le modèle, nous avons obtenu et testé les données objectives sur lesquelles se fonde leur adéquation. En ce qui concerne les overlays du résultat modélisé, nous avons demandé à la direction de nous fournir des données objectives de l'adéquation des overlays.

Nous avons également vérifié l'adéquation de la prise en compte et de la compréhension de certains récents événements et facteurs macro-économiques (par ex. la volatilité permanente et l'incertitude relative aux prix des matières premières, les fluctuations du taux de change de la livre sterling et les faibles taux d'intérêt).

Sur la base des données obtenues, nous avons constaté que les méthodes, les hypothèses modélisées, les données employées dans les modèles et les overlays sur les résultats modélisés étaient appropriés.

Nous avons compris et testé les contrôles essentiels et les processus mis en place par la direction concernant :
l'identification de l'exposition au risque de conduite émergent et l'évaluation de la nécessité ou non de constituer des provisions et de publier des données à cet effet ; et
le calcul et la vérification des provisions pour risque de conduite, et notamment les processus de gouvernance, la remise en question des hypothèses de base et l'approbation des provisions.

Nous avons constaté que ces contrôles essentiels ont été conçus, mis en application et exploités de manière efficace et nous avons, donc, décidé que nous pouvions nous fier à ces contrôles essentiels dans le cadre de notre audit. Nous avons appliqué les procédures suivantes pour la mesure de provisions comptabilisées :

Notre travail d'audit détaillé s'est concentré principalement sur les provisions significatives pour risque de conduite concernant les ventes passées de polices d'assurance invalidité-décès, les activités de gestion des arriérés et les comptes bancaires packagés. Nous avons également examiné les autres provisions pour risque de conduite moins significatives du point de vue individuel.

En ce qui concerne les provisions significatives, nous avons compris et testé les méthodes de provisionnement et les hypothèses sous-jacentes appliquées par la direction. Par exemple, nous avons remis en question la base utilisée par la direction pour la prévision du nombre de futures plaintes/demandes relatives à l'assurance invalidité/décès. Nous avons pris en compte les développements de la réglementation et les relations de la direction avec les organes de régulation.

En ce qui concerne les hypothèses basées sur l'historique, nous avons testé leur adéquation par rapport aux futures expériences et celle des ajustements effectués par la direction. Nous avons également réalisé séparément, une analyse de sensibilité sur les hypothèses clés.

Etant donné l'incertitude intrinsèque au calcul des provisions pour risque de conduite et leur nature discrétionnaire, nous avons testé les informations contenues dans les états financiers, en nous concentrant, en particulier, sur la clarté des informations relatives à l'exposition restante, sur les incertitudes significatives qui existent au sujet des provisions et sur la sensibilité des provisions par rapport à la variation des hypothèses sous-jacentes.

Sur la base des procédures mises en œuvre et des données obtenues, les hypothèses prises en compte par la direction nous ont paru adéquates.

Nous avons mis en place les procédures suivantes en ce qui concerne l'exhaustivité des provisions comptabilisées :

Nous avons rencontré la direction des Divisions et du Groupe afin de mieux comprendre les problèmes émergents et potentiels qui avaient été identifiés. Nous avons évalué de manière indépendante les domaines émergents et poten-

Comptabilité de couverture*Groupe et banque*

Cf. page 26 (Politiques comptables), et page 84 (Note 42).

Le Groupe souscrit des contrats d'instruments dérivés en vue de la gestion et de la couverture des risques tels que le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Ceci crée des discordances comptables qui sont traitées par la mise en place d'une comptabilité de couverture, principalement de la juste valeur et de la trésorerie

L'application de la comptabilité de couverture et le contrôle de l'efficacité de celle-ci peuvent revêtir un caractère hautement discrétionnaire et peuvent être compliqués à gérer, et nécessiter une surveillance constante de la part de la direction.

Accès privilégié aux systèmes informatiques de la Banque*Groupe et Banque*

Les processus de reporting financier du Groupe se fondent sur des processus et des contrôles automatisés effectués par le biais des systèmes informatiques. Par ailleurs, le parc informatique du Groupe est complexe à la fois en termes d'échelle et de nature des systèmes sur lesquels il se fonde. Les risques associés à l'informatique sont également impactés par le profil de risque propre à l'informatique dans l'environnement bancaire, celle-ci étant soumise à un certain nombre de risques internes et externes en termes de cybersécurité et de résilience des systèmes.

Dans le cadre de l'audit, nous validons la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles automatisés et informatisés sur le reporting financier à un moment donné et vérifions les Contrôles Informatiques Généraux (ITGC) aptes à assurer l'intégrité permanente de ces contrôles sur toute la période de reporting.

Dans le cadre de notre audit des précédentes périodes, nous avons identifié un certain nombre de questions liées au contrôle concernant la gestion de l'accès privilégié aux systèmes informatiques et nous nous sommes basés sur des contrôles compensatoires et avons mis en place des procédures supplémentaires.

Bien qu'un programme permanent ait été mis en place pour gérer ces problèmes

tiels dans lesquels une exposition était susceptible d'exister d'après nos connaissances et notre expérience des problèmes du secteur et de l'environnement réglementaire. Nous avons utilisé ces éléments pour tester l'exhaustivité des questions identifiées par la direction et la nécessité de constituer une provision.

Nous avons compris la nature des réclamations émises par les clients et avons évalué les tendances. Nous avons mis en place une analyse afin de comprendre s'il existait des indicateurs de problèmes de nature systémique nécessitant des provisions ou une prise en compte dans les états financiers.

Nous avons examiné les « rapports de litige », afin d'identifier les cas les plus importants qui pourraient nécessiter la constitution d'une provision. Nous avons également communiqué avec les représentants externes du Groupe afin de confirmer ces cas.

Nous avons examiné les échanges de correspondance du Groupe avec la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority, et avons discuté avec la direction du contenu de chaque correspondance qui nous a semblé pertinente aux fins de l'audit. Nous avons organisé des rencontres trilatérales avec la Prudential Regulation Authority et le Président du Comité d'Audit. Nous avons également rencontré individuellement chaque organisme de régulation.

Nous avons également pris connaissance des procès-verbaux des principales réunions des organes de gouvernance, y compris celles du Conseil d'administration et de différents comités de gestion, et avons participé à toutes les réunions du Comité d'Audit et du Comité des Risques du Conseil d'administration.

Notre travail d'audit n'a permis d'identifier aucun autre problème significatif en termes de conduite qui nécessiterait une prise en compte dans les états

Nous avons compris et testé les principaux contrôles relatifs à la désignation et à la gestion permanente de la comptabilité de couverture, en testant, entre autres, l'efficacité de la couverture ainsi que les contrôles sur la préparation et la vérification de la stratégie de couverture et de la documentation s'y rapportant, avant la mise en place de nouvelles couvertures. Nous avons constaté que ces contrôles essentiels ont été conçus, mis en application et exploités de manière efficace et nous avons, donc, décidé que nous pouvions nous fier à ces contrôles essentiels dans le cadre de notre audit.

Nous avons examiné la documentation de couverture afin d'en vérifier la conformité aux termes de l'IAS 39. Nous avons testé les principaux rapprochements de fin d'année entre les systèmes sources sous-jacents et les feuilles de calcul utilisées pour la gestion des modèles de couverture, en testant, entre autres, la capacité de couverture après la prise en compte de l'impact des réformes structurelles, la désignation des couvertures ainsi que la mesure et l'enregistrement des ajustements de l'efficacité de la couverture.

Dans le contrôle de l'efficacité de la couverture en période de stress, nous avons remarqué que, malgré la persistance d'une incertitude et d'une volatilité significatives tout au long de l'exercice, toutes les relations significatives de comptabilité de couverture sont restées efficaces. Nous avons testé une série d'ajustements manuels comptabilisés sur les réserves de couverture par rapport à l'inefficacité de la couverture dans les modèles de couverture de la trésorerie. Nous avons constaté que la méthode de comptabilité de couverture était appliquée de manière adéquate.

Nous avons compris et testé les principaux contrôles relatifs aux processus informatiques centralisés du Groupe pour la recertification périodique des droits d'accès des utilisateurs aux systèmes concernés et avons vérifié le processus de gestion des accès privilégiés aux systèmes informatiques.

Nous avons pris connaissance du programme de remise en état mis en place par la direction et avons observé l'avancement de ce programme concernant un certain nombre de problèmes de contrôle. Malgré cela, plusieurs contrôles ont continué à se révéler inefficaces tout au long de la période de reporting.

Chaque fois que ces problèmes de contrôle ont affecté les applications et les systèmes informatiques sous-jacents dans le cadre de notre audit, nous avons effectué un ensemble de tests supplémentaires des contrôles - et notamment des contrôles compensatoires, si nécessaire - ainsi que des procédures de corroboration.

Sur la base de ces tests supplémentaires, nous avons pu nous fier aux données et aux états provenant des applications concernées.

de contrôle, le fait que ces questions soient restées en suspens pendant la période implique, potentiellement, un risque accru que les données et les états provenant des systèmes affectés ne soient pas fiables.

Communication de l'impact de l'IFRS 9

Groupe

Cf. page 102 (Cf. Note 45).

Le 1er janvier 2018, le Groupe est passé à la nouvelle norme comptable IFRS 9 en matière d'instruments financiers, qui a remplacé la norme IAS 39. L'impact estimé de la transition figure à la Note 45 relative aux Etats Financiers selon l'IAS 8. Les données financières publiées en 2017 doivent fournir aux utilisateurs une compréhension de l'impact estimé de la nouvelle norme et sont donc plus limitées que celles qui figureront dans les états financiers 2018.

Nous pensons que l'impact de la norme IFRS 9 sur la dépréciation soit un domaine important sur lequel concentrer notre attention en raison des modifications significatives introduites par cette norme. Selon le nouveau modèle de dépréciation, les pertes sont comptabilisées sur la base des pertes sur prêts escomptées. Ces pertes ("ECL") sont nécessaires afin de prendre en compte les informations de nature prospective, qui reflètent le point de vue de la direction concernant les environnements économiques potentiels. En raison de la complexité de ces estimations, la direction doit développer de nouvelles méthodes impliquant l'utilisation de jugements significatifs.

D'un autre côté, cette norme introduit de nouvelles règles concernant la classification et la mesure des instruments financiers, qui sont susceptibles de donner lieu à des écarts de juste valeur.

Afin de respecter les exigences imposées par la nouvelle norme, des modifications significatives ont également été apportées aux systèmes, processus et contrôles à compter du 1er janvier 2018.

Nous avons analysé et testé les principaux contrôles sur lesquels se fondent les estimations de la direction concernant l'ajustement de la transition, en nous concentrant sur :

- le développement du modèle, sa validation et son approbation pour assurer la conformité aux dispositions de l'IFRS 9;
- la vérification et l'approbation des hypothèses de base, des jugements, et des informations prospectives avant l'utilisation des modèles;
- l'intégrité des données employées pour alimenter les modèles, et notamment le transfert de données entre les systèmes sources et les modèles de dépréciation;
- la vérification et l'approbation des ajustements postérieurs au modèle enregistrés par la direction; et
- la vérification et l'approbation du résultat des modèles IFRS 9 et leur impact sur la transition.

Nous avons constaté que les contrôles ont été conçus et appliqués de manière efficace, à tout égard important.

Nous avons analysé et soumis à un examen critique les décisions en matière de classification et de mesure et les modèles ECL développés par le Groupe, y compris en ayant recours à nos experts en modélisation du crédit dans notre évaluation des jugements et des hypothèses employés en vue de l'application des dispositions de la norme en matière d'ECL. Nous avons répété certains calculs relatifs à la norme afin de confirmer les résultats du paramètre de risque et nous avons constaté que le résultat était adéquat.

Nous avons évalué la vraisemblance des informations prospectives intégrées aux calculs de la dépréciation, en ayant recours à nos experts et spécialistes afin de tester les multiples scénarios économiques choisis et la pondération appliquée à la prise en compte des pertes non-linéaires.

Nous avons examiné les ajustements post-modèle dans le contexte des principales limitations du modèle et des données identifiées par la direction, et nous avons testé leur logique et répété les calculs chaque fois que nécessaire.

Nous avons testé les informations sous-jacentes relatives à l'impact sur la transition et rapproché l'impact identifié avec les données comptables sous-jacentes.

Sur la base des données probantes obtenues, nous avons constaté que les méthodes, les hypothèses modélisées, les données employées dans les modèles, les résultats et les overlays relatifs aux résultats modélisés étaient adéquats.

Conclusions relatives à la continuité de l'activité

Selon les ISA (UK):

Obligation de signalement	Résultat
Nous sommes tenus de signaler d'éventuelles remarques supplémentaires ou d'attirer l'attention sur certains éléments concernant la déclaration de la direction, contenue dans les états financiers, relative à l'adoption du principe de continuité de l'activité dans la préparation des états financiers et l'identification, de la part de la direction, d'éventuelles incertitudes importantes concernant la capacité du Groupe et de la Banque de poursuivre leur activité sur une période minimum de douze mois à compter de la date d'approbation des états financiers.	Nous n'avons rien à ajouter et nous ne souhaitons attirer l'attention sur aucun élément particulier. Toutefois, puisque nous ne pouvons pas prévoir entièrement les futurs événements ou situations, cette déclaration ne constitue pas une garantie concernant la capacité du Groupe ou de la Banque de poursuivre son activité.

Reporting relatif aux autres informations

Les autres informations comprennent toutes les autres informations contenues dans le Rapport Annuel en dehors des états financiers et de notre rapport y afférant. Les administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion relative aux états financiers ne s'étend pas aux autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas notre opinion en tant qu'auditeurs et ne fournissons aucune assurance à ce sujet, sauf mention expresse du contraire contenue dans le présent rapport.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, nous sommes tenus de prendre connaissance des autres informations afin de détecter toute incohérence significative par rapport aux états financiers vérifiés et d'identifier toute information apparemment incorrecte ou présentant une incohérence significative, par rapport aux connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la réalisation de l'audit. Si nous constatons une information manifestement erronée ou une incohérence significative, nous sommes tenus d'appliquer certaines procédures afin de décider si cela comporte une inexactitude significative pour les états financiers ou les autres informations. Si notre travail nous permet de conclure que les autres informations comportent des inexactitudes significatives, nous devons le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet dans la limite de nos compétences.

En ce qui concerne le Rapport Stratégique et le Rapport du Conseil d'administration, nous avons vérifié que les informations requises par le UK Companies Act 2006 ont bien été incluses dans celui-ci.

Compte tenu des responsabilités décrites plus haut et du travail effectué dans le cadre de l'audit, le Companies Act 2006, (CA06) et les ISA (UK) exigent que nous formulions certaines opinions et que nous signalions certaines questions, comme indiqué ci-dessous.

Rapport Stratégique et Rapport du Conseil d'administration

A notre avis, sur la base de notre travail d'audit, les informations contenues dans le Rapport Stratégique et le Rapport des administrateurs concernant l'exercice financier au 31 décembre 2017 sont conformes aux états financiers et ont été préparées conformément à la législation applicable. (CA06)

A la lumière de la connaissance et de la compréhension des informations relatives au Groupe, à la Banque et à leur environnement que nous avons acquises au cours de l'audit, nous n'avons détecté aucune inexactitude significative ni dans le Rapport Stratégique ni dans le Rapport du Conseil d'administration. (CA06)

Responsabilités relatives aux états financiers et à l'audit

Responsabilités des administrateurs

Comme expliqué de manière plus détaillée dans la déclaration des responsabilités des administrateurs, page 8, les administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers et de la vérification de leur sincérité. Les administrateurs sont responsables des contrôles internes qu'ils considèrent nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude significative, due à des fraudes ou à des erreurs.

Dans la préparation des états financiers, les administrateurs doivent évaluer, sous leur responsabilité, la capacité de la Banque et du Groupe de poursuivre leur activité, en signalant, si nécessaire, tout problème relatif à ladite continuité et en utilisant le principe comptable de continuité de l'activité, à moins que les administrateurs ne prévoient de procéder à la liquidation du Groupe ou de la Banque ou de cesser leurs activités, ou qu'ils ne disposent pas d'autres alternatives réalistes que la liquidation ou la cessation d'activité.

Utilisation du présent rapport

Le présent rapport et les opinions qu'il contient ont été élaborés exclusivement pour et dans l'intérêt des membres du Groupe et de la Banque, en tant qu'organe, selon les termes du Chapitre 3 de la Partie 16 du Companies Act 2006, à l'exclusion de toute autre finalité. Dans la formulation de nos opinions, nous déclinons d'ores et déjà toute responsabilité liée à d'autres finalités ou vis-à-vis d'autres personnes ou entités auxquelles le présent rapport serait présenté ou entre les mains desquelles il pourrait se trouver, sauf accord écrit préalable de notre part.

Autres questions sur lesquelles nous sommes tenus de nous prononcer

Signalement des exceptions selon le Companies Act 2006

Selon les termes du Companies Act 2006, nous sommes tenus de vous signaler si, à notre avis :

- nous n'avons pas reçu toutes les informations et les explications requises pour la réalisation de notre audit; ou
- la Banque n'a pas tenu une comptabilité adéquate, ou si des déclarations requises pour notre audit n'ont pas été reçues de la part des succursales que nous n'avons pas visitées personnellement; ou
- certaines informations, requises par la loi concernant les rémunérations des administrateurs ne nous ont pas été communiquées, ou si
- les états financiers de la Banque ne sont pas conformes aux écritures comptables et aux déclarations.

Nous n'avons aucune exception à signaler en vertu de cette obligation.

Désignation

Conformément aux recommandations du Comité d'Audit, nous avons été désignés par les administrateurs en date du 28 février 2009 en vue de la vérification des états financiers de l'exercice 2009 et des exercices ultérieurs. La durée totale du mandat est de 9 années consécutives, à savoir de l'exercice au 31 décembre 2009 à l'exercice au 31 décembre 2017. Un nouvel appel d'offres pour l'audit a été lancé en 2014 et nous avons été redésignés à compter du 1er janvier 2016. Une rotation obligatoire aura lieu pour l'audit 2021 de la holding ultime du Groupe Lloyds Banking plc.

Mark Hannam (Commissaire aux Comptes Principal)
Pour PricewaterhouseCoopers LLP
Experts Comptables et Commissaires aux Comptes
Londres
Le 21 mars 2018

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017

	Note	2017 £ million	2016 £ million
Intérêts créditeurs et autres revenus similaires		8 920	9 810
Intérêts débiteurs et autres revenus similaires		-2 900	-3 480
Intérêts créditeurs nets	5	6 020	6 330
Recettes de redevances et commissions		746	766
Dépenses de redevances et commissions		-378	-357
Recettes de redevances et commissions nettes	6	368	409
Résultat net des opérations de négoce	7	216	190
Autre résultat d'exploitation	8	289	325
Autres recettes		873	924
Total recettes		6 893	7 254
Provisions réglementaires		-926	-635
Autres dépenses d'exploitation		-3 006	-3 018
Total dépenses d'exploitation	9	-3 932	-3 653
Excédent des opérations de négoce		2 961	3 601
Dépréciation	10	-157	-206
Bénéfice avant impôt		2 804	3 395
Impôts et taxes	11	-816	-1 157
Bénéfice de l'exercice		1 988	2 238
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires		1 887	2 137
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'autres actions		101	101
Bénéfice attribuable aux détenteurs de participations		1 988	2 238

Bénéfice attribuable aux détenteurs de participations minoritaires		-	-
Bénéfice de l'exercice		1 988	2 238

(1) Le bénéfice après impôt attribuable aux détenteurs d'autres participations, s'élevant à £101 millions de livres sterling (2016 : £101 millions) est partiellement compensé dans les réserves par un crédit d'impôt attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de £27 millions de livres sterling (2016 : £28 millions).
Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de résultat global au 31 décembre 2017

Groupe	2017 £ million	2016 £ million
Bénéfice de l'exercice	1 988	2 238
Autre résultat global : postes susceptibles d'être réaffectés par la suite au compte de résultat		
Mouvements de la réserve de réévaluation concernant les actifs financiers cessibles :		
Variation de la juste valeur	13	74
Transfert des cessions au compte de résultat	-134	-72
Transfert des dépréciations au compte de résultat	10	1
Imposition	19	-25
	-92	-22
Mouvements de la réserve de couverture de la trésorerie:		
Part effective de la variation de la juste valeur transférée à « autre résultat global »	-135	122
Transferts nets au compte de résultat	46	-232
Imposition	23	30
	-66	-80
Ecart de conversion (taxe : néant)	-4	-1
Autre résultat global de l'exercice après impôt	-162	-103
Résultat global total de l'exercice	1 826	2 135
Résultat global total attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 725	2 034
Résultat global total attribuable aux détenteurs d'autres actions	101	101
Résultat global total attribuable aux actionnaires	1 826	2 135
Résultat global total attribuable aux actionnaires minoritaires	-	-
Résultat global total de l'exercice	1 826	2 135

Banque	2017 £ million	2016 £ million
Bénéfice de l'exercice	2 488	2 093
Autre résultat global : postes susceptibles d'être réaffectés par la suite au compte de résultat		
Mouvements de la réserve de réévaluation concernant les actifs financiers cessibles :		
Variation de la juste valeur	2	73
Transfert des cessions au compte de résultat	-93	-54
Transfert des dépréciations au compte de résultat	-	-
Imposition	19	-28
	-72	-9
Mouvements de la réserve de couverture de la trésorerie :		
Part effective de la variation de la juste valeur transférée à « autre résultat global »	-135	122
Transferts nets au compte de résultat	46	-228
Imposition	23	30
	-66	-76
Ecart de conversion des devises (taxe : néant)	-1	7
Autre résultat global de l'exercice après impôt	-139	-78
Résultat global total de l'exercice	2 349	2 015
Résultat global total attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2 248	1 914
Résultat global total attribuable aux détenteurs d'autres actions	101	101
Résultat global total de l'exercice	2 349	2,015

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Bilan au 31 décembre 2017

Actif	Note	Groupe		Banque	
		2017 £ million	2016 £ million	2017 £ million	2016 £ million
En-caisse et soldes détenus auprès de banques centrales		2 677	2 840	2 677	2 840
Postes en cours de recouvrement de la part de banques		260	188	260	188
Actif financier négociable et autre actif financier détenu à sa juste valeur sur compte de résultat	12	50	1 062	-	949
Instruments financiers dérivés	13	11 634	14 664	11 184	13 924
Prêts et créances:					

Prêts et avances en faveur des banques		518	1 116	518	1 022
Prêts et avances en faveur des Clients	14	268 657	268 899	262 750	262 122
Titres obligataires		137	169	135	162
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking		81 663	52 692	94 606	71 586
		350 975	322 876	358 009	334 892
Actifs financiers cessibles	18	813	2 916	800	2 526
Goodwill	20	325	325	325	325
Autres actif incorporel	21	112	100	112	100
Immobilisations corporelles	22	823	1 106	742	851
Impôts à court terme recouvrables		2	7	3	7
Actif d'impôt différé	28	1 829	1 941	1 811	1 953
Investissements dans des filiales	19	-	-	84	163
Autre actif	23	572	660	568	622
Total actif		370 072	348 685	376 575	359 340

Fonds propres et passif	Note	Groupe		Banque	
		2017	2016	2017	2016
		£ million	£ million	£ million	£ million
Passif					
Dépôts de banques		21 183	6,191	21,183	6,156
Dépôts de clients	24	171 198	179 317	171 197	179 282
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking		130 502	105 863	139 524	121 045
Postes en cours de transmission aux banques		269	248	269	248
Actif financier négociable et autre actif financier détenu à sa juste valeur sur compte de résultat	25	50	945	50	943
Instruments financiers dérivés	13	11 026	13 725	10 667	13 361
Effets en circulation		1 313	1 402	1 313	1 402
Titres obligataires en émission	26	10 919	16 679	9 423	13 738
Autre passif	27	521	824	359	661
Passif d'impôt à court terme		503	798	365	675
Autres provisions	29	2 019	1 846	1 982	1 831
Passif subordonné	30	7 049	7 084	7 049	7 084
Total passif		356 552	334 922	363 381	346 426
Fonds propres					
Capital-actions	31	5 847	5 847	5 847	5 847
Autre réserves	32	2 003	2 165	2 246	2 385
Bénéfices non distribués(1)	33	4 162	4 243	3 601	3 182
Capitaux propres		12 012	12 255	11 694	11 414
Autres instruments de fonds propres		1 500	1 500	1 500	1 500
Total fonds propres sauf participations minoritaires		13 512	13 755	13 194	12 914
Participations minoritaires		8	8	-	-
Total fonds propres		13 520	13 763	13 194	12 914
Total fonds propres et passif		370 072	348 685	376 575	359 340

(1) La Banque a enregistré un bénéfice après impôt, pour l'exercice, de £2,488 millions (2016 : £2,093 millions).

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 21 mars 2018.

Lord Blackwell Président	António Horta-Osório Directeur Général	George Culmer Directeur Financier
------------------------------------	--	---

Etat des variations des fonds propres au 31 décembre 2017

Groupe	Attribuables aux actionnaires				Autres Instruments de fonds propres £ million	Participations minoritaires £ million	Total £ million
	Capital £ million	Autres réserves £ million	Bénéfices non distribués £ million	Total £ million			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	5 847	2 268	5 496	13 611	1 500	8	15 119
Résultat global							
Bénéfice de l'exercice	-	-	2 238	2 238	-	-	2 238
<i>Autres éléments du résultat global</i>							
Mouvements de la réserve de réévaluation concernant les actifs financiers cessibles après impôt	-	-22	-	-22	-	-	-22
Mouvements de la réserve de couverture de la trésorerie	-	-80	-	-80	-	-	-80
Ecart de conversion de devises, après impôt	-	-1	-	-1	-	-	-1
Total autres éléments du résultat global		-103	-	-103	-	-	-103
Total résultat global		-103	2 238	2 135	-	-	2 135
Transactions avec les propriétaires :							
Dividendes payés (note 35)	-	-	-3 500	-3 500	-	-	-3 500

Apports en capital reçus	-	-	82	82	-	-	82
Distributions sur autres instruments de fonds propres, après impôt	-	-	-73	-73	-	-	-73
Total transactions avec les propriétaires	-	-	-3 491	-3 491	-	-	-3 491
Bilan au 31 décembre 2016	5 847	2 165	4 243	12 255	1 500	8	13 763
Résultat global							
Bénéfice de l'exercice	-	-	1 988	1 988	-	-	1 988
<i>Autres éléments du résultat global</i>							
Mouvements de la réserve de réévaluation concernant les actifs financiers cessibles après impôt	-	-92	-	-92	-	-	-92
Mouvements de la réserve de couverture de la trésorerie	-	-66	-	-66	-	-	-66
Ecarts de conversion de devises, après impôt	-	-4	-	-4	-	-	-4
Total autres éléments du résultat global	-	-162	-	-162	-	-	-162
Total résultat global	-	-162	1 988	1 826	-	-	1 826
Transactions avec les propriétaires :							
Dividendes payés (note 35)	-	-	-2 100	-2 100	-	-	-2 100
Apports en capital reçus	-	-	-74	-74	-	-	-74
Distributions sur autres instruments de fonds propres, après impôt	-	-	105	105	-	-	105
Total transactions avec les propriétaires	-	-	-2 069	-2 069	-	-	-2 069
Balance at 31 Décembre 2017	5 847	2 003	4 162	12 012	1 500	8	13 520

Cf. notes 31, 32 et 33.

Banque	Capital £ million	Autres réserves £ million	Bénéfices non distribués £ million	Capital £ million	Autres instruments de fonds propres £ million	Total £ million
Solde au 1er janvier 2016	5 847	2 463	4 580	12 890	1 500	14 390
Résultat global						
Bénéfice de l'exercice	-	-	2 093	2 093	-	2 093
<i>Autres éléments du résultat global</i>						
Mouvements de la réserve de réévaluation concernant les actifs financiers cessibles, après impôt	-	-9	-	-9	-	-9
Mouvements de la réserve de couverture de la trésorerie	-	-76	-	-76	-	-76
Ecarts de conversion de devises, après impôt	-	7	-	7	-	7
Total Autres éléments du résultat global	-	-78	-	-78	-	-78
Total résultat global	-	-78	2 093	2 015	-	2 015
Transactions avec les propriétaires						
Dividendes payés (note 35)	-	-	-3 500	-3 500	-	-3 500
Apports en capital reçus	-	-	82	82	-	82
Distributions d'autres instruments de fonds propres après impôt	-	-	-73	-73	-	-73
Total transactions avec les propriétaires	-	-	-3 491	-3 491	-	-3 491
Bilan au 31 décembre 2016	5 847	2 385	3 182	11 414	1 500	12 914
Résultat global						
Bénéfice de l'exercice	-	-	2 488	2 488	-	2 488
<i>Autres éléments du résultat global</i>						
Mouvements de la réserve de réévaluation concernant les actifs financiers cessibles, après impôt	-	-72	-	-72	-	-72
Mouvements de la réserve de couverture de la trésorerie	-	-66	-	-66	-	-66
Ecarts de conversion de devises, après impôt	-	-1	-	-1	-	-1
Total autres éléments du résultat global	-	-139	-	-139	-	-139
Total résultat global	-	-139	2 488	2 349	-	2 349
Transactions with owners:						
Dividendes payés (note 35)	-	-	-2 100	-2 100	-	-2 100
Distributions d'autres instruments de fonds propres après impôt	-	-	-74	-74	-	-74
Apports en capital reçus	-	-	105	105	-	105
Total transactions avec les propriétaires	-	-	-2 069	-2 069	-	-2 069
Bilan au 31 décembre 2017	5 847	2 246	3 601	11 694	1 500	13 194

Cf. notes 31, 32 et 33.

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2017.

	Note	Groupe		Banque	
		2017 £ million	2016 £ million	2017 £ million	2016 £ million
Bénéfice avant impôt		2 804	3 395	3 282	3 269
Ajustements concernant :					
Variations de l'actif d'exploitation	44(a)	-23 770	-6 366	-19 405	-6 654
Variations du passif d'exploitation	44(b)	21 634	11 484	17 148	10 015
Eléments non-monétaires et autres éléments	44(c)	-123	-3 743	-753	-2 083

Impôt payé		-907	-572	-885	-439
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation		-362	4 198	-613	4 108
Trésorerie générée par les activités d'investissement					
Actifs financiers cessibles		-291	-297	-255	-195
Produit de la vente et de l'échéance d'actifs financiers cessibles		1 992	2 291	1 944	2 251
Dividendes reçus de la part des filiales		-	-	525	9
Achat d'immobilisations		-117	-131	-94	-108
Produit de la vente d'immobilisations		213	112	30	86
Acquisition d'entreprises, après déduction de la trésorerie acquise		-	-	-17	-
Cession d'entreprises, après déduction de la trésorerie cédée	44(e)	292	5	298	-
Trésorerie nette générée par les activités d'investissement		2 089	1 980	2 431	2 043
Trésorerie générée par les activités de financement					
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	35	-2 100	-3 500	-2 100	-3 500
Distributions sur autres instruments de fonds propres		-101	-101	-101	-101
Intérêts payés sur dettes subordonnées		-205	-222	-205	-222
Remboursement de dettes subordonnées	30	-	-360	-	-360
Remboursement de capital à la holding ultime		-	-1 350	-	-1 350
Trésorerie nette employée dans des activités de financement		-2 406	-5 533	-2 406	-5 533
Effets de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		2	18	-	18
Variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-677	663	-588	636
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 052	2 389	2 963	2 327
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	44(d)	2 375	3 052	2 375	2 963

Notes relatives aux états financiers

1. Base de préparation

Les états financiers de Lloyds Bank plc ont été préparés selon les normes IFRS [International Financial Reporting Standards] adoptées par l'Union Européenne (UE) et appliquées selon les dispositions du Companies Act 2006. Les normes internationales de reporting financier comprennent les normes IFRS proprement dites publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les normes dites IAS, publiées par l'organisme prédécesseur de l'IASB, ainsi que les interprétations publiées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) et son prédécesseur. La version de l'IAS 39 Instruments Financiers : Comptabilisation et Evaluation assouplit certaines règles en matière de comptabilité de couverture ; le Groupe, toutefois, n'a pas profité de cet assouplissement, et il n'y a, donc, aucune différence entre l'application au Groupe des IFRS telles qu'adoptées par l'UE et les IFRS publiées par l'IASB. Les informations financières ont été préparées selon la convention du coût historique, telle que modifiée par la réévaluation des biens d'investissement, des actifs financiers cessibles, des valeurs négociables et de certains autres éléments d'actif et de passif financier comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du compte de résultat et tous les contrats en produits dérivés.

La continuité de l'activité de la Banque et du Groupe dépend de leur capacité de financer avec succès leurs bilans respectifs et de conserver un niveau de capitalisation suffisant. Afin de vérifier que la Banque et le Groupe disposent de ressources suffisantes pour poursuivre leur exploitation dans un futur prévisible, les administrateurs ont examiné un certain nombre de facteurs essentiels que nous avons décrits au Chapitre « Principaux risques et incertitudes » à la rubrique Risque de financement et de liquidités, page 5 et ont pris en compte un certain nombre de projections relatives au capital et au financement du Groupe. En tenant compte de tous ces facteurs, les administrateurs estiment que l'adoption du principe de continuité de l'activité en vue de la préparation des états financiers est encore justifiée. Cf. note 45.

2. Politiques comptables

a Consolidation

L'actif, le passif et le résultat des entités membres du Groupe (y compris les entités structurées) figurent dans les états financiers sur la base des comptes préparés à la date de reporting. Les entités du Groupe incluent les filiales, les entités associées et les joint-ventures.

(1) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le groupe contrôle une entité quand il exerce un pouvoir sur celle-ci, quand il est exposé à ou a droit à des rendements variables suite à son implication dans des activités exercées avec ladite entité et quand il est en mesure d'affecter ces rendements par l'exercice de son pouvoir. Ceci implique, généralement, la détention d'une participation représentant plus de la moitié des droits de vote, bien que parfois une participation inférieure puisse également permettre au Groupe d'exercer un pouvoir. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'évaluation du contrôle exercé ou non par le Groupe. Le Groupe vérifie si l'exercice d'un pouvoir, de sa part, sur une certaine entité est effectif lorsque certains faits ou circonstances indiquent que les éléments ci-dessus ont subi des changements. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date de transfert du contrôle au Groupe et sont déconsolidées dès la cessation du contrôle.

Les entités structurées sont conçues de manière à ce que leurs activités ne soient pas régies par le biais de droits de vote. Dans l'évaluation du pouvoir exercé par le Groupe sur les entités dans lesquelles il détient une participation, le Groupe prend en compte des éléments tels que l'objet social et la structure de l'entité; sa propre capacité effective de diriger les activités de l'entité; la nature des relations entretenues avec l'entité et la taille de son exposition au caractère variable des rendements de l'entité.

Le traitement des transactions avec des participations minoritaires dépend du fait de savoir si, suite à la transaction, le Groupe perd ou non le contrôle de la Filiale. Les variations des participations détenues par la société mère dans une filiale qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres; tout écart entre le montant de l'ajustement des participations minoritaires et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les fonds propres et attribué aux propriétaires de l'entité mère. Lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale, le montant de toute participation minoritaire détenue dans l'ancienne filiale est décomptabilisé, à la date de la perte de contrôle, et l'investissement détenu dans l'ancienne filiale est réévalué à sa juste valeur; la perte ou le gain comptabilisé(e) dans le compte de résultat lors de la cession partielle de la filiale inclut le gain ou la perte réalisé(e) sur la réévaluation de la participation détenue.

Les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les pertes ou les plus-values non réalisé(e)s sur les transactions effectuées entre les sociétés du Groupe sont éliminé(e)s.

La méthode comptable de l'acquisition est utilisée pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe. La contrepartie de l'acquisition d'une filiale est égale à la juste valeur des actifs transférés, du passif encouru et des participations émises par le Groupe. Cette contrepartie inclut la juste valeur de

l'actif ou du passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les frais relatifs aux acquisitions sont comptabilisés dans les dépenses lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des frais relatifs à l'émission d'instruments obligataires (cf. 2e(4)) ou de capital (cf. 2o)). Les actifs identifiables acquis et le passif assumé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

(2) Joint-ventures et entités associées

Les contrats relatifs à la constitution de joint-ventures sont des contrats conjoints dans le cadre desquels le Groupe exerce un contrôle commun, avec d'autres Parties, et a droit aux actifs nets résultant des accords conclus. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative, mais non pas un contrôle proprement dit ou un contrôle commun, en termes de politiques financières et d'exploitation. L'on entend par influence significative le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entité, sans exercer, toutefois, un contrôle ou un contrôle commun sur lesdites décisions; cela représente une participation comprise entre 20 et 50 % du capital de l'entité, assortie de droit de vote.

Le Groupe emploie l'exonération accordée sur le capital-risque pour les investissements impliquant une influence ou un contrôle conjoint et dans le cadre desquels l'unité opérationnelle fonctionne en tant que société de capital-risque. Ces investissements sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur comptabilisation initiale, dans le compte de résultat. Sinon, les investissements du Groupe dans des joint-ventures et des entreprises associées sont comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence.

b Goodwill

Le goodwill résulte des regroupements d'entreprises, y compris de l'acquisition de filiales, et de l'acquisition de participations dans des joint-ventures et des entreprises associées; le goodwill représente la différence positive entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la part d'actif, de passif et de passif éventuel acquise par le Groupe. Lorsque cette juste valeur est supérieure au coût d'acquisition, la différence est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat.

Le goodwill est comptabilisé dans l'actif, au coût, et testé au moins une fois par an en termes de dépréciation. Toute dépréciation constatée dans la valeur comptable du goodwill est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat et cette écriture n'est pas contrepassée par la suite. Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises associées ou de joint-ventures est inclus dans les investissements du Groupe dans des joint-ventures et des entreprises associées. A la date de cession d'une filiale, la valeur nette comptable du goodwill attribuable est incluse dans le calcul du bénéfice ou de la perte à la date de cession.

c Autre actif incorporel

Les actifs dont la durée de vie est considérée comme étant déterminée sont amortis de manière linéaire au cours de leur durée de vie, comme suit: jusqu'à 7 ans pour les logiciels immobilisés; 10 à 15 ans pour les marques et les autres éléments d'actif incorporel.

Les actifs incorporels dotés d'une durée de vie déterminée sont examinés à chaque date de reporting afin de détecter d'éventuels signes de dépréciation. Si tel est le cas, on procède à la détermination du montant recouvrable de l'actif et, si la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à son montant recouvrable, la dépréciation est enregistrée immédiatement. Les marques auxquelles a été attribuée une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties. Ces actifs incorporels sont réévalués annuellement pour vérifier si l'attribution d'une durée de vie indéterminée est toujours justifiée. Dans le cas contraire, une durée de vie déterminée est définie et l'actif est soumis à un test de dépréciation.

d Comptabilisation des recettes

Les intérêts débiteurs et créditeurs sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers productifs d'intérêts, par la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception de ceux qui sont comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat. La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un élément d'actif ou de passif financier et d'affecter les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier. Le taux d'intérêt effectif est le taux d'escompte exact des futurs paiements ou encaissements estimés au comptant sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une plus brève période, par rapport à la valeur nette comptable de l'élément d'actif ou de passif en question, y compris les frais de rachat anticipé, et les pénalités s'y rapportant; ainsi que les primes et les remises qui font partie intégrante du retour global. Les coûts transactionnels directs progressifs applicables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un instrument financier sont également pris en compte.

Les frais et les commissions ne faisant pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif sont généralement comptabilisés une fois que le service a été fourni. Les commissions d'engagement sur des prêts susceptibles d'être utilisés sont différées (avec les frais directs s'y rapportant) et comptabilisées en tant qu'ajustement aux taux effectif d'intérêt sur le prêt, une fois que celui-ci a été utilisé. Lorsqu'il est improbable que les engagements de prêt soient utilisés, les frais correspondants sont comptabilisés sur la durée de vie de la facilité de crédit.

Les dividendes partagés sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir des paiements est établi. Les politiques de comptabilisation applicables aux baux figurent au point (j)(2) ci-dessous.

e Actif et passif financier

Lors de leur comptabilisation initiale, les éléments d'actif financier sont comptabilisés à leur juste valeur, dans le Compte de Résultat, dans les Actifs financiers cessibles, les investissements détenus jusqu'à la date d'échéance ou les Prêts et créances. Le passif financier est mesuré pour son coût amorti, sauf le passif détenu à des fins de transaction et les autres éléments de passif inscrits au Compte de résultat à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et détenus à la juste valeur. Le Groupe comptabilise initialement les Prêts et créances, dépôts, Titres obligataires en émission et le passif subordonné lors de l'acceptation des conditions contractuelles relatives à l'instrument. Les achats et les ventes de titres selon les modalités habituelles ainsi que les autres actifs financiers et passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la date de négociation, à savoir la date à laquelle le Groupe s'est engagé à acheter ou vendre un élément d'actif.

Les éléments d'actif financier sont décomptabilisés à la date d'expiration du droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie générés par ces derniers ou après le transfert, par le Groupe, de son droit de recevoir des flux de trésorerie générés par les actifs et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété ou lorsque le Groupe n'a transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages, tout en ayant transféré le contrôle.

Les éléments de passif financier sont décomptabilisés après leur extinction (à savoir une fois que l'obligation a été acquittée), leur annulation ou leur expiration.

(1) Instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat

Les éléments de passif financier sont comptabilisés, à leur juste valeur, dans le compte de résultat lorsqu'il s'agit de valeurs mobilières ou lorsqu'ils sont inscrits au compte de résultat par la Direction, à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur (cf. politique comptable f).

Instruments détenus à des fins de transaction : Les valeurs mobilières sont des titres obligataires et des actions principalement acquis en vue de leur vente à court terme ou faisant partie d'un portefeuille géré en vue de la réalisation de plus-values à court terme. Lesdites valeurs sont classées en tant que valeurs mobilières et inscrites au bilan à leur juste valeur. Les plus/moins-values résultant des variations de la juste valeur, ainsi que les coupons d'intérêts et les revenus des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste "résultat net des opérations de négoce" sur la période pendant laquelle ils sont réalisés.

Instruments classés à leur juste valeur sur compte de résultat : Les autres éléments d'actif et de passif comptabilisés pour leur juste valeur sur le compte de résultat sont désignés comme tels par la Direction, lors de la comptabilisation initiale. Ils sont inscrits au bilan pour leur juste valeur et les plus/moins-values résultant des variations de la juste valeur, ainsi que les coupons d'intérêts et les revenus des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste "résultat net des opérations de négoce" sur la période pendant laquelle ils sont réalisés. Les éléments d'actif et de passif financier sont comptabilisés à leur juste valeur, sur le compte de résultat, lors de l'acquisition, dans les cas suivants :

- En cas d'élimination ou de réduction significative du traitement incohérent qui résulterait, autrement, de la mesure de l'actif et du passif ou de la comptabilisation des plus-values et des pertes sur des bases différentes. La comptabilisation à la juste valeur permet d'enregistrer les modifications apportées à la juste valeur de ces actifs dans le compte de résultat avec les variations de valeur des éléments de passif correspondants, atténuant, ainsi, de manière significative l'incohérence qui se produirait

si les actifs étaient classés comme Actifs financiers cessibles.

- Si les éléments d'actif et de passif font partie d'un ensemble de postes qui est géré et dont le rendement est évalué sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion du risque ou d'investissement, les informations communiquées par la Direction étant également élaborées sur cette base.

- Si les éléments d'actif et de passif comportent un ou plusieurs instruments dérivés intégrés, qui modifient de manière significative les flux de trésorerie résultant du contrat et qui doivent être comptabilisés séparément.

Cf.note 39(3)

(2) Actifs financiers cessibles

Les titres obligataires et les actions non comptabilisés comme valeurs mobilières, à leur juste valeur, dans le compte de résultat, ou comme investissements détenus jusqu'à la date d'échéance ou en tant que Prêts et créances sont classés comme "Actifs financiers cessibles" et sont inscrits au Bilan à leur juste valeur, incluant les frais de transaction. Les actifs financiers cessibles sont destinés à être détenus pendant une période indéterminée et peuvent être revendus pour couvrir des besoins de liquidités ou des variations de taux d'intérêts, de taux de change ou des prix des actions. Les plus/moins –values résultant des variations dans la juste valeur des investissements classés comme cessibles sont comptabilisées directement dans "autres éléments du résultat global", jusqu'à la vente, la dépréciation ou l'échéance de l'actif financier en question, lorsque la plus/moins-value globale précédemment comptabilisées dans "autres éléments du résultat global" est comptabilisée dans le compte de résultat. Les intérêts calculés par la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les plus/moins –values sur change de titres obligataires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Le Groupe a le droit de transférer un élément d'actif financier du poste "Actifs cessibles" au poste "Prêts et créances" lorsque le poste d'actif en question aurait été conforme à la définition des Prêts et créances lors de sa réaffectation s'il n'avait pas été classé comme actif cessible et lorsqu'il existe l'intention et la possibilité de détenir ledit actif financier pendant un futur proche. La réaffectation d'un élément d'actif financier de la catégorie des "actifs cessibles" à la catégorie des actifs détenus jusqu'à leur date d'échéance est autorisée lorsque le Groupe a la possibilité et l'intention de conserver l'actif en question jusqu'à sa date d'échéance.

Les réaffectations s'effectuent à la juste valeur applicable à la date de réaffectation. La juste valeur devient le nouveau coût ou le coût amorti, selon les cas. Les taux d'intérêts effectifs pour les actifs financiers réaffectés en Prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur date d'échéance sont fixés à la date de réaffectation. Les plus/moins-values précédemment réalisées sur un élément d'actif transféré comptabilisé dans les fonds propres sont amorties sur le compte de résultat sur la durée de vie restante de l'investissement par la méthode du taux d'intérêt effectif ou jusqu'à la dépréciation de l'actif. Tout écart entre le nouveau coût amorti et les flux de trésorerie prévisionnels est également amorti sur la durée de vie résiduelle de l'actif par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'une perte par dépréciation est comptabilisée pour les actifs cessibles transférés, le solde non amorti de toute réserve non cessible restant dans les fonds propres est transféré au compte de résultat et enregistré en tant que partie intégrante de la perte par dépréciation.

(3) Prêts et créances

Le poste "Prêts et créances" inclut les Prêts et avances en faveur des banques et des clients et les actifs admissibles, y compris ceux transférés dans cette catégorie à partir du compte de résultat dans lequel ils étaient comptabilisés à leur juste valeur ou à partir des Actifs financiers cessibles. Les Prêts et créances sont initialement comptabilisés lorsque les liquidités sont mises à la disposition des emprunteurs, à leur juste valeur incluant les frais de transaction ou, pour les actifs admissibles transférés dans cette catégorie, à leur juste valeur applicable à la date de transfert. Les éléments d'actif financier classés comme Prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. politique 2d) moins la provision pour dépréciation (cf. politique 2 h).

Le Groupe a conclu des transactions de titrisation ou d'autres transactions similaires pour financer certains prêts et avances en faveur des clients. Lorsque les entités de titrisation sont financées par l'émission de titres obligataires, à des conditions prévoyant que la majorité des risques et des avantages du portefeuille de prêts titrisés reviennent au Groupe, ces prêts et ces avances continuent à être comptabilisés par le Groupe, avec l'enregistrement d'une obligation correspondante relative au financement.

(4) Emprunts

Les emprunts (qui comprennent les dépôts bancaires, les dépôts des clients, les titres obligataires en émission et le passif subordonné) sont comptabilisés initialement à la juste valeur, à savoir leur valeur d'émission après déduction des frais de transaction. Ces instruments sont ensuite comptabilisés à leur coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actions privilégiées et les autres instruments assortis d'un coupon obligatoire ou qui sont rachetables à une date donnée sont comptabilisés comme passif financier. Le coupon sur ces instruments est comptabilisé sur le compte de résultat, dans les intérêts débiteurs.

Un échange de passifs financiers à des conditions substantiellement différentes est comptabilisé comme extinction de l'obligation financière initiale et l'enregistrement d'une nouvelle obligation. La différence entre le montant comptabilisé d'un élément de passif financier éteint et le montant de la nouvelle obligation financière est comptabilisée dans le compte de résultat avec les coûts et les commissions encouru(e)s.

Lorsqu'un élément de passif financier est échangé contre un instrument de fonds propres, le nouvel instrument de fonds propres est comptabilisé à la juste valeur et tout écart entre la valeur comptable initiale de la dette et la juste valeur du nouvel instrument de fonds propres est comptabilisé dans le compte de résultat.

(5) Contrats de vente et rachat

Les titres vendus dans le cadre de contrats de rachat (repos) sont toujours inscrits au bilan lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages sont conservés. Les fonds encaissés dans le cadre de ces contrats sont inclus dans les dépôts bancaires, dépôts de la clientèle ou dans le passif détenu à des fins de transaction. En revanche, les titres achetés dans le cadre de contrats de revente (reverse repos), en vertu desquels le Groupe n'acquiert pas la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété, sont comptabilisés comme Prêts et créances ou valeurs négociables. La différence entre le prix de vente et de rachat est traitée comme intérêt et amortie sur la durée des contrats par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les transactions de prêt et d'emprunt de titres sont généralement garanties par des titres ou des sommes au comptant avancées ou encaissées. Les titres prêtés à des contreparties sont inscrits au bilan. Les titres empruntés ne sont pas inscrits au bilan, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation de les retourner est enregistrée à la juste valeur dans le passif détenu à des fins de transaction. La garantie au comptant fournie ou reçue est considérée comme un prêt ou une créance ou comme un dépôt par les clients.

f Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Cf. note 39(3)

Les instruments dérivés sont classés en tant qu'instruments détenus à des fins de transaction, sauf ceux qui sont désignés comme des instruments de couverture efficaces selon l'IAS 39. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les produits dérivés sont inscrits au bilan, dans l'actif, lorsque leur juste valeur est positive et dans le passif lorsque leur valeur est négative. Cf. note 42(3) (Financial instruments : Instruments financiers: actif et passif financier comptabilisé à la juste valeur) pour une description détaillée des techniques d'évaluation et des modèles d'évaluation les plus significatifs. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés ne faisant pas partie d'une relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat.

La méthode de comptabilisation des mouvements de la juste valeur des instruments dérivés dépend du fait qu'ils soient désignés ou non comme instruments de couverture et, dans ce cas, de la nature du poste couvert. La comptabilité de couverture permet de désigner un certain instrument financier - généralement un instrument dérivé tel qu'un swap, en tant que couverture d'un autre instrument financier comme un prêt ou un dépôt ou un portefeuille desdits instruments. Au début de la relation de couverture, un document officiel, expliquant la stratégie de couverture, le poste couvert, l'instrument de couverture et la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité

de la relation de couverture dans la compensation des variations de la juste valeur ou de la trésorerie du risque couvert. L'efficacité de la relation de couverture est testée au début et pendant toute sa durée et si l'on estime, à n'importe quel moment, qu'elle n'est plus suffisamment efficace en vue de la réalisation de l'objectif poursuivi, la comptabilité de couverture sera interrompue.

(1) Couverture de la juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignées et qualifiées comme couvertures de la juste valeur sont enregistrées au compte de résultat, avec les variations de la juste valeur de l'élément d'actif ou de passif couvert attribuables au risque couvert; ceci s'applique également si l'actif couvert est classé comme un actif cessible. Si la couverture ne remplit plus les critères applicables à la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur imputable au risque couvert ne sont plus inscrites au compte de résultat. L'ajustement cumulé apporté à la valeur comptable du poste couvert est amorti sur le compte de résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à l'échéance.

(2) Couverture des flux de trésorerie

La fraction efficace des variations de la juste valeur des produits dérivés désignés et admissibles comme couverture de trésorerie est comptabilisée dans les "autres éléments du résultat global" de la réserve de couverture des flux de trésorerie. La plus/moins-value relative à la fraction inefficace est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat. Les montants cumulés dans les fonds propres sont réaffectés au compte de résultat sur les exercices pendant lesquels le poste couvert affecte les bénéfices ou les pertes. Lors de l'expiration ou de la vente d'un instrument de couverture, ou lorsqu'une couverture ne correspond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les plus/moins-values cumulées dans les fonds propres à ladite date restent dans les fonds propres et sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la transaction prévisionnelle est définitivement comptabilisée dans le compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévisionnelle n'est plus censée se réaliser, la plus/moins-value cumulée comptabilisée dans les fonds propres est immédiatement transférée au compte de résultat.

(3) Couverture des investissements nets

Les couvertures des investissements nets réalisés dans des entités étrangères sont comptabilisées de manière similaire à celle des couvertures des flux de trésorerie. Les plus/moins-values réalisées sur l'instrument de couverture concernant la fraction efficace de la couverture sont comptabilisées dans "autres éléments du résultat global", les plus/moins-values relatives à la fraction inefficace étant immédiatement comptabilisées au compte de résultat. Les plus/moins-values cumulées dans les fonds propres sont incluses dans le compte de résultat lors de la cession de l'entité étrangère. Les instruments de couverture utilisés pour la couverture des investissements nets peuvent inclure des éléments de passif non dérivés et des instruments financiers dérivés.

g Compensation

Les éléments d'actif et passif financier sont compensés et le montant net est comptabilisé dans le bilan s'il existe un droit légalement applicable de compensation et s'il existe l'intention de procéder au règlement net ou à réalisation de l'actif de façon concomitant(e) avec le règlement de l'obligation. La garantie au comptant sur des transactions en produits dérivés cotés en Bourse est présentée en tant que montant brut à moins que les flux de trésorerie relatifs à la garantie ne soient toujours réglés net avec les flux de trésorerie résultant des instruments dérivés. Dans certains cas, même s'il existe un contrat-cadre de compensation, si la Direction n'a pas l'intention de régler sur une base nette les résultats relatifs à l'actif et au passif financier seront inscrits au bilan pour leur montant brut.

h Dépréciation de l'actif financier

(1) Actifs comptabilisés au coût amorti

A chaque date de bilan, le Groupe évalue s'il existe, suite à l'occurrence d'un ou plusieurs événements après la date de comptabilisation initiale du poste d'actif financier et avant la date du bilan, une preuve objective de la dépréciation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs financier(s).

Si un tel événement a eu un impact sur les futurs flux de trésorerie estimés du poste ou de l'ensemble de postes d'actif financier, on procède à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation dont le montant est égal à la différence entre la valeur comptable de l'élément d'actif et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Si l'actif a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte utilisé pour mesurer la provision pour dépréciation est le taux d'intérêt effectif en vigueur.

Suite à la comptabilisation d'une perte par dépréciation sur un ou plusieurs élément(s) d'actif financier, les intérêts créditeurs continuent à être comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif, sur la valeur nette comptable de l'actif après déduction des provisions pour dépréciation. Si, par la suite, le montant de la perte par dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, telle que l'amélioration de la cote de crédit de l'emprunteur, la provision sera réajustée et le montant de la contre-passation sera enregistré dans le compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation sont évaluées individuellement pour l'actif financier considéré comme étant significatif individuellement. Ladite évaluation individuelle est principalement utilisée pour le portefeuille de prêts commerciaux du Groupe. Les provisions pour dépréciation pour les portefeuilles de prêts homogènes d'un moindre montant, tels que la plupart des prêts immobiliers résidentiels, des prêts personnels et des soldes de cartes de crédit des portefeuilles au détail du Groupe dans les Divisions Détail et Crédits à la consommation, qui sont en dessous des seuils d'évaluation individuelle, ainsi que pour la couverture des pertes sur prêts qui ont été encourues mais qui n'ont pas été identifiées séparément à la date du bilan, sont déterminées collectivement.

Dans certains cas, le Groupe peut renégocier les termes initiaux d'un prêt accordé à un client, soit dans le cadre de ses relations normales avec le client ou suite à une évolution défavorable de la situation de l'emprunteur. Si le paiement renégocié des intérêts et du capital ne recouvre pas la valeur comptable initiale de l'actif, l'actif en question continue à être comptabilisé comme un impayé et est considéré comme une créance douteuse. Si, en revanche, le paiement renégocié des intérêts et du capital recouvre la valeur comptable initiale, le prêt n'est plus comptabilisé comme étant impayé ou douteux, à condition que les paiements soient effectués conformément aux conditions renégociées. La renégociation peut entraîner la décomptabilisation du prêt et de la provision et à la comptabilisation d'un nouveau prêt à la juste valeur.

Radiations

Un prêt ou une avance est généralement radié(e), en tout ou en partie, par rapport à la provision correspondante lorsque le produit de la réalisation des garanties disponibles a été encaissé ou lorsqu'il n'existe aucune probabilité réaliste de recouvrement et que le montant de la perte a été dûment estimé. Le recouvrement ultérieur des postes radiés vient en déduction des pertes par dépréciation comptabilisées au compte de résultat. Qu'il s'agisse de prêts au détail garantis ou non garantis, la radiation a lieu uniquement après la mise en place de toute une série de processus de recouvrement, ou lorsque l'état du compte indique, selon les politiques en vigueur, que l'octroi d'un délai de grâce n'est plus approprié. Pour les prêts commerciaux, la radiation a lieu en cas de restructuration du prêt contracté par le client, ou si l'actif est sous administration et que les seuls montants susceptibles d'être perçus sont ceux qui ont été estimés par l'administrateur, en cas de cession de l'actif sous-jacent s'il a été décidé qu'aucune autre somme ne sera perçue à titre de règlement ou en présence d'éléments probants provenant de sources externes (par exemple, des évaluations effectuées par des sociétés externes) qui montrent une baisse irréversible des flux de trésorerie prévus.

(1) Actifs financiers cessibles

Le Groupe évalue, à chaque date de bilan, l'éventuelle existence d'éléments probants évidents de la dépréciation d'un actif cessible. Outre les critères applicables aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti, comme indiqué plus haut, cette évaluation inclut un examen de la situation financière actuelle (y compris de la solvabilité) est des futures perspectives de l'émetteur, en tenant compte des flux de trésorerie prévisionnels et, pour les titres de participation, d'une éventuelle baisse significative et prolongée de la juste valeur de l'actif en-dessous de son coût. En cas de perte par dépréciation, la perte cumulée, mesurée en tant que différence entre le coût d'acquisition (après le remboursement et l'amortissement du capital) et la juste valeur actuelle, moins la perte par dépréciation constatée sur l'actif précédemment comptabilisé, est réaffectée à partir des fonds propres au compte de résultat. Pour les instruments obligataires dépréciés, les pertes par dépréciation sont comptabilisées sur les périodes suivantes lorsqu'un impact négatif ultérieur a été constaté sur la trésorerie prévisionnelle; la réduction de la juste valeur causée par l'élargissement

généralisé des différentiels de crédit ne peut entraîner, à elle toute seule, une ultérieure dépréciation. Si, sur une période suivante, la juste valeur de l'instrument obligataire classé comme cessible augmente et si ladite augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte par dépréciation, un montant égal ou inférieur à la perte par dépréciation initiale est crédité sur le compte de résultat; toute différence supplémentaire est affectée aux "autres éléments du résultat global". Les pertes par dépréciation comptabilisées, sur le compte de résultat, dans les instruments obligataires ne sont pas contre-passées par le biais du compte de résultat.

i Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (autres que les biens d'investissement) sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. La valeur du terrain (incluse dans celle des locaux) n'est pas amortie. L'amortissement sur les autres actifs est calculé selon la méthode linéaire en vue de l'affectation de la différence entre le coût et la valeur résiduelle sur la durée de vie de l'immobilisation, comme suit: la période la plus courte entre une période de 50 ans et la période restant à courir du bail pour les locaux en pleine propriété/en location de courte ou longue durée; la période la plus courte entre une période de 10 ans et, si le renouvellement du bail n'est pas probable, la période restant à courir du bail pour les améliorations locatives; 10 à 20 ans pour le mobilier et les installations; et 2 à 8 ans pour les autres équipements et les véhicules à moteur.

La valeur résiduelle et la durée de vie du bien sont réexaminées - et modifiées, si nécessaire - à chaque date de bilan.

Les éléments d'actif sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou un changement de situation laissent supposer que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si la valeur comptable d'un élément d'actif se révèle supérieure à son montant recouvrable, elle fait immédiatement l'objet d'une réduction. Le montant recouvrable et le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif moins les frais de vente et sa valeur d'utilisation.

Les propriétés immobilières comprennent les terrains et les bâtiments en pleine propriété et en location de longue durée détenus soit en vue de la perception d'un loyer ou en vue de la réalisation d'une plus-value en capital ou les deux. Les biens d'investissement sont inscrits au bilan à leur juste valeur, à savoir la valeur normale déterminée selon les orientations publiées par la Royal Institution of Chartered Surveyors. Si cette information n'est pas disponible, le Groupe applique d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou les prix récemment observés. Ces évaluations sont revues au moins une fois par an par un expert. Les biens d'investissement restructurés en vue de la poursuite de leur utilisation en tant que tels ou pour lesquels le marché s'est montré moins actif continuent à être mesurés à la juste valeur.

j Baux

(1) En qualité de preneur

Les contrats de location signés par le Groupe sont, en général, des contrats de location-exploitation. Les loyers des contrats de location-exploitation payables sont enregistrés dans le compte de résultat selon la méthode linéaire, sur la durée du contrat.

En cas de résiliation du contrat de location avant l'expiration de sa durée, les paiements effectués en faveur du bailleur au titre des pénalités sont comptabilisés dans les dépenses sur la période pendant laquelle la résiliation a eu lieu.

(2) En qualité de bailleur

Les actifs loués aux clients sont classés dans les actifs financiers si le contrat de location prévoit le transfert en faveur du preneur de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété, mais non pas nécessairement du titre de propriété légal. Tous les autres contrats de location sont considérés comme des contrats de location-exploitation. Lorsque les actifs font l'objet d'un contrat de leasing financier, la valeur actuelle des loyers perçus, ainsi que la valeur résiduelle non garantie, sont comptabilisées, après déduction des provisions, dans "Prêts et avances en faveur des banques et des clients". La différence entre la créance brute et sa valeur actuelle est comptabilisée comme revenu de location financière constaté d'avance. Le revenu des locations financières est comptabilisé dans les intérêts créditeurs sur toute la durée de la location, par la méthode de l'investissement net (avant impôt) de manière à fournir un taux de rendement constant sur l'investissement net relatif aux contrats de location. Les valeurs résiduelles non garanties sont régulièrement vérifiées pour détecter une éventuelle dépréciation.

L'actif faisant l'objet de contrats de location-exploitation est inclus dans les immobilisations corporelles, au coût, et amorti sur sa durée de vie, à savoir la durée de vie du contrat de location, après prise en compte des valeurs résiduelles prévisionnelles. Le revenu locatif de la location-exploitation est comptabilisé de manière linéaire sur la durée de vie du contrat de location.

Le Groupe évalue les accords ne concernant pas la location, tels que les contrats d'externalisation ou autres contrats similaires, pour déterminer s'ils contiennent une composante locative, qui est ensuite comptabilisée séparément.

k Avantages sociaux

Les avantages sociaux à court terme, tels que les salaires, les congés payés, les primes au comptant basées sur les performances et les cotisations sociales sont comptabilisés sur la période de service de l'employé.

Rémunération en actions

Le Groupe Lloyds Banking gère un certain nombre de plans de rémunération en actions réglées en instruments de capitaux propres, destinés à rémunérer les services rendus par certains salariés. La valeur des services rendus par les salariés en échange de ladite rémunération en actions faisant l'objet de ces plans est comptabilisée dans les dépenses pendant la période d'acquisition des instruments, avec une augmentation correspondante enregistrée dans les fonds propres. Cette dépense est déterminée par rapport à la juste valeur du nombre d'instruments de fonds propres dont l'acquisition est prévue. La juste valeur des instruments de fonds propres alloués se fonde sur les prix de marché, si disponibles, en vigueur à la date d'allocation. En l'absence des prix de marché, la juste valeur des instruments à la date d'allocation est estimée à l'aide d'une technique d'évaluation adéquate, telle que le modèle de calcul du prix des options de Black-Scholes ou la simulation Monte Carlo. La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte l'impact des conditions d'acquisition étrangères au marché, qui sont incluses dans les hypothèses adoptées pour l'estimation du nombre d'options qui pourraient être acquises. Cette estimation est réexaminée et modifiée, si nécessaire, à chaque date de bilan. Les modifications de l'estimation initiale sont comptabilisées dans le compte de résultat avec un ajustement correspondant des fonds propres. L'annulation, par les salariés, de leur participation aux plans d'épargne d'entreprise [Save As You Earn] du Groupe est traitée comme une condition de non-acquisition et le Groupe comptabilise, sur l'exercice pendant lequel a eu lieu l'annulation, le montant de la dépense qui aurait été comptabilisée, autrement, sur la période d'acquisition restant à courir. Les modifications sont évaluées à la date de modification, tandis que l'augmentation des charges est enregistrée sur le compte de résultat.

l Imposition

Les impôts et taxes comprennent l'impôt à court terme et l'impôt différé. L'impôt à court terme et l'impôt différé sont débités ou crédités sur le compte de résultat, sauf en ce qui concerne les impôts résultant d'une transaction ou d'un événement qui est comptabilisé, sur le même exercice ou sur un exercice différent, ailleurs que sur le compte de résultat (à savoir, soit dans les Autres éléments du résultat global, ou directement dans les fonds propres, ou par le biais d'un regroupement d'entreprises), auquel cas l'impôt figurera dans le même état que la transaction qui en est à l'origine.

L'impôt à court terme est le montant de l'impôt sur le revenu des sociétés payable ou recouvrable sur le bénéfice de l'exercice, ajusté pour prendre en compte les postes non imposables et non déductibles : il est calculé en appliquant les taux d'imposition et les normes fiscales en vigueur à la date du bilan.

L'impôt à court terme inclut les montants relatifs à certains postes fiscaux incertains lorsque la Direction estime que, après examen de l'incertitude par l'Administration Fiscale britannique (HMRC) ou par toute autre administration fiscale, il est plutôt probable que la société soit amenée à procéder à un débours. Les provisions

reflètent la meilleure estimation de l'obligation définitive effectuée par la Direction sur la base de son interprétation de la législation fiscale, des précédents et des orientations, grâce également à l'avis d'un conseil externe. Toute modification intervenue dans les faits ou circonstances sous-jacents sur lesquels reposent les provisions est évaluée à chaque date de bilan, et les provisions sont réévaluées pour prendre en compte la situation actuelle.

L'impôt différé est comptabilisé sur les écarts temporels constaté entre la base imposable de l'actif et du passif et la valeur comptable dudit actif et passif inscrite au bilan. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition et des normes fiscales en vigueur ou substantiellement en vigueur à la date du bilan et qui peuvent s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé est réalisé ou le passif d'impôt différé est réglé.

Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour tous les écarts temporaires imposables, mais non pas sur les écarts temporaires imposables résultant des investissements réalisés dans des filiales où la résorption de l'écart temporaire peut être contrôlée et où il est probable que l'écart ne sera pas résorbé dans un futur proche. Le passif d'impôt différé n'est pas comptabilisé sur les écarts temporaires générés par le goodwill non fiscalement déductible.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'il existe des bénéfices imposables par rapport auxquels les écarts temporaires déductibles peuvent être appliqués : il est réexaminé à chaque date de bilan et réduit dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles pour permettre tout ou partie de l'actif.

L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés pour les écarts temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'actif et de passif acquis dans tout autre cadre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt différé n'est pas réactualisé.

m Conversion de devises

Les postes inscrits dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués à l'aide de la devise de fonctionnement de l'entité utilisée dans son environnement économique principal (la "devise de fonctionnement"). Les états financiers consolidés sont présentés en livres sterling, à savoir la devise fonctionnelle et de présentation de la Société. Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise de fonctionnement adéquate en appliquant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les plus/moins-values de conversion de devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion, au taux en vigueur çà la fin de l'exercice, de l'actif et du passif monétaire libellé en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat, à moins qu'elles ne soient enregistrées dans "autres éléments du résultat global" en tant que flux de trésorerie admissibles ou couverture des investissements nets. Les actifs non monétaires mesurés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les écarts de conversion des fonds propres et autres éléments non monétaires similaires comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat sont inscrits au compte de résultat dans les plus/moins-values de la juste valeur. Les écarts de conversion sur l'actif financier non monétaire cessible, tels que les participations, sont inclus dans la réserve de juste valeur des fonds propres sauf si l'actif en question fait l'objet d'une couverture de la juste valeur.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe dotées d'une devise de fonctionnement différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit : l'actif et le passif des activités menées à l'étranger, y compris les ajustements du goodwill et de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont convertis en livres sterling au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les recettes et les dépenses des activités menées à l'étranger sont converties en livres sterling à des taux de change moyens, à moins que ceux-ci ne soient proches des taux de change en vigueur à la date des transactions, auquel cas les recettes et les dépenses sont converties aux dates de réalisation des transactions.

Les écarts de conversion des activités menées à l'étranger, résultant de la conversion d'une activité menée à l'étranger sont comptabilisées dans "autres éléments du résultat global" et cumulées dans une composante séparée des fonds propres avec les écarts de conversion résultant de la conversion des emprunts et autres instruments en devises désignés en tant que couverture desdits investissements (cf. f(3) ci-dessus). Lors de la cession ou de la liquidation d'une activité étrangère, le montant global des écarts de conversion relatifs à ladite activité est réaffecté à partir des fonds propres et pris en compte dans la détermination des bénéfices ou des pertes résultant de la cession ou de la liquidation.

n Provisions et passif éventuel

Des provisions sont comptabilisées au titre des obligations présentes résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable que des sorties de ressources seront nécessaires pour régler lesdites obligations et que le montant desdites ressources peut être estimé.

Le passif éventuel est représenté par des obligations potentielles dont l'existence dépend de certains futurs événements ou desdites obligations présentes lorsque les sorties de ressources sont incertaines ou ne peuvent pas être mesurées de manière fiable. Bien que n'étant pas présenté dans les états financiers, le passif éventuel fait l'objet d'une publication, à moins qu'il ne se réfère à une date éloignée.

Une provision est constituée au titre des engagements de prêt irrévocables non utilisés, si l'utilisation de la facilité est probable et donnera lieu à la comptabilisation d'un actif à un montant inférieur au montant avancé.

o Capital

Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options ou à l'acquisition d'une activité sont comptabilisés dans les fonds propres en déduction du produit, après impôt. Les dividendes payés sur les actions ordinaires du Groupe sont comptabilisés en déduction des fonds propres sur la période pendant laquelle ils sont versés.

p Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie et les soldes non obligatoires détenus auprès des banques centrales et les montants dus par des banques à une échéance inférieure à trois mois.

q Investissements dans des filiales

Les investissements dans des filiales sont effectués au coût historique, moins les provisions pour dépréciation.

3. Estimations comptables déterminantes et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert, de la part de la Direction, la formulation de jugements, estimations et hypothèses dans l'application des politiques comptables, qui affectent les montants déclarés de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses. Compte tenu de l'incertitude inhérente à la formulation des estimations, les résultats déclarés sur les exercices ultérieurs peuvent se fonder sur des montants qui diffèrent des estimations. Les estimations, jugements et hypothèses sont régulièrement évalués et se fondent sur l'historique et d'autres facteurs, dont la prévision de futurs événements potentiellement plausibles compte tenu des circonstances.

Les jugements significatifs formulés par la Direction dans l'application des politiques comptables du Groupe et les sources essentielles de l'incertitude inhérente aux estimations relatives aux présents états financiers, qui sont jugés globalement essentiels pour les résultats et la situation financière du Groupe, sont les suivants.

- Provision pour pertes par dépréciation sur prêts et créances (cf. note 17)
- Recouvrabilité de l'actif d'impôt différé (cf. note 28)
- Provision pour assurance de protection des paiements et autres provisions réglementaires (cf. note 29) ; et
- Juste valeur des instruments financiers (cf. note 39).

4. Analyse par segments

L'IFRS 8 « Segments Opérationnels » exige le reporting d'informations financières et descriptives concernant les segments opérationnels, se fondant sur les modalités de reporting et d'évaluation internes. Le responsable principal des décisions en matière d'exploitation est le Comité Exécutif du Groupe de Lloyds Banking Group. Le Groupe Bank of Scotland est géré par entité et non pas par segment. Le Comité Exécutif du Groupe n'évalue pas les performances du Groupe Bank of Scotland et alloue les ressources aux différents segments : par conséquent, les présents états ne contiennent aucune information par segment. Une brève description des sources de revenus du Groupe est fournie dans la description de l'Activité. La société mère ultime Lloyds Banking Group plc, produit des comptes consolidés qui définissent la base des segments utilisée pour la gestion des performances et l'allocation des ressources pour le Groupe Lloyds Banking.

Suite à la réduction des activités du Groupe hors Royaume Uni, l'analyse entre les activités menées au Royaume Uni et celles menées à l'étranger n'est plus fournie.

5. Intérêts créditeurs nets

	Moyenne pondérée du taux d'intérêt effectif		2017 £m	2016 £m
	2017 %	2016 %		
Intérêts créditeurs et autres revenus similaires:				
Intérêts à recevoir sur prêts et créances	2.47	3.09	8 908	9 775
Actifs financiers cessibles	0.78	0.94	12	35
Total intérêts et revenus similaires	2.46	3.06	8 920	9 810
Intérêts et dépenses similaires				
Dépôts de banques et dépôts de clients	0.95	1.38	-2 930	-3 586
Titres obligataires en émission	-1.82	-1.84	228	325
Passif subordonné	2.80	3.05	-198	-219
Total intérêts et dépenses similaires	0.89	1.22	-2 900	-3 480
Intérêts créditeurs nets			6 020	6 330

(Cf. note 32).

6. Recettes de redevances et commissions nettes

	2017 £m	2016 £m
Recettes de redevances et commissions:		
Comptes courants	220	231
Commissions sur cartes de débit et de crédit	237	229
Autres	289	306
Total recettes de redevances et commissions	746	766
Dépenses de redevances et commissions	-378	-357
Recettes de redevances et commissions nettes	368	409

Les redevances et commissions faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif font partie du produit net d'intérêts créditeurs figurant à la note 5. Les redevances et commissions relatives aux instruments comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat sont incluses dans le produit net des opérations de négoce figurant à la note 7.

7. Résultat net des opérations de négoce

	2017 £m	2016 £m
Plus (moins)-valeurs sur conversion de devises	-14	125
Plus-valeurs sur transactions de négoce de devises	36	32
Total conversion de devises	22	157
Plus-value sur biens d'investissement (note 22)	-	2
Plus (moins)-valeurs sur titres et autres plus-(moins) values (cf. ci-dessous)	194	31
Résultat net des opérations de négoce	216	190

Les plus (moins)-valeurs sur titres et autres plus-(moins) values comprennent les plus/moins-values nettes résultant de l'actif et du passif détenu à sa juste valeur, sur compte de résultat, à des fins de transaction, comme suit :

	2017 £m	2016 £m
Recettes (dépenses) nettes générées par l'actif désigné à sa juste valeur dans le compte de résultat :		
Titres obligataires, prêts et avances	-	-
Actions participatives	14	-
Produit net total résultant du passif comptabilisé à sa juste valeur sur le compte de résultat	14	-
Dépenses nettes totales résultant du passif détenu à sa juste valeur sur le compte de résultat	-	-1
Produit (perte) net (te) total(e) résultant des actifs et du passif comptabilisés à leur juste valeur sur le compte de résultat	14	-1
Plus (moins)-valeurs nettes sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	180	32
Plus (moins)-valeurs sur titres et autres plus-(moins) values	194	31

8. Autre résultat d'exploitation

	2017 £m	2016 £m
Produit des contrats de location-exploitation	14	24
Revenu locatif généré par des biens d'investissement (note 22)	1	3
Plus-values réalisées sur la cession d'actifs financiers cessibles (note 32)	134	71
Part des résultats de joint-ventures et sociétés associées	7	-1
Gestion du passif	-	112
Autres	133	116
Total autres produits d'exploitation	289	325

9. Frais d'exploitation

	2017 £m	2016 £m
Frais de personnel :		
Salaires	1 049	1 160
Charges sociales	117	120
Pensions et autres prestations post-retraite	264	221
	1 430	1 501
Locaux et équipements :		
Loyers et charges	163	159
Réparation et maintenance	23	15
Autres	71	22
	257	196
Autres dépenses :		
Communications et traitement de données	127	150
Frais de publicité et de promotion	45	50
Frais et honoraires de conseil	6	4
Autres	971	945
	1 149	1 149
Amortissement :		
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 22)	137	143
Amortissement d'autres actifs incorporels (note 21)	33	29
	170	172
Total dépenses d'exploitation, sauf Provisions réglementaires	3 006	3 018
Provisions réglementaires :		
Assurance décès invalidité (note 29)	486	266
Autres Provisions réglementaires (note 29)	440	369
	926	635
Total dépenses d'exploitation	3 932	3 653

L'effectif moyen de l'exercice s'est élevé à :

	2017	2016
Royaume Uni	33 507	35 350
Etranger	400	402
Total	33 907	35 752

Frais et honoraires dus aux commissaires aux comptes de la Banque

	2017 £m	2016 £m
Frais et honoraires dus pour l'audit du rapport annuel de la Banque pour l'exercice en cours	1.7	1.5
Frais et honoraires dus pour d'autres services :		
Audit des filiales de la Banque selon la législation	0.3	0.7
Autres services fournis conformément à la législation	0.4	0.2
Total Frais et honoraires dus aux commissaires aux comptes de la Banque par le Groupe	2.4	2.4

10. Dépréciation

	2017 £m	2016 £m
Pertes par dépréciation sur prêts et créances:		
Prêts et avances aux clients	164	216
Titres obligataires classés comme prêts et créances	-6	-
Total pertes par dépréciation sur prêts et créances (note 17)	158	216
Dépréciation d'actifs financiers cessibles	6	-

Autres provisions pour risque de crédit	-7	-10
Total dépréciation imputée sur le compte de résultat	157	206

11. Impôts et taxes

a Analyse des Impôts et taxes de l'exercice

	2017 £m	2016 £m
Impôt sur les sociétés applicable au Royaume Uni :		
Impôt à court terme sur le bénéfice de l'exercice	-739	-726
Ajustements par rapport aux exercices précédents	110	-344
	-629	-1 070
Impôts dus à l'étranger :		
Impôt à court terme sur le bénéfice de l'exercice	-25	-12
Ajustements par rapport aux exercices précédents	6	13
	-19	1
Impôts et taxes à court terme	-648	-1 069
Impôt différé (note 28) :		
Exercice courant	-136	-399
Ajustements par rapport aux exercices précédents	-32	311
	-168	-88
Impôts et taxes	-816	-1 157

b Facteurs affectant les Impôts et taxes de l'exercice

Le taux d'imposition applicable à l'impôt sur le revenu des sociétés de l'exercice s'élevait à 19.25 % (2016 : 20 %). Vous trouverez ci-dessous une explication du rapport entre charges fiscales et bénéfice comptable :

	2017 £m	2016 £m
Bénéfice avant impôt	2 804	3 395
Impôt sur le bénéfice des sociétés au Royaume Uni	-540	-679
Impact de majoration sur les bénéfices bancaires	-252	-303
Charges non-déductibles : charges de gestion	-126	-87
Autres frais non déductibles	-9	-29
Revenu non imposable	1	6
Plus-values non imposables sur cessions	13	18
Comptabilisation des pertes survenues sur les exercices précédents	-	11
Remesure de l'impôt différé due à un changement de taux	18	-75
Ecarts dans les taux d'imposition étrangers	-5	-1
Ajustements par rapport aux exercices précédents	84	-20
Autres postes	-	2
Impôts et taxes sur les bénéfices générés par les activités courantes	-816	-1 157

12. Actif négociable et autre actif financier détenu à sa juste valeur sur compte de résultat

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Actif négociable	-	943	-	943
Autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat	50	119	-	6
Total	50	1,062	-	949

Ces actifs comprennent :

	Groupe				Banque			
	2017		2016		2017		2016	
	Actif négociable £m	Autre actif financier à sa juste valeur sur compte de résultat £m	Actif négociable £m	Autre actif financier à sa juste valeur sur compte de résultat £m	Actif négociable £m	Autre actif financier à sa juste valeur sur compte de résultat £m	Actif négociable £m	Autre actif financier à sa juste valeur sur compte de résultat £m
Prêts et avances en faveur des clients	-	-	943	-	-	-	943	-
Actions participatives	-	50	-	119	-	-	-	6
Total	-	50	943	119	-	-	943	6

Au 31 décembre 2017, un montant de £50 millions (2016 : £119 millions) d'actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat du Groupe et 0£ (2016 : £6 millions) de la Banque avaient une échéance contractuelle supérieure à un an.
Cf. note 42.

13. Instruments financiers dérivés

Les justes valeurs sont des valeurs nominales des instruments dérivés, telle que figurant au tableau ci-dessous :

Groupe	2017			2016		
	Montant contractuel/nominal €m	Actif à sa juste valeur €m	Passif à sa juste valeur €m	Montant contractuel/nominal €m	Actif à sa juste valeur €m	Passif à sa juste valeur €m
Négociation						
Contrats de change :						
Spot, forwards et futures	849	79	5	1 201	145	20
Swaps de taux de devise	47 637	662	726	46 121	1 181	1 063
Options achetées	146	7	–	165	11	–
Options souscrites	169	–	3	208	–	9
	48 801	748	734	47 695	1 337	1 092
Contrats de taux d'intérêt :						
Swaps de taux d'intérêt	144 337	6 855	7 337	199 031	7 880	8 730
Contrats à terme	2 990	–	1	5 159	–	1
Options achetées	2 523	575	9	3 213	747	–
Options souscrites	2 945	15	638	3 839	–	868
Futures	261	–	–	5 959	–	–
	153 056	7 445	7 985	217 201	8 627	9 599
Instruments de crédit dérivés	266	1	7	712	–	10
Contrats de fonds propres et autres contrats	370	361	348	276	387	360
Total actif/passif dérivé négociable	202 493	8 555	9 074	265 884	10 351	11 061
Couverture						
Instruments dérivés désignés comme couverture de la juste valeur :						
Swaps de taux d'intérêt	14 690	2 127	447	19 771	2 690	690
Swaps de devises	–	–	–	11	–	–
	14 690	2 127	447	19 782	2 690	690
Instruments dérivés désignés comme couverture de la juste valeur :	–	–	–	–	–	–
Swaps de taux d'intérêt	24 617	952	1 505	39 525	1 623	1 974
Futures	–	–	–	2 817	–	–
	24 617	952	1 505	42 342	1 623	1 974
Total actif/passif dérivé détenu à des fins de couverture	39 307	3 079	1 952	62 124	4 313	2 664
Total actif/passif dérivé comptabilisé	241 800	11 634	11 026	328 008	14 664	13 725

Le montant notionnel du contrat ne représente pas l'exposition réelle du Groupe au risque de crédit qui se limite au coût actuel du remplacement des contrats par une valeur positive pour le Groupe en cas de défaut de la contrepartie. Afin de réduire le risque de crédit, le Groupe emploie toute une série de techniques d'amélioration telles que la compensation et la collatéralisation, qui permet de fournir une garantie contre ce risque. Vous trouverez d'autres détails à la note 42 Risque de crédit.

Le Groupe détient des instruments dérivés dans le cadre des stratégies suivantes :

- Stratégie centrée sur le client: les instruments dérivés sont détenus dans le cadre de la fourniture aux Clients du Groupe de produits de gestion du risque;
- En vue de la gestion et de la couverture du risque de taux d'intérêt et de change du Groupe résultant de l'activité bancaire courante. La stratégie de comptabilité de couverture adoptée par le Groupe consiste à associer des approches basées sur la juste valeur et des approches basées sur la couverture des flux de trésorerie telles que décrites à la note 42.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Les taux d'intérêts liés aux contrats comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme et les options. Un swap de taux d'intérêt est un contrat conclu entre deux parties en vue de l'échange de paiements à taux fixe et à taux variable, sur la base de taux d'intérêt définis dans le contrat, sans échange de montants en capital sous-jacents. Les contrats à terme sont des contrats relatifs au paiement des écarts entre un taux d'intérêt spécifique et un taux de référence, appliqué à un montant en capital nominal à une certaine date, dans le futur. Une option de taux d'intérêt offre à l'acheteur, contre paiement d'une prime, le droit (sans aucune obligation) de fixer le taux d'intérêt sur un futur prêt ou dépôt, pendant une certaine période, à partir d'une future date expressément fixée.
- Les contrats de taux de change incluent les contrats à terme en devises étrangères, les swaps de devises étrangères et les options. Un contrat à terme en devises étrangères concerne l'achat ou la vente d'un certain montant de devises étrangères à une date future préalablement fixée, à un taux préétabli. Les swaps de devises impliquent, généralement, l'échange d'obligations de paiement d'intérêts libellées dans différentes devises ; l'échange du montant en capital peut être fictif ou réel. Une option en devises, offre à l'acheteur, contre paiement d'une prime, le droit (sans aucune obligation) de vendre certains montants de devises à des taux de change préétablis, avant une certaine date à venir.
- Les dérivés de crédit, à savoir principalement des contrats d'échange sur défaut, sont utilisés par le Groupe dans le cadre de son activité de négociation en pour la gestion de son propre risque de crédit. Un contrat d'échange sur défaut est un swap dans le cadre duquel l'une des contreparties reçoit une prime, à une fréquence préétablie, en échange de la garantie d'effectuer un certain paiement en cas d'occurrence d'un certain événement négatif en termes de crédit. Le Groupe utilise ce type de contrat, associé à un financement externe, également pour garantir des prêts accordés aux entreprises et par la division Banque Commerciale d'un montant de £455 millions (2014 : £611 millions).
- Les dérivés d'actions sont également utilisés par le Groupe dans le cadre de son activité de fourniture de produits en actions au détail, afin d'éliminer l'exposition du groupe aux fluctuations de différents indices boursiers internationaux. L'achat d'options sur actions liées aux indices donne au Groupe le droit, sans aucune obligation, d'acheter ou vendre un certain nombre d'obligations ou un ensemble d'obligations, sous la forme d'indices publiés avant une certaine date à venir.

Flux de trésorerie couverts

Concernant les couvertures des flux de trésorerie, le tableau suivant indique les dates d'occurrence prévues des Flux de trésorerie couverts de la Banque et leur impact prévu sur le résultat.

2017	0-1 an £m	1-2 ans £m	2-3 ans £m	3-4 ans £m	4-5 ans £m	5-10 ans £m	10-20 ans £m	+ 20 ans £m	Total £m
Flux de trésorerie couverts prévisionnels censés se réaliser:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	31	52	80	70	68	229	49	5	584
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-5	-13	-30	-25	-23	-128	-106	-6	-336
Flux de trésorerie couverts prévisionnels affectant le compte de résultat:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	44	52	82	72	66	217	46	5	584
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-11	-16	-33	-24	-24	-126	-97	-5	-336
2016	0-1 an £m	1-2 ans £m	2-3 ans £m	3-4 ans £m	4-5 ans £m	5-10 ans £m	10-20 ans £m	+ 20 ans £m	Total £m
Flux de trésorerie couverts prévisionnels censés se réaliser:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	32	40	84	89	93	404	163	12	917
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-4	-5	-21	-19	-22	-136	-126	-3	-336
Flux de trésorerie couverts prévisionnels affectant le compte de résultat:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	45	44	87	92	96	385	157	11	917
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-8	-6	-23	-21	-22	-138	-115	-3	-336

En 2016-17, aucune transaction n'a fait l'objet d'une cessation de la comptabilisation de la couverture des flux de trésorerie en raison de la probable non-réalisation de flux de trésorerie considérés, jusque-là, comme hautement probables.

Au 31 décembre 2017, £11,458 millions d'actif dérivé total comptabilisé du Group et £10,621 millions de passif dérivé total comptabilisé du Groupe (2016 : £13,792 millions d'actif et £13,165 millions de passif) avaient une échéance contractuelle supérieure à 1 an.

Banque	2017			2016		
	Montant contractuel/nominal £m	Actif à sa juste valeur £m	Passif à sa juste valeur £m	Montant contractuel/nominal £m	Actif à sa juste valeur £m	Passif à sa juste valeur £m
Négociation						
Contrats de change :						
Spot, forwards et futures	479	8	5	571	23	20
Swaps de taux de devises	47 618	643	726	45 868	927	1 063
Options achetées	146	7	-	165	11	-
Options souscrites	169	-	3	208	-	9
				46 812	961	1 092
Contrats de taux d'intérêt :						
Swaps de taux d'intérêt	144 338	6 855	7 318	199 031	7 880	8 710
Contrats à terme	2 990	-	1	5 159	-	1
Options achetées	2 523	575	9	3 213	747	-
Options souscrites	2 945	15	638	3 839	-	868
Futures	261	-	-	5 959	-	-
	153 057	7 445	7 966	217 201	8 627	9 579
Instruments de crédit dérivés	266	1	7	712	-	10
Contrats de fonds propres et autres contrats	322	1	8	226	23	16
Total actif/passif dérivé négociable	202 057	8 105	8 715	264 951	9 611	10 697
Couverture						
Instruments dérivés désignés comme couverture de la juste valeur :						
Swaps de taux d'intérêt	14 690	2 127	447	19 771	2 690	690
Swaps de devises	-	-	-	11	-	-
	14 690	2 127	447	19 782	2 690	690
Instruments dérivés désignés comme couverture de la juste valeur :						
Swaps de taux d'intérêt	24 617	952	1 505	39 525	1 623	1 974
Futures	-	-	-	2 817	-	-
	24 617	952	1 505	42 342	1 623	1 974
Total actif/passif dérivé détenu à des fins de couverture	39 307	3 079	1 952	62 124	4 313	2 664
Total actif/passif dérivé comptabilisé	241 364	11 184	10 667	327 075	13 924	13 361

Le tableau ci-dessous indique, pour les couvertures de flux de trésorerie désignées, à quelle date lesdits flux de trésorerie sont censés se réaliser et à quelle date ils vont avoir un effet sur le résultat.

2017	0-1 an £m	1-2 ans £m	2-3 ans £m	3-4 ans £m	4-5 ans £m	5-10 ans £m	10-20 ans £m	+ 20 ans £m	Total £m
Flux de trésorerie couverts prévisionnels censés se réaliser:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	31	52	80	70	68	228	49	5	583
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-5	-13	-30	-25	-23	-128	-106	-6	-336
Flux de trésorerie couverts prévisionnels affectant le compte de résultat:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	44	52	82	72	66	216	46	5	583
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-11	-16	-33	-24	-24	-126	-97	-5	-336

2016	0-1 ans £m	1-2 ans £m	2-3 ans £m	3-4 ans £m	4-5 ans £m	5-10 ans £m	10-20 ans £m	+ 20 ans £m	Total £m
Flux de trésorerie couverts prévisionnels censés se réaliser:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	32	40	84	89	93	404	163	12	917
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-4	-5	-21	-19	-22	-136	-126	-3	-336
Flux de trésorerie couverts prévisionnels affectant le compte de résultat:									
Flux de trésorerie entrants prévisionnels	45	44	87	92	96	385	157	11	917
Flux de trésorerie sortants prévisionnels	-8	-6	-23	-21	-22	-138	-115	-3	-336

En 2016-17, aucune transaction n'a fait l'objet d'une cessation de la comptabilisation de la couverture des flux de trésorerie en raison de la probable non-réalisation de flux de trésorerie considérés, jusque-là, comme hautement probables.

Au 31 décembre 2017, £10,865 millions d'actif dérivé total comptabilisé et £10,331 millions de passif dérivé total comptabilisé de la Banque (2016 : £13,317 millions d'actif et £12,851 millions de passif) présentaient une échéance contractuelle supérieure à 1 an.

14. Prêts et avances en faveur des clients

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Agriculture, forêts et pêche	643	616	643	616
Alimentation en eau et en énergie	156	207	156	207
Fabrication	266	344	266	344
Bâtiment	1 248	1 380	1 249	1 380
Transport, distribution et hôtels	2 868	2 942	2 868	2 942
Postes et télécommunications	272	242	272	242
Sociétés immobilières	4 894	6 534	4 945	6 637
Services financiers, commerciaux et autres services	2 415	2 601	2 412	2 599
Personnel				
Prêts immobiliers	247 117	245 327	241 172	238 599
Autres	10 573	10 667	10 568	10 645
Leasing financier	198	342	-	-
Location-achat	132	82	132	82
Total prêts et avances aux clients avant provision pour pertes par dépréciation	270 782	271 284	264 683	264 293
Provision pour pertes par dépréciation (note 17)	-2 125	-2 385	-1 933	-2 171
Total prêts et avances aux clients	268 657	268 899	262 750	262 122

Au 31 décembre 2017, un montant de £251,710 millions (2016 : £253,796 millions) de prêts et avances du Groupe en faveur des Clients et £246,268 millions (2016 : £247,387 millions) de la Banque présentaient une échéance contractuelle supérieure à un an.

Les prêts et avances en faveur des clients incluent les créances liées aux contrats de leasing financier, qui peuvent être analysés comme suit :

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Investissement brut dans leasing financier, créances:				
A un an maximum	36	93	-	-
A plus d'1 an et moins de 5 ans	94	169	-	-
A plus de 5 ans	149	200	-	-
Futur produit financier non réalisé sur leasing financier	279	462	-	-
Loyers reçus d'avance	-67	-110	-	-
Investissements net dans leasing financier	-14	-10	-	-
	198	342	-	-

L'investissement net dans des baux financiers représente les montants recouvrables comme suit :

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
A un an maximum	16	66	-	-
A plus d'1 an et moins de 5 ans	63	123	-	-
A plus de 5 ans	119	153	-	-
Investissements net dans leasing financier	198	342	-	-

Les équipements loués aux clients dans le cadre de contrats de leasing financier concernent principalement des transactions de financement structuré pour le financement de l'achat d'avions, navires et autres équipements à forte valeur. Aucun loyer conditionnel n'a été inscrit au compte de résultat de l'exercice 2016 et 2017, pour des leasings financiers. Aucune provision pour créance douteuse sur leasing financier n'a été enregistrée dans la provision pour pertes par dépréciation du Groupe (2016 : 0£).

15. Titrisation et obligations sécurisées

Programmes de titrisation

Les prêts et avances consentis aux clients et les titres obligataires désignés comme Prêts et créances incluent les prêts titrisés dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe, dont la majorité a été vendue par les sociétés du Groupe à des entités structurées constituées pour être hors d'atteinte en cas de faillite. Les entités structurées étant financées par l'émission d'obligations à des conditions prévoyant que la majorité des risques et des avantages liés au portefeuille reviennent à l'entité du Groupe, les entités structurées sont entièrement consolidées et la totalité de ces prêts sont inscrits au bilan du Groupe, les effets en émission correspondants étant inclus dans Titres obligataires en émission.

Programmes d'obligations couvertes

Certain Prêts et avances consentis aux clients ont été assignés à des entités à responsabilité limitée constituées pour être hors d'atteinte en cas de faillite à titre de garantie des émissions d'obligations sécurisées par le Groupe. Le Groupe conserve tous les risques et les avantages liés à ces prêts et les entités sont entièrement consolidées sans le bilan du groupe, tandis que les obligations en émission correspondantes faisant l'objet de la couverture sont incluses dans les Titres obligataires en émission.

Les principaux programmes de titrisation et obligations sécurisées du Groupe, ainsi que les soldes des avances faisant l'objet de ces accords et la valeur comptable des titres en émission au 31 décembre figurent ci-dessous. Les titres en émission figurent à la note 28. Cf. note 26.

	2017		2016	
	Prêts et avances sécurisés £m	Effets émis £m	Prêts et avances sécurisés £m	Effets émis £m
Prêts immobiliers résidentiels Royaume Uni	20 549	13 487	24 164	15 989
Créances de cartes de crédit	4 303	4 090	4 293	5 723
Prêts immobiliers résidentiels Pays Bas	–	–	2 033	2 081
Prêts commerciaux	374	374	411	411
	25 226	17 951	30 901	24 204
Moins ceux détenus par le Groupe		-14 954		-18 642
Total programmes de titrisation (note 26)		2 997		5 562
Programmes d'obligations sécurisées				
Adossées à des plans de logements résidentiels	7 525	6 240	8 945	9 189
Adossées à des plans de logements sociaux	1 628	1 200	2 087	1 200
	9 153	7 440	11 032	10 389
Moins ceux détenus par le Groupe		-700		-700
Total programmes d'obligations sécurisées (note 26)		6 740		9 689
Total programmes de titrisation et d'obligations sécurisées		9 737		15 251

Des dépôts au comptant de £1712 millions (2016 : £5713 millions) à l'appui de Titres obligataires émis par les entités structurées, des avances relatives aux obligations sécurisées et d'autres obligations légales sont détenues par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe avait conclu un certain nombre d'accord contractuels en vue de la mise à disposition de facilités de trésorerie destinées à certaines entités structurées. Au 31 décembre 2017 ces obligations n'avaient pas encore été activées et l'exposition maximale relative à ces titres s'élevait à £28 millions (2016 : £292 millions).

Le Groupe a mis en place un certain nombre de programmes d'obligations sécurisées, pour lesquels des Entités à responsabilité limitée ont été constituées pour le cantonnement de paniers d'actifs et pour garantir les obligations sécurisées émises par le Groupe. A la date de reporting, le Groupe avait sur-garanti les programmes figurant dans le tableau ci-dessus pour se conformer aux conditions des programmes, afin de garantir la cote des obligations sécurisées et d'assurer la flexibilité opérationnelle. De temps à autre, l'obligation de fourniture de la garantie incombant au Groupe peut augmenter afin de respecter les règles formelles applicables aux programmes. Le Groupe peut également apporter volontairement une garantie à l'appui de la cote des obligations sécurisées.

Le Groupe comptabilise la totalité du passif associé à la sécurisation et aux programmes de titrisation des obligations dans "Titres obligataires en émission", bien que les obligations du groupe se limitent aux flux de trésorerie générés par les actifs sous-jacents. Le Groupe pourrait être tenu de fournir un soutien supplémentaire à un certain nombre de programmes de titrisation des obligations à l'appui des cotes de crédit des obligations émises, sous la forme de l'augmentation des réserves de liquidités et de la détention de titres subordonnés. Par ailleurs, certains programmes contiennent des obligations contractuelles qui exigent, de la part du Groupe, le rachat des actifs dont la cote de crédit est susceptible de subir une détérioration.

Le Groupe n'a pas proposé spontanément de racheter les actifs faisant partie de ses programmes publics de titrisation pendant l'exercice 2017 (2016 : none). Ces achats sont effectués afin d'assurer le respect des dates d'échéance prévues des effets émis dans le cadre de ces programmes.

16. Entités structurées

Les participations du Groupe au capital d'entités structurées sont consolidées.

17. Provision pour pertes par dépréciation sur prêts et créances

Estimations comptables et jugements essentiels

La provision pour pertes par dépréciation sur prêts et créances est constituée par l'estimation la plus exacte formulée par la Direction des pertes encourues sur le portefeuille à la date du bilan. Dans la détermination du montant des provisions pour dépréciation nécessaires, le Groupe utilise différents modèles statistiques. La Direction doit juger la solidité des résultats fournis par ces modèles et, si nécessaire, apporter les réajustements requis. Les provisions pour dépréciation comprennent deux composantes, une composante déterminée individuellement et une composante déterminée de manière globale (ou collective).

Les provisions pour dépréciation individuelle sont généralement constituées pour les portefeuilles des prêts commerciaux du Groupe. Les éléments d'actifs sont examinés régulièrement ceux qui présentent une vulnérabilité réelle ou potentielle sont placés sur une watch list, qui assure une plus étroite surveillance, tout impact (potentiellement) défavorable sur la capacité de remboursement étant utilisé pour évaluer l'opportunité ou non de transférer un certain actif à une Unité d'Assistance Commerciale spécifique. Parmi les exemples d'événements déclencheurs pouvant entraîner la comptabilisation initiale de provisions pour dépréciation pour les prêts

accordés à des entreprises (ou la comptabilisation de provisions pour dépréciation supplémentaires) on peut citer (i) les pertes de négociation, la perte d'affaires ou d'un client important de l'emprunteur ; (ii) des violations significatives des termes du contrat de prêt, notamment le non-remboursement du capital ou des intérêts, ou une baisse de la valeur de la garantie qui n'est plus considérée adéquate; (iii) la disparition d'un marché actif suite à des difficultés financières ; ou (iv) le rééchelonnement du prêt par des conditions préférentielles visant à faciliter le recouvrement des sommes prêtées (par ex. un échange de créances en actions).

Pour les actifs identifiés individuellement, on procède à l'analyse des futurs flux de trésorerie, ce qui requiert un jugement significatif de la part de la Direction concernant le montant et la date de réalisation desdits flux. Lorsque la dette est garantie, l'évaluation reflète les flux de trésorerie prévus suite à la réalisation de la garantie, après la déduction des coûts de réalisation, que la saisie ou la réalisation de la garantie soit probable ou non. La détermination des provisions pour dépréciation requiert l'exercice d'un jugement significatif de la part de la Direction sur des aspects tels que la conjoncture économique locale et les performances commerciales du client, ainsi que la valeur du titre détenu, pour lequel il peut ne pas y avoir de marché immédiatement disponible. Le montant réel des futurs flux de trésorerie ainsi que leur timing peuvent différer de manière significative des hypothèses formulées en vue de la détermination des provisions pour dépréciation: par conséquent, ces provisions peuvent être soumises à des variations au fur et progressivement à mesure que le temps passe et que la situation du client s'éclaircit.

Les provisions pour dépréciation globale sont généralement constituées pour des portefeuilles homogènes moins importants tels que les portefeuilles de détail. Pour des portefeuilles de moindre importance, des prêts homogènes, l'actif est inclus dans un ensemble d'actifs financiers assortis des mêmes caractéristiques de risque, dont la dépréciation a été testée collectivement. La segmentation prend en compte des facteurs, tels que le type d'actif, le secteur d'activité, la zone géographique, le type de garantie, l'éventuel impayé et les autres facteurs significatifs. Ces caractéristiques sont importantes pour l'estimation des futurs flux de trésorerie des ensembles desdits actifs, car elles sont indicatives de la capacité de remboursement de tous les montants dus par l'emprunteur selon les conditions contractuelles applicables aux actifs évalués.

En général, l'élément déclencheur de la dépréciation utilisé pour le calcul de la dépréciation d'un prêt ou d'un ensemble de prêts, est l'obtention du niveau de défaillance préalablement défini ou la faillite du client. Les prêts pour lesquels les contrats du Groupe prévoient la possibilité de ne pas exiger une part des intérêts ou du capital sont également considérés comme étant dépréciés et les prêts générés pour refinancer des actifs actuellement dépréciés sont également définis comme étant dépréciés.

En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires non garantis du Groupe, la provision pour dépréciation est calculée pour les prêts douteux définis comme les prêts non remboursés depuis six mois ou plus (ou dans certains cas, lorsque le client est en état de faillite ou fait l'objet d'une saisie). Les flux de trésorerie estimés sont calculés sur la base de l'expérience historique et dépendent des estimations de la valeur prévisionnelle de la garantie, qui tient compte des futurs mouvements potentiels des prix de l'immobilier résidentiel, moins le coût relatif à la vente.

Pour les portefeuilles de prêts personnels non garantis, l'élément déclencheur de la dépréciation est représenté par un arriéré de paiement d'une ou deux mensualités ou par le fait que le client présente une ou plusieurs caractéristiques parmi celles mentionnées plus haut. Alors que l'élément déclencheur se fonde sur les performances en matière de paiement ou sur la situation de chaque élément d'actif, l'évaluation des futurs flux de trésorerie a recours à l'expérience historique des cohortes de portefeuilles similaires, si bien que l'évaluation est considérée comme étant collective. Les futurs flux de trésorerie sont estimés sur la base des flux de trésorerie contractuels des actifs faisant partie de la cohorte et de l'historique des pertes relatives à des actifs similaires. La méthode et les hypothèses employées pour l'estimation des futurs flux de trésorerie sont régulièrement vérifiées par le Groupe afin d'atténuer les différences éventuelles entre les estimations des pertes et les pertes effectivement encourues.

Les provisions pour dépréciation globale sont également soumises à des incertitudes en termes d'estimation et sont, notamment, sensibles aux variations de la conjoncture économique et des conditions de crédit, y compris l'interdépendance des prix de l'immobilier, les taux de chômage, les taux d'intérêt, le comportement de l'emprunteur et les tendances en matière de faillites personnelles. Il est difficile d'estimer, toutefois, de quelle manière les changements relatifs à un ou plusieurs facteurs parmi ceux évoqués ci-dessus pourraient avoir un impact sur la provision pour dépréciation collective.

L'estimation de la valeur de la garantie sur laquelle s'appuie le portefeuille de prêts immobiliers du Groupe au Royaume Uni est effectuée en appliquant les variations des indices de prix internes à la valeur initialement estimée du bien. Compte tenu de la taille relative du portefeuille de prêts immobiliers, l'une des variables significatives est constituée par le prix du bien, qui détermine la valeur des garanties adossées aux prêts pour ces portefeuilles. Si le prix du bien était inférieur de dix pour cent à celui estimé le 31 décembre 2017, la charge de dépréciation augmenterait d'environ £180 millions pour les prêts hypothécaires contractés au Royaume Uni.

La provision collective inclut également une provision pour pertes inhérentes, à savoir les pertes déjà encourues qui n'ont, toutefois, pas encore été identifiées à la date du bilan. Les prêts non encore comptabilisés comme prêts douteux sont regroupés dans des portefeuilles homogènes, par principaux facteurs de risque. Les facteurs de risque pour les prêts au détail garantis incluent le rapport prêt indexé/valeur actuel, les arriérés relatifs à des précédents prêts, les données internes relatives aux impayés tous produits confondus et les données externes des agences de crédit; pour les prêts au détail non garantis, ils incluent le respect des échéances de paiement et, dans le cas contraire, le nombre de mensualités impayées et, pour les prêts commerciaux, des facteurs tels que les taux de défaut de paiement et le taux de perte en cas de défaillance observés. La probabilité de dépréciation de chaque compte pendant la période d'émergence de la perte ainsi que la perte économique que chaque portefeuille est susceptible de générer en cas de dépréciation font l'objet d'une évaluation. La période d'émergence de la perte est déterminée, par la direction locale, pour chaque portefeuille; le Groupe a défini une série de périodes d'émergence de la perte en fonction des caractéristiques des portefeuilles. Les périodes d'émergence de la perte sont régulièrement examinées et mises à jour, si nécessaire. En général, les périodes utilisées au sein du Groupe varient entre un et douze mois, selon l'historique. Les portefeuilles non garantis ont généralement une période d'émergence de la perte plus courte que les portefeuilles garantis. Cette provision est sensible aux variations de la période d'émergence de la perte. La Direction exerce un niveau de jugement significatif dans la détermination de la provision pour dépréciation globale non identifiée, qui comporte également l'évaluation du niveau de risque global existant dans certains secteurs et l'impact d'un environnement à faible taux d'intérêt sur les périodes d'émergence des pertes. Dans le secteur Banque Commerciale, une augmentation d'un mois de la période d'émergence de la perte pour le portefeuille de prêts soumis à l'évaluation de la provision pour dépréciation globale non identifiée donnerait lieu à une augmentation de cette provision d'environ £7 millions (2016 : £6 millions).

	Groupe			Banque		
	Prêts et avances aux clients £m	Titres obligataires £m	Total £m	Prêts et avances aux clients £m	Titres obligataires £m	Total £m
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	2 810	113	2 923	2,624	21	2,645
Ajustement des changes et autres ajustements	23	-	23	42	-2	40
Avances radiées	-1 154	-23	-1 177	-1 152	-	-1 152
Reprise d'avances radiées sur les exercices précédents	479	1	480	462	-	462
Désactualisation	11	-	11	4	-	4
Imputation sur le compte de résultat	216	-	216	191	-	191
Solde au 31 décembre 2016	2 385	91	2,476	2,171	19	2,190
Ajustement des changes et autres ajustements	3	-30	-27	4	1	5

Avances radiées	-714	-44	-758	-668	-	-668
Reprise d'avances radiées sur les exercices précédents	276	-	276	211	-	211
Désactualisation	11	-	11	5	-	5
Imputation sur le compte de résultat	164	-6	158	210	-	210
Au 31 décembre 2017	2 125	11	2 136	1 933	20	1 953

Sur la provision totale du Groupe pour prêts et avances consentis aux clients, un montant de £1397 millions (2016 : £1609 millions) concernait des prêts destinés à la dépréciation (sur une base individuelle ou collective) à la date de reporting.

Sur la provision totale pour prêts et avances consentis aux clients, un montant de £1700 millions (2016 : £1749 millions) a été évalué sur une base collective.

Sur la provision totale de la Banque pour prêts et avances consentis aux clients, un montant de £1264 millions (2016 : £1475 millions) concernait des prêts destinés à la dépréciation (sur une base individuelle ou collective) à la date de reporting.

Sur la provision totale pour prêts et avances consentis aux clients, un montant de £1510 millions (2016 : £1,531 millions) été évalué sur une base collective.

18. Actifs financiers cessibles

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Titres obligataires :				
Titres d'état	-	2	-	2
Titres adossés à des actifs : titres adossés à des prêts hypothécaires	-	13	-	13
Titres d'entreprises et autres titres obligataires	786	2 424	786	2 424
	786	2 439	786	2 439
Actions participatives	27	477	14	87
Total actifs financiers cessibles	813	2 916	800	2 526

Au 31 décembre 2017, un montant de £540 millions (2016 : £2,551 millions) d'Actifs financiers cessibles du Groupe et de £527 millions (2016 : £2,162 millions) de la Banque avaient une échéance contractuelle résiduelle à plus d'un an.

Cf. note 42(D).

Chaque élément d'actif a été soumis individuellement à un test de dépréciation.

19. Investissements dans des filiales de la Banque

	2017 £m	2016 £m
Au 1 ^{er} janvier	163	199
Injections supplémentaires de capitaux et transferts	17	-
Cessions	-28	-
Dépréciation	-68	-36
Au 31 décembre	84	163

Des informations détaillées relatives aux filiales et aux entités apparentées figurent aux pages 104 à 106 et sont intégrées par référence.

20. Goodwill

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Au 1 ^{er} janvier et au 31 décembre	325	325	325	325
Coût	944	944	426	426
Pertes par dépréciation cumulées	-619	-619	-101	-101
Au 31 décembre	325	325	325	325

Le goodwill inscrit au bilan du Groupe est soumis au moins une fois par an à un test de dépréciation consistant en la comparaison du montant recouvrable – à savoir le montant le plus élevé entre la juste valeur d'une unité productive de flux de trésorerie moins le coût de vente et sa valeur d'utilisation – avec la valeur comptable.

Lorsque le test indique que la valeur comptable n'est pas recouvrable, celle-ci est amortie dans le compte de résultat en tant que dépréciation du goodwill. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est alloué à l'unité génératrice de trésorerie concernée ; la totalité du solde de £325 millions (2016 : £325 millions) a été allouée aux activités de banque privée.

Le montant recouvrable du goodwill au 31 décembre 2016 se fonde sur la valeur en utilisation. Ce calcul se fonde sur des projections des flux de trésorerie basés sur le plan économique quinquennal, les principales hypothèses prises en compte pour la planification concernant les perspectives économiques actuelles et les opinions relatives à la croissance économique, au taux de chômage, au marché de l'immobilier, aux taux d'intérêt et à la qualité du crédit. Les flux de trésorerie postérieurs à la durée du plan économique ne sont pas pris en compte aux fins du test de dépréciation. Le taux d'actualisation employé pour l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels est de 10 % (avant impôt) ce qui reflète, entre autres, les risques perçus dans les activités concernées. Selon la Direction, les changements raisonnablement envisageables relatifs aux principales hypothèses n'entraîneraient pas une baisse du montant recouvrable en dessous de la valeur comptable inscrite au bilan.

21. Autre actif incorporel

	Groupe	Banque
--	--------	--------

	Relations de carte de crédit achetées £m	Marques £m	Upgrading de logiciels immobilisés £m	Total £m	Upgrading de logiciels immobilisés £m	Relations de carte de crédit achetées £m	Total £m
Coût :							
Au 1 ^{er} janvier 2016	15	10	169	194	169	15	184
Acquisitions	-	-	27	27	27	-	27
Au 31 décembre 2016	15	10	196	221	196	15	211
Acquisitions	-	-	47	47	47	-	47
Cessions	-	-	-15	-15	-15	-	-15
Au 31 décembre 2017	15	10	228	253	228	15	243
Amortissement cumulé:							
Au 1 ^{er} janvier 2016	8	10	74	92	74	8	82
Charge de l'exercice (note 9)	3	-	26	29	26	3	29
Au 31 décembre 2016	11	10	100	121	100	11	111
Charge de l'exercice (note 9)	3	-	30	33	30	3	33
Cessions	-	-	-13	-13	-13	-	-13
Au 31 décembre 2017	14	10	117	141	117	14	131
Montant inscrit au bilan au 31 décembre 2017	1	-	111	112	111	1	112
Montant inscrit au bilan au 31 décembre 2016	4	-	96	100	96	4	100

L'upgrading de logiciels immobilisés inclut principalement le coût du personnel interne identifiable directement affecté à cette tâche et les autres coûts.

22. Immobilisations corporelles

	Groupe					Banque		
	Biens d'investissement £m	Locaux £m	Equipement £m	Actif de location-exploitation £m	Total £m	Locaux £m	Equipement £m	Total £m
Coût ou estimation:								
Au 1 ^{er} janvier 2016	111	1 415	1 749	256	3 531	1 373	1 729	3 102
Variations des changes et autres ajustements	-	2	2	17	21	7	2	9
Acquisitions	-	26	55	4	85	26	55	81
Dépenses dans des biens d'investissement	19	-	-	-	19	-	-	-
Variation de la juste valeur des biens d'investissement (note7)	2	-	-	-	2	-	-	-
Cessions	-29	-46	-23	-	-98	-46	-17	-63
Au 31 décembre 2016	103	1 397	1 783	277	3 560	1 360	1 769	3 129
Variations des changes et autres ajustements	-9	-1	-	16	6	-1	-	-1
Acquisitions	-	24	23	-	47	24	21	45
Dépenses dans des biens d'investissement	23	-	-	-	23	-	-	-
Variation de la juste valeur des biens d'investissement (note7)	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-68	-546	-1 147	-284	-2 045	-545	-1 144	-1 689
Au 31 décembre 2017	49	874	659	9	1 591	838	646	1 484
Amortissement cumulé et dépréciation :								
Au 1 ^{er} janvier 2016	-	902	1 299	138	2 339	883	1 290	2 173
Variations des changes et autres ajustements	-	1	-5	16	12	1	-6	-5
Charge d'amortissement de l'exercice (note 9)	-	59	82	2	143	59	82	141
Cessions	-	-17	-23	-	-40	-17	-14	-31
Au 31 décembre 2016	-	945	1 353	156	2 454	926	1 352	2 278
Variations des changes et autres ajustements	-	-	-	12	12	2	-10	-8
Charge d'amortissement de l'exercice (note 9)	-	54	82	1	137	54	82	136
Cessions	-	-531	-1 137	-167	-1 835	-529	-1 135	-1 664
Au 31 décembre 2017	-	468	298	2	768	453	289	742
Montant inscrit au bilan au 31 décembre 2017	49	406	361	7	823	385	357	742
Montant inscrit au bilan au 31 décembre 2016	103	452	430	121	1 106	434	417	851

Au 31 décembre, les futurs loyers minimum dus au Groupe en vertu de contrats de location-exploitation non annulables étaient les suivants :

	2017 £m	2016 £m
Dus à 1 an	-	8
1 à 5 ans	-	9
Total des futurs loyers minimum à recevoir	-	17

Par ailleurs, un revenu total minimum de sous-location de £24 millions pour le Groupe et 0 £ pour la Banque au 31 décembre 2017 (2016 : £27 millions pour le Groupe et 0 £ pour la Banque) devrait être encaissé dans le cadre de contrats de sous-location de locaux non annulables.

23. Autre actif

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Soldes de règlement	38	117	38	117
Investissements dans des joint-ventures et des entreprises associées	7	33	1	1
Autres actifs et paiements anticipés	527	510	529	504
Total Autre actif	572	660	568	622

24. Dépôts des clients

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Comptes courants non productifs d'intérêts	19 473	18 139	19 473	18 139
Comptes courants productifs d'intérêts	27 442	29 407	27 442	29 407
Comptes d'épargne et d'investissement	112 570	117 016	112 571	117 016
Autres dépôts de clients	11 713	14 755	11 711	14 720
Total dépôts des clients	171 198	179 317	171 197	179 282

Au 31 décembre 2017, un montant de £10,222 millions (2016 : £17,061 millions) de dépôts de Clients du Groupe et de £10,222 million (2016 : £17,026 millions) de dépôts de Clients de la Banque présentaient une échéance contractuelle résiduelle supérieure à un an. Cf. note 42.

25. Passif négociable et autre passif financier inscrit à sa juste valeur dans le compte de résultat

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Passif négociable:				
Passif relatif aux titres vendus dans le cadre de contrats de rachat	–	943	–	943
Autres dépôts	50	–	50	–
Total passif négociable	50	943	50	943
Autre passif inscrit à sa juste valeur dans le compte de résultat	–	2	–	–
Passif négociable et autre passif financier inscrit à sa juste valeur dans le compte de résultat	50	945	50	943

Au 31 décembre 2017, £50 millions (2016 : 0£) de passif négociable du Groupe et £50 millions (2016 : 0£) de passif négociable de la Banque présentaient une échéance contractuelle résiduelle supérieure à un an. Cf. note 42.

26. Titres obligataires émis

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Titres à moyen terme émis	1 182	1 377	1 172	1 377
Obligations couvertes (note 15)	6 740	9 689	6 740	9 689
Effets de titrisation (note 15)	2 997	5 562	–	–
	10 919	16 628	7 912	11 066
Montants dus aux autres entités du Groupe	–	51	1 511	2 672
Total titres obligataires en émission	10 919	16 679	9 423	13 738

Au 31 décembre 2017, un montant de £9,883 millions (2016 : £11,672 millions) de titres obligataires en émission du Groupe et £7694 millions (2016 : £8178 millions) de titres obligataires en émission de la Banque présentaient une échéance contractuelle résiduelle supérieure à un an.

27. Autre passif

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Soldes de règlement	19	101	19	101
Autres fournisseurs et régularisations	502	723	340	560
Total autre passif	521	824	359	661

28. Impôt différé

L'actif et le passif d'impôt différé du Groupe et de la Banque sont les suivants :

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Position statutaire				
Actif d'impôt différé	1 829	1 941	1 811	1 953

Passif d'impôt différé	-	-	-	-
Actif net d'impôt différé	1 829	1 941	1 811	1 953
Informations fiscales				
Actif d'impôt différé	1 849	1 993	1 831	2 002
Passif d'impôt différé	-20	-52	-20	-49
Actif net d'impôt différé	1 829	1 941	1 811	1 953

La position statutaire reflète l'actif et le passif d'impôt différé indiqué dans le bilan consolidé et prend en compte l'incapacité de compenser l'actif et le passif lorsqu'il n'y a pas de droit de compensation légalement applicable. La déclaration de l'actif et du passif d'impôt différé renvoie aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous qui ventile, par type, l'actif et le passif d'impôt différé.

Les mouvements dans l'actif et le passif d'impôt différé (avant de prendre en considération la compensation des soldes dans la même juridiction fiscale) peuvent être synthétisés comme suit :

Actif d'impôt différé du Groupe	Perte fiscale £m	Immobilisations corporelles £m	Provisions £m	Paiements en actions £m	Réévaluation de l'actif négociable £m	Autres écarts temporaires £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2016	1 661	261	-	-	-	220	2 142
(Charge) crédit sur compte de résultat	6	16	37	-	35	-211	-117
Charge sur autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-32	-	-32
Au 31 décembre 2016	1 667	277	37	-	3	9	1 993
(Charge) crédit sur compte de résultat	-86	-44	-28	10	-16	1	-163
Crédit sur autres éléments du résultat global	-	-	-	-	19	-	19
Au 31 décembre 2017	1 581	233	9	10	6	10	1 849
Passif d'impôt différé				Instruments dérivés £m	Réévaluation de l'actif négociable £m	Autres écarts temporaires £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2016				-61	-9	-50	-120
(Charge) crédit sur compte de résultat				-	-	29	29
Charge sur autres éléments du résultat global				30	9	-	39
Au 31 décembre 2016				-31	-	-21	-52
(Charge) crédit sur compte de résultat				-	-	9	9
Charge sur autres éléments du résultat global				23	-	-	23
Au 31 décembre 2017				-8	-	-12	-20

Banque Actif d'impôt différé	Perte fiscale £m	Immobilisations corporelles £m	Provisions £m	Paiements en actions £m	Réévaluation de l'actif négociable £m	Autres écarts temporaires £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2016	1 661	338	-	-	-	242	2 241
(Charge) crédit sur compte de résultat	6	-59	37	-	35	-227	-208
Charge sur autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-26	-	-26
Variation des changes et autres ajustements	-	-	-	-	-	-5	-5
Au 31 décembre 2016	1 667	279	37	-	9	10	2 002
(Charge) crédit sur compte de résultat	-86	-63	-28	10	-22	-1	-190
Charge sur autres éléments du résultat global	-	-	-	-	19	-	19
Au 31 décembre 2017	1,581	216	9	10	6	9	1 831
Passif d'impôt différé					Instruments déri- vés £m	Autres écarts temporaires £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2016					-61	-24	-85
Crédit sur compte de résultat					-	6	6
Crédit sur autres éléments du résultat global					30	-	30
Au 31 décembre 2016					-31	-18	-49
Crédit sur compte de résultat					-	6	6
Crédit sur autres éléments du résultat global					23	-	23
Au 31 décembre 2017					-8	-12	-20

Estimations et opinions comptables essentielles

L'estimation de l'impôt sur le revenu inclut l'évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé. L'actif d'impôt différé est uniquement comptabilisé dans la mesure où l'on considère qu'il est plutôt probable qu'il soit recouvrable en tant que de la législation applicable et des prévisions des futurs bénéfices imposables pour compenser lesquels les dégrèvements fiscaux sous-jacents peuvent être utilisés.

Le Groupe a comptabilisé un actif d'impôt différé de £1581 millions (2016 : £1,667 millions) et la Banque £1581 millions (2016 : £1,667 million) au titre de certaines pertes de négociation subies au Royaume Uni qui ont été reportées. Toutes ces pertes concernent, substantiellement, Bank of Scotland plc et seront utilisées pour compenser d'éventuels futurs bénéfices imposables générés par les entités de Bank of Scotland plc.

Les prévisions du Groupe concernant le futur bénéfice imposable tiennent compte des plans stratégiques et financiers à long terme du Groupe et des futurs réajustements des impôts prévus. Dans cette estimation, l'on a tenu compte des business plans et des risques liés aux futures modifications de la législation.

Impôt différé non comptabilisé

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé pour les pertes sur commerce extérieur quand il était plutôt probable que ces pertes pourraient être utilisées sur les futurs exercices. Sur l'actif non utilisé, un montant de £34 millions pour le Groupe et 0 £ pour la Banque (2016 : £62 millions pour le Groupe et 0£ pour la Banque) concerne des pertes qui expireront, si elles ne sont pas utilisées, dans 20 ans, tandis que £45 millions pour le Groupe et £45 millions pour la Banque (2016: £43 millions pour le

Groupe et £43 millions pour la Banque) concernent des pertes. Sans aucune date d'échéance

De plus, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les crédits d'impôt à l'étranger sans allègement de £40 millions (2016 : £39 millions) pour le Groupe et £40 millions (2016 : £39 millions) pour la Banque, car il n'existe aucun futur bénéfice imposable pour compenser lequel le crédit pourrait être utilisé. Ces crédits peuvent être reportés indéfiniment.

Suite au résultat des exonérations de la société mère sur les dividendes générés par les filiales et sur les plus-values des cessions, il n'existe aucun écart temporaire imposable significatif associé aux investissements dans les filiales, succursales, entités associées et joint-ventures.

29. Autres provisions

Estimations et jugements comptables significatifs

Au 31 décembre 2017, le Groupe avait constitué des provisions pour un montant de £1,754 millions (2016 : £1,689 millions) pour le coût des dédommagements dus aux clients et les frais administratifs correspondants encourus suite à des violations passées de la réglementation, et notamment à la vente abusive d'une assurance invalidité-décès (2017 : £947 millions; 2016: £930 millions).

La détermination du montant de ces provisions, qui représente la meilleure estimation effectuée par la Direction du coût de règlement de ces demandes, requiert l'exercice d'un jugement significatif et comporte, souvent, la formation d'une opinion sur des questions intrinsèquement incertaines, telles que l'étendue des vérifications requises par les autorités de régulation, le nombre de futures plaintes, le nombre de plaintes qui seront maintenues, le coût moyen du dédommagement et l'impact des décisions de justice éventuellement applicables aux demandes reçues. Par conséquent, l'adéquation permanente des hypothèses sous-jacentes est régulièrement vérifiée par rapport à l'expérience effective et aux autres éléments probants et des ajustements sont apportés aux provisions, chaque fois que nécessaire.

Des informations supplémentaires sur la nature des hypothèses formulées et des sensibilités essentielles figurent ci-dessous.

Groupe	Provisions pour engagements £m	Assurance décès-invalidité £m	Autres provisions réglementaires £m	Biens locatifs vacants et autres £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2017	35	930	759	122	1 846
Variations de change et autres ajustements	-25	-	-18	94	51
Provisions appliquées	-	-469	-374	-5	-848
(Déblocage) charge de l'exercice	-7	486	440	51	970
Au 31 décembre 2017	3	947	807	262	2 019

Banque	Provisions pour engagements £m	Assurance invalidité-décès £m	Autres provisions réglementaires £m	Biens locatifs vacants et autres £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2017	35	916	759	121	1 831
Variations de change et autres ajustements	-25	-	-18	93	50
Provisions appliquées	-	-464	-362	-5	-831
(Déblocage) charge de l'exercice	-7	486	403	50	932
Au 31 décembre 2017	3	938	782	259	1 982

Provisions pour engagements

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a contracté un engagement irrévocable d'avancer des fonds supplémentaires, alors que la capacité du client de respecter son obligation de remboursement suscite des doutes.

Assurance invalidité-décès

Le Groupe a augmenté sa provision pour frais de PPI d'un montant supplémentaire de £486 millions en 2017, dont £270 millions au quatrième trimestre, ce qui porte le montant total de la provision à £5273 millions.

La charge relative à la provision, en 2017, est due en grande partie à l'augmentation du volume des plaintes reçues suite à l'activité accrue de la société chargée de la gestion des plaintes (CMC) et de la campagne de marketing lancée par la *Financial Conduct Authority* (FCA).

Au 31 décembre 2017 une provision de £947 millions restait inutilisée pour les plaintes et les frais administratifs s'y rapportant. Le total des paiements au comptant s'est élevé à £469 millions pour l'exercice 2017.

Le montant total provisionné pour les assurances invalidité-décès (PPI) correspond à la meilleure estimation du Groupe concernant le futur coût. Il reste, cependant, un certain nombre de risques et d'incertitudes, notamment en ce qui concerne les futurs volumes. Par conséquent, le coût pourrait différer des estimations du Groupe et des hypothèses sous-jacentes, et pourrait donc nécessiter une provision plus importante que celle prévue. Il existe une incertitude significative concernant l'impact des modifications de la réglementation, l'impact de la campagne menée dans les médias par la FCA et par les sociétés de gestion des plaintes [CMC] ainsi que concernant l'activité des clients.

Les principales questions sensibles concernent:

– Le nombre de plaintes déposées par les clients: une augmentation de 50.000 plaintes par rapport au niveau envisagé entraînerait une augmentation de la provision de £105 millions ;

Tous les facteurs de sensibilité sont influencés par un pourcentage de plaintes relevant des règles et orientations issues du cas Plevin et des orientations contenues dans la Déclaration de Principe de la FCA 17/3.

Autres provisions pour litiges et affaires de nature réglementaire

Dans le cadre de son activité, le Groupe a entamé des pourparlers avec la PRA, la FCA et d'autres organismes de régulation britanniques et étrangers et d'autres organisations gouvernementales, sur toute une série de questions. Le Groupe reçoit également des plaintes et des demandes de la part de clients, employés, investisseurs présents et passés et autres tiers et fait l'objet de procédures et actions en justice. Lorsque ces plaintes ou demandes sont significatives, des provisions ont été constituées en vue de la couverture des frais qui pourraient être encourus dans le cadre de ces affaires et des questions résultant des contrôles internes liés à ces affaires.

Pendant l'exercice 2017, le Groupe a constitué des provisions supplémentaires de £440 millions pour les actions et procédures et les autres affaires de nature réglementaire, dont le solde non utilisé au 31 décembre 2017 s'élevait à £807 millions (31 décembre 2016: £759 millions). Les postes les plus significatifs sont les suivants.

Activités de gestion des arriérés

Le Groupe a provisionné un montant supplémentaire de £122 millions (portant ainsi le total provisionné à ce jour à £400 millions), les coûts d'identification et de rectification de certains frais et de certaines activités de gestion des arriérés. Suite à l'examen des activités de gestion des arriérés du Groupe, le Groupe Lloyds Banking a mis en place un certain nombre d'actions visant à améliorer ultérieurement le traitement des clients dans ce domaine et le Groupe a fait des progrès importants dans le remboursement des arriérés hypothécaires dus aux clients.

Comptes bancaires packagés

Pendant l'exercice 2017, le Groupe a provisionné £100 millions supplémentaires pour les plaintes relatives à une vente prétendument abusive de comptes bancaires packagés, portant ainsi le montant total de la provision à £191 millions. Un certain nombre de risques et d'incertitudes restent, notamment en ce qui concerne les futurs volumes.

HBOS Reading – examen de la clientèle

Le Groupe Lloyds Banking entreprend l'examen d'un certain nombre de cas relatifs à des clients, précédemment gérés par l'ancien Service des Créances douteuses de HBOS, basé à Reading. Ce réexamen fait suite à la conclusion d'une procédure pénale dans le cadre de laquelle un certain nombre de personnes, dont deux anciens employés de HBOS, ont été condamnées pour des faits de corruption, négociation frauduleuse et blanchiment d'argent intervenus avant l'acquisition de HBOS par Lloyds Banking Group, en 2009. Le Groupe a provisionné £100 millions au cours de l'exercice 2017 est actuellement en train de procéder au dédommagement des victimes de la fraude pour les pertes subies ainsi que pour les désagréments encourus, y compris par le versement de certains paiements à titre gracieux. L'examen de ces dossiers est encore en cours au 12 février 2018 : le Groupe a présenté des offres à 57 clients, ce qui représente plus de 80 pour cent des clients examinés.

Biens locatifs inoccupés et autres biens locatifs

Des provisions pour les biens immobiliers locatifs vacants sont constituées selon une estimation prudentielle du revenu sous-locatif prévisionnel, par rapport au loyer principal, et de la possibilité de cession de la part du Groupe dans la location, en tenant compte de la conjoncture du marché immobilier. Ces provisions sont réévaluées tous les deux ans et seront, normalement, liquidées pendant la période de sous-recouvrement des loyers concernés, qui est actuellement, en moyenne, de quatre ans ; lors de la cession d'un bien avant la date prévue, le reliquat du solde de la provision en cours est libéré.

Des provisions sont constituées pour les frais de personnel et les autres frais relatifs aux initiatives de restructuration du Groupe à la date à laquelle le Groupe s'engage formellement et irrévocablement à engager la dépense. Au 31 décembre 2017, ces provisions s'élevaient à £9 millions (31 décembre 2016 : £10 millions).

Les autres provisions incluent également les provisions constituées dans le cadre de l'activité normale, résultant des rectifications relatives à certains clients, ou les provisions pour la dégradation et la remise en état des biens.

30. Passif subordonné

Les mouvements enregistrés dans le passif subordonné au cours de l'exercice sont les suivants :

	Groupe				
	Actions privilégiées £m	Titres privilégiés £m	Passif subordonné non daté £m	Passif subordonné daté £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2016	-	469	4 729	2 162	7 360
Rachats effectués au cours de l'exercice :					
Titres réglementaires de premier rang perpétuels à 7.286 %	-	-150	-	-	-150
Instruments subordonnés non datés à 4.25 %	-	-	-102	-	-102
Titres de capital primaires à taux variable	-	-	-108	-	-108
	-	-150	-210	-	-360
Variations des changes et autres ajustements	-	10	80	-6	84
Au 31 décembre 2016	-	329	4 599	2 156	7 084
Variations des changes et autres ajustements	-	-3	12	-44	-35
Au 31 décembre 2017	-	326	4 611	2 112	7 049

	Banque				
	Actions privilégiées(1) £m	Titres privilégiés £m	Passif subordonné non daté £m	Passif subordonné daté £m	Total £m
Au 1 ^{er} janvier 2016	-	318	4 878	2 164	7 360
Rachats effectués au cours de l'exercice :					
Titres réglementaires de premier rang perpétuels à 7.286 %	-	-150	-	-	-150
Instruments subordonnés non datés à 4.25 %	-	-	-102	-	-102
Titres de capital primaires à taux variable	-	-	-108	-	-108
	-	-150	-210	-	-360
Variations des changes et autres ajustements	-	10	82	-8	84
Au 31 décembre 2016	-	178	4 750	2 156	7 084
Variations des changes et autres ajustements	-	-3	12	-44	-35
Au 31 décembre 2017	-	175	4 762	2 112	7 049

En cas de dissolution de l'émetteur, ces titres seront subordonnés aux créances des déposants et de tous les autres créanciers de l'émetteur, en dehors des créanciers dont les créances sont de même rang ou de rang inférieur à celui des détenteurs de créances du passif subordonné. La subordination de l'engagement spécifique subordonné est déterminée par rapport à l'émetteur et aux garants de l'obligation. Les créances des détenteurs d'actions et titres privilégiés sont généralement de rang inférieur à celui des créances des détenteurs de passif subordonné non daté, qui sont de rang inférieur, à leur tour, à celui des créances des détenteurs de passif subordonné daté. Le Groupe et la Banque n'ont enregistré aucun défaut de remboursement de capital ou intérêt ni aucune autre défaillance relative à leur passif subordonné au cours de l'exercice (2016 : néant).

31. Capital-actions

(1) Capital autorisé	Groupe et Banque			
	2017 Nombre d'actions	2016 Nombre d'actions	2017 £m	2016 £m
<i>Livres sterling</i>				
Actions ordinaires à 25p				
Au 1er janvier et au 31 décembre	24,085,301,755	24,085,301,755	6 021	6 021
Titres réglementaires perpétuels de catégorie A, à 8.117%, à £10 chacun	250,000	250,000	3	3
Actions privilégiées perpétuelles non cumulées à 7.754% (Catégorie B) à 10£ chacune	150,000	150,000	2	2
			6 026	6 026
(2) Capital émis	Groupe et Banque			
	2017 Nombre d'actions	2016 Nombre d'actions	2017 £m	2016 £m
Actions ordinaires émises et entièrement payées				
Actions ordinaires à 25p				
Au 1er janvier et au 31 décembre	23,388,340,552	23,388,340,552	5 847	5 847
Actions privilégiées émises et entièrement payées				
Actions privilégiées à 25p chacune				
Au 1er janvier and 31 décembre	400	400	-	-
Capital total au 31 décembre	23,388,340,952	23,388,340,952	5 847	5 847

Capital et participations

Aucune restriction n'est applicable au transfert d'actions de la Banque, en dehors des restrictions établies par les Statuts et de certaines restrictions éventuellement imposées par la loi et la réglementation (par ex. la législation en matière de délit d'initiés).

Actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires, qui détenaient 100% des actions ordinaires du capital au 31 décembre 2015, ont le droit de recevoir les comptes et les rapports de gestion, d'assister à, intervenir et voter lors des assemblées générales et de désigner des mandataires pour l'exercice de leurs droits de vote. Les détenteurs d'actions ordinaires peuvent également recevoir des dividendes (sous réserve des termes des Statuts de la Banque) et ont droit à la répartition des actifs de la Banque en cas de dissolution de celle-ci.

32. Autres réserves

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Les autres réserves comprennent :				
Fusions et autres réserves	1 600	1 600	1 600	1 600
Réserve de rachat du capital	482	482	482	482
Réserve de réévaluation des actifs financiers cessibles	11	103	13	85
Réserve de couverture de la trésorerie	23	89	23	89
Réserve de conversion de devises étrangères	-113	-109	128	129
Au 31 décembre	2 003	2 165	2 246	2 385

Mouvements enregistrés dans les autres réserves, comme suit :

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Réserve de réévaluation des actifs financiers cessibles				
Au 1 ^{er} janvier	103	125	85	94
Variation de la juste valeur de l'actif financier cessible	13	74	2	73
Impôt à court terme	-	-	-	-
Impôt différé	11	-1	11	-4
	24	73	13	69
Transferts au compte de résultat :				
Cessions (note 8)	-134	-72	-93	-54
Impôt différé	8	-22	8	-22
Impôt à court terme	-	-2	-	-2
	-126	-96	-85	-78
Dépréciation	10	1	-	-
Impôt différé	-	-	-	-
	10	1	-	-
Au 31 décembre	11	103	13	85
	Groupe		Banque	

	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Réserve de couverture de la trésorerie				
Au 1 ^{er} janvier	89	169	89	165
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture	-135	122	-135	122
Impôt différé	35	-29	35	-29
	-100	93	-100	93
Transfert au compte de résultat	46	-232	46	-228
Impôt différé	-12	59	-12	59
	34	-173	34	-169
Au 31 décembre	23	89	23	89

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Réserve de conversion de devises				
Au 1 ^{er} janvier	-109	-108	129	122
Ecarts de conversion de devises de l'exercice	-	-26	-1	7
Plus (moins)-values sur devises étrangères sur couverture des investissements nets (impôt zéro)	-4	25	-	-
Au 31 décembre	-113	-109	128	129

Bénéfices non distribués

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Au 1 ^{er} janvier	4 243	5 496	3 182	4 580
Bénéfice de l'exercice	1 988	2 238	2 488	2 093
Dividendes payés	-2 100	-3 500	-2 100	-3 500
Distributions sur autres instruments de fonds propres, après impôt	-74	-73	-74	-73
Apports en capital reçus	105	82	105	82
Au 31 décembre	4 162	4 243	3 601	3 182

34. Autres instruments de fonds propres

	Groupe et banque	
	2017 £m	2016 £m
Au 1 ^{er} janvier et au 31 décembre	1 500	1 500

Le 4 décembre 2015, la Banque a émis £1,500,000,000 Titres Supplémentaires de Premier Rang (AT1) en faveur de Lloyds Bank plc. Les titres AT1 sont des Titres subordonnés à durée indéterminée à taux fixe et à dépréciation automatique [Fixed Rate Resetting Perpetual Subordinated Permanent Write-Down Securities] sans date de rachat ou d'échéance fixe.

Les principales conditions associées à ce titre sont les suivantes :

- Ces titres sont de rang inférieur aux créances détenues vis-à-vis de la Banque par des détenteurs de créances non subordonnées, en cas de Liquidation.
- Ces titres sont productifs d'intérêt à taux fixe jusqu'à leur date de remboursement. En cas de non-rachat après la date de remboursement initiale, les titres AT1 seront productifs d'intérêts à des taux fixés périodiquement, de façon anticipée, pour des périodes de 5 ans, au taux mid-swap à 5 ans en vigueur plus le spread initial
- Les intérêts sur ces titres seront dus et exigibles uniquement à la discrétion de la Banque, laquelle pourra décider à tout moment d'annuler, en tout ou en partie, un Paiement d'Intérêts, qui serait dû à une certaine Date de Paiement des Intérêts. Certaines restrictions s'appliquent également aux paiements des intérêts, comme indiqué dans les conditions applicables.
- Les titres ne sont pas datés et sont remboursables, à la discrétion de la Banque, en totalité à la première date de remboursement, ou à toute Date de Paiement des Intérêts ultérieure. De plus, les titres AT1 sont remboursables, à la discrétion de la Banque, en totalité, afin de respecter certaines obligations fiscales ou réglementaires. Tout remboursement nécessite l'autorisation préalable de la PRA.
- Les titres seront soumis à une Réduction de valeur permanente en cas de baisse du ratio Loaded Common Equity de Niveau 1 de la Banque en dessous d'un pourcentage de 7.0 %.

35. Dividendes sur actions ordinaires

Dividendes payés pendant l'exercice :

	Groupe et banque	
	2017 £m	2016 £m
Dividendes définitifs de l'exercice précédent payés sur l'exercice courant	-	-
Dividendes intermédiaires	2 100	3 500
	2 100	3 500

36. Rémunérations en actions

Au cours de l'exercice 2017, Lloyds Banking Group plc a exploité un certain nombre de plans de rémunération en actions destinés aux salariés du Groupe réglés par les fonds propres. Les détails de tous les plans exploités par Lloyds Banking Group plc figurent ci-dessous; ils ont gérés et exploités à tous les niveaux du Groupe Lloyds Banking. Le montant inscrit au compte de résultat du Groupe au titre des plans de rémunération en actions de Lloyds Banking Group plc, et inclus dans les frais de personnel (note 9), s'élevait à £107 millions (2016 : £110 millions).

Plans de primes à paiement différé

Le Groupe gère plusieurs plans de primes à paiement différé payés par les fonds propres. Les primes liées aux performances des salariés en 2015 ont été comptabilisées dans les charges au prorata du pourcentage de la période de report effectuée.

Plans d'épargne salariale

Les salariés éligibles peuvent signer des contrats d'épargne [Save As You Earn] permettant d'économiser jusqu'à £500 par mois; à l'expiration d'une période fixe de trois ou cinq ans les salariés ont la possibilité d'employer l'épargne cumulée dans un délai de six mois à compter de la date d'expiration de la période fixe en vue de l'acquisition d'actions de Lloyds Banking Group à un prix réduit égal ou supérieur à 80% du prix de marché en vigueur au début de la période de proposition.

Mouvements dans le nombre d'options sur actions émises dans le cadre des plans d'épargne salariale [SAYE] ci-dessous :

	2017		2016	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix d'exercice (pence)	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix d'exercice (pence)
Emises à la date du 1 ^{er} janvier	678,692,896	51.76	850,146,220	50.99
Accordées	268,653,890	51.03	454,667,560	47.49
Exercées	(13,119,229)	55.58	(401,286,043)	40.74
Non exercées	(18,545,569)	51.70	(10,590,490)	56.02
Annulées	(41,211,075)	52.77	(204,238,535)	60.23
Expirées	(13,603,825)	56.98	(10,005,816)	57.08
Emises à la date du 31 décembre	860,867,088	51.34	678,692,896	51.76
Exerçables au 31 décembre	–	–	–	–

La moyenne pondérée du prix de l'action à la date d'exercice des options pendant l'exercice 2017 s'élevait à £0.67 (2016 : £0.67). La moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle des options encore en circulation à la fin de l'exercice était de 1.4 ans (2016 : 2.9 ans).

La moyenne pondérée de la juste valeur des Options SAYE accordées en 2017 était de £0.15 (2016 : £0.13). La juste valeur des options SAYE a été calculée selon le modèle Black-Scholes.

Autres plans d'options sur actions

Plan de rémunération en actions destiné aux cadres du Groupe Lloyds Banking 2003

Ce Plan, adopté en décembre 2003, prévoyait l'octroi d'options sur actions aux cadres supérieurs de l'entreprise. Ces options, qui ont été accordées spécifiquement pour favoriser le recrutement, pouvaient être soumises, dans certains cas, à une condition de performances. Ce Plan est destiné non seulement à récompenser les nouvelles recrues pour une éventuelle perte d'allocations d'actions, mais aussi, dans certains cas, à récompenser les principaux cadres à des fins de fidélisation, les options étant accordées à certaines conditions, en fonction des résultats.

Les options accordées le 27 mars 2014 selon le Plan de Transformation de la Banque Commerciale (CBTP) pouvaient être exercées en mars 2017 et pouvaient être acquises à un taux de 2.1 par rapport à l'allocation initiale 'sur objectif, en fonction du niveau de dépassement de l'objectif de performances. Les options étaient attribuées sur la base du bénéfice sous-jacent et du retour réalisé sur l'actif à risque pondéré ('RoRWA') de la Banque Commerciale au 31 décembre 2016.

Les participants n'ont pas droit aux dividendes payés pendant la période d'acquisition.

	2017		2016	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix d'exercice (pence)	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix d'exercice (pence)
Emises à la date du 1 ^{er} janvier	218,962,281	Néant	221,397,597	Néant
Accordées	5,466,405	Néant	4,298,701	Néant
Exercées	(104,967,667)	Néant	(2,700,679)	Néant
Non exercées	(81,883)	Néant	(3,863,477)	Néant
Annulées	(104,855,147)	Néant	(169,861)	Néant
Expirées	14,523,989	Néant	218,962,281	Néant
Emises à la date du 31 décembre	7,729,919	Néant	4,504,392	Néant

La moyenne pondérée de la juste valeur des options accordées sur l'exercice s'élevait à £0.62 (2016 : £0.68). La juste valeur des options a été déterminée à l'aide d'un modèle Black-Scholes classique. La moyenne pondérée du prix de l'action à la date d'exercice, en 2017 était de £0.69 (2016 : £0.64). La moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle des options encore en circulation à la fin de l'exercice était de 4.9 ans (2016 : 5.1 ans).

Autres plans de rémunération en actions

Plan de primes à long terme du Groupe Lloyds Banking

Selon le Plan de Primes à long terme [Long-Term Incentive Plan (LTIP)], mis en place en 2006, l'attribution d'actions est liée à l'amélioration des résultats de Lloyds Banking Group sur une période triennale. Les allocations sont effectuées dans les limites établies par les règles du Plan, selon lesquelles le nombre maximum d'actions allouables est égal à trois fois le salaire annuel. Dans des cas exceptionnels, cette valeur pourra atteindre quatre fois le salaire annuel.

Les participants pourront avoir droit aux dividendes payés pendant la période d'acquisition si les conditions liées aux résultats sont respectées. Un montant d'une valeur égale à celle des dividendes payés entre la date d'attribution et la date à laquelle le Comité des Rémunérations détermine que les conditions relatives aux résultats

ont été remplies pourra être versé sur la base du nombre d'actions acquises. Le Comité des Rémunérations déterminera si les dividendes doivent être payés au comptant ou en actions.

Au terme de la période de performances pour l'exercice des options allouées en 2014, les objectifs n'ayant pas été entièrement réalisés les options allouées ont été acquises en 2017 au taux de 55%.

	2017 Nombre d'actions	2016 Nombre d'actions
En circulation à la date du 1er janvier	358,228,028	398,066,746
Attribuées	139,812,788	132,194,032
Acquises	(57,406,864)	(140,879,465)
Non exercées	(73,268,966)	(33,713,900)
Allocation de dividendes	3,439,929	2,560,615
En circulation à la date du 31 décembre	370,804,915	358,228,028

Les options accordées en 2015 seront acquises en 2018 au taux de 66.3 %.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options accordées pendant l'exercice s'élevait à £0.57 (2016 : £0.64).

Le calcul de la juste valeur au 31 décembre 2017 pour les options attribuées au cours de l'exercice, effectué à l'aide du modèle Black-Scholes et de la simulation Monte Carlo, se fonde sur les hypothèses suivantes:

	Epargne salariale	Plan de rémunération en actions cadres 2003	LTIP
Moyenne pondérée taux d'intérêt sans risque	0.59%	0.18%	0.22%
Moyenne pondérée durée de vie prévue	3.3 ans	1.9 ans	3.6 ans
Moyenne pondérée volatilité prévue	29%	30%	31%
Moyenne pondérée du dividende prévu	4.0%	4.0%	0.0%
Moyenne pondérée du prix de l'action	£0.68	£0.67	£0.68
Moyenne pondérée du prix d'exercice	£0.51	néant	néant

La volatilité escomptée mesure l'amplitude de la fluctuation prévue du prix des actions de Lloyds Banking Group pendant la durée de vie d'une option. La volatilité escomptée est estimée sur la base de la volatilité historique du prix journalier de clôture de l'action sur la période la plus récente par rapport à la durée de vie escomptée de l'action. La volatilité historique est comparée à la volatilité implicite générée par les options négociées sur le marché relatives aux actions du Groupe Lloyds Banking, afin d'évaluer la plausibilité de la volatilité historique et l'adéquation des ajustements effectués.

Plan de primes en actions

Actions gratuites

Des actions peuvent être attribuées chaque année aux salariés à concurrence d'un montant maximum de £3000. Les actions allouées sont conservées en fiducie pour une période fixe de trois ans pour le compte du salarié ; pendant cette période, le salarié aura droit aux Dividendes payés sur ces actions. L'allocation est soumise à une condition de nature extra-commerciale. Si un salarié quitte le Groupe pendant cette période de trois ans pour tout autre motif qu'une « juste cause », il perd toutes les actions qui lui ont été attribuées.

Le 10 mai 2017, le Groupe a attribué des actions d'un montant de £200 à tous les salariés éligibles. Le nombre d'actions attribuées était de 21,566,047, avec une juste valeur moyenne de 0.69 calculée sur la base du prix de marché à la date d'attribution.

Actions d'appariement

Lloyds Banking Group s'engage à appairer les actions achetées par les salariés jusqu'à une valeur mensuelle de £45; ces actions d'appariement sont détenues en fiducie, pour le compte du salarié, pendant une période impérative de trois ans pendant laquelle le salarié aura droit aux dividendes payés sur les actions en question. L'allocation est soumise à des conditions non liées au marché: en cas de départ d'un salarié pendant la période de trois ans pour tout autre motif qu'une juste cause, la totalité des actions d'appariement sera confisquée. De même, si un salarié revend ses actions dans un délai de trois ans, ses actions d'appariement seront confisquées.

Le nombre d'actions d'appariement allouées en 2017 s'est élevé à 32,025,497 (2016 : 35,956,224), avec une juste valeur moyenne de £0.67 (2016 : £0.61), calculée sur la base du prix de marché à la date d'attribution.

Allocation fixes d'actions

Les allocations fixes d'actions ont été mises en place en 2014 pour faire en sorte que l'allocation fixe totale soit proportionnelle à la fonction et offre une rémunération compétitive à certains salariés de Lloyds Banking Group, avec un juste équilibre entre rémunération fixe et rémunération variable, conformément à la réglementation. Les allocations fixes sont constituées d'actions de Lloyds Banking Group, libérées sur une période de 5 ans, à raison de 20% par an à compter de l'année d'attribution. Le nombre d'actions achetées en 2017 s'est élevé à 9,313,314 (2016 : 10,031,272).

L'allocation fixe d'actions n'est soumise à aucune condition de performances, adéquation des performances ou récupération. Si un salarié quitte Lloyds Banking Group, le délai de libération des actions ne change pas.

37. Transactions avec des parties apparentées

Personnel clé

Les principaux dirigeants sont les personnes chargées de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'une entité ; ils font partie du Comité Exécutif de Lloyds Banking Group plc avec les Administrateurs non-exécutifs.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, sous une forme consolidée, les rémunérations des principaux membres de la direction qui ont été allouées à la Banque sur la base d'une estimation.

	2017 £m	2016 £m
Rémunération		

Salaires et autres avantages à court terme	5	7
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Rémunération en actions	9	9
	14	16

Le total des rémunérations des administrateurs s'est élevé à £5.6 millions (2016 : £5.4 millions).

Le total des cotisations versées par la société aux plans de retraite à cotisations déterminées destinés aux principaux dirigeants s'est élevé à £0.05 millions (2016: £0.1 million).

La rémunération totale du dirigeant le mieux payé (António Horta-Osório) a été de £2,587,000 (2016 : (António Horta-Osório) £2,516,000) ; cette rémunération n'inclut pas les plus-values réalisées sur l'exercice des actions Lloyds Banking Group plc sur les deux années.

	2017 million	2016 million
Plans d'options d'achat d'actions de Lloyds Banking Group plc		
Au 1 ^{er} janvier	3	9
Attribuées (y compris les droits des principaux dirigeants en charge)	-	3
Exercées/Expirées (y compris les droits des principaux anciens dirigeants)	-2	-9
Au 31 décembre	1	3
	2017 million	2016 million
Plans de rémunération en actions réglés en actions de Lloyds Banking Group plc		
Au 1 ^{er} janvier	65	82
Attribuées (y compris les droits des principaux dirigeants en charge)	37	29
Exercées/Expirées (y compris les droits des principaux anciens dirigeants)	-20	-46
Au 31 décembre	82	65

Les tableaux ci-dessous montrent, sur une base consolidée, les soldes en cours à la date de clôture de l'exercice ainsi que les recettes et les dépenses s'y rapportant et les informations relatives aux autres transactions réalisées entre Lloyds Banking Group et ses principaux dirigeants:

	2017 £m	2016 £m
Prêts		
Au 1 ^{er} janvier	4	5
Avances (y compris les droits des principaux dirigeants désignés)	1	3
Remboursements (y compris les prêts consentis à d'anciens dirigeants)	-3	-4
Au 31 décembre	2	4

Les prêts peuvent être garantis et non garantis et doivent être remboursés au comptant Les prêts ont produit des intérêts compris entre 6.45 % et 23.95 % en 2016 (2.49 % et 23.95 % en 2016).

Aucune provision n'a été comptabilisée pour les prêts accordés aux dirigeants (2016 : néant).

	2017 £m	2016 £m
Dépôts		
Au 1 ^{er} janvier	12	13
Placés (y compris les dépôts des dirigeants désignés)	41	41
Retraits (y compris les dépôts des anciens dirigeants)	-33	-42
Au 31 décembre	20	12

Les dépôts placés par les principaux dirigeants ont été productifs d'intérêts jusqu'à 4.0 % en 2017 (2016 : 4.0 %). Au 31 décembre 2016 et 2017, le Groupe n'avait constitué aucune garantie en faveur de ses principaux dirigeants.

Au 31 décembre 2017, les transactions, accords et contrat conclus par le Groupe et ses filiales bancaires avec des administrateurs et d'autres personnes liées à ces derniers incluait des montants non encore remboursés relatifs à des prêts et des transactions payées par carte de crédit d'un montant de £0.01 millions, concernant trois administrateurs et deux personnes apparentées (2016 : £0.4 millions concernant 5 administrateurs et 2 personnes apparentées).

Soldes et transactions avec des entités apparentées du Groupe

Soldes et transactions entre entités membres du Groupe Bank of Scotland

Conformément à la norme IFRS10 "Etats financiers consolidés", les transactions et les soldes entre la Banque et ses filiales et entre les filiales elles-mêmes ont été éliminés par consolidation et ne sont donc pas comptabilisés comme transactions entre parties apparentées membres du Groupe.

La Banque, en sa qualité de société mère d'un Groupe bancaire, réalise un grand nombre de transactions avec différentes filiales, qui sont incluses dans le Bilan de la Banque, comme suit :

	2017 £m	2016 £m
Actif inclus dans:		
Prêts et créances	12 970	18 961

Passif inclus dans:		
Dépôts reçus de la part de banques et de clients	9 034	15 177
Titres obligataires émis	1 505	2 665
Passif subordonné	151	151
	10 690	17 993

Compte tenu du volume et de l'importance des transactions qui transitent par ces comptes, il n'est pas facile ni indispensable de divulguer des informations concernant les flux d'entrée et de sortie bruts. En 2017, la Banque a encaissé des intérêts créditeurs sur les soldes d'actifs ci-dessus de £321 millions (2016 : £390 millions) et a encouru des intérêts débiteurs sur les soldes débiteurs ci-dessus de £287 millions (2016 : £365 millions).

Soldes et transactions avec Lloyds Banking Group plc et les filiales membres du Groupe Lloyds Banking

La Banque et ses filiales ont des dettes et des créances vis-à-vis de la société mère de la Banque, Lloyds Banking Group plc et des entités apparentées de la Banque, qui figurent au bilan comme suit. Ces dettes et ces créances sont inscrites au bilan comme suit:

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
L'actif inclut :				
Instruments financiers dérivés	6 808	8 502	6 808	8 502
Prêts et créances	81 663	52 692	81 636	52 625
Actif financier négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat	-	943	-	943
	88 471	62 137	88 444	62 070

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Le passif inclut :				
Dépôts reçus de banque et clients	130 502	105 863	130 490	105 867
Instruments financiers dérivés	8 160	10 121	8 160	10 121
Passif subordonné	5 593	5 601	5 594	5 601
Titres obligataires émis	78	139	6	7
Passif négociable	-	943	-	943
	144 333	122 667	144 250	122 539

Compte tenu du volume et de l'importance des transactions qui transitent par ces comptes, il n'est pas facile ni indispensable de divulguer des informations concernant les flux d'entrée et de sortie bruts. En 2017, le Groupe a encaissé £393 millions et le Banque £392 millions d'intérêts créditeurs sur les soldes créditeurs ci-dessus (2016 : £357 millions pour le Groupe et £356 millions pour la Banque) ; le Groupe a encouru £1,980 millions et la Banque £1,978 d'intérêts débiteurs sur les soldes débiteurs ci-dessus (2016 : £2134 millions pour le Groupe et £2130 millions pour la Banque).

Pendant l'exercice, certaines filiales et entités apparentées du Groupe Lloyds Banking ont encouru des dépenses dans l'intérêt de la Banque, qui n'ont pas été refacturées à celle-ci, tandis que la Banque a encouru des dépenses dans l'intérêt de ses filiales et de certaines entités apparentées du Groupe, qui n'ont pas été refacturées à ces entités.

Pendant l'exercice, le Groupe a procédé à la cession de certaines entités en faveur d'autres entités de Lloyds Banking Group plc. La holding ultime de ces entités n'a pas changé après le transfert.

Données relatives à d'autres parties

Joint-ventures et entreprises associées

Au 31 décembre 2017 des prêts et avances d'un montant de £123 millions (2016 : £173 million) en faveur des clients étaient en cours ainsi que des soldes de dépôts clients pour un montant de £9 millions (2016 : £15 millions) concernant des joint-ventures et des entreprises associées

En plus des soldes ci-dessus, au 31 décembre 2016 le Groupe détenait, par le biais de son activité de capital-risque (vendue courant 2017), un certain nombre d'autres entreprises associées qui ont été comptabilisées à leur juste valeur sur le compte de résultat. Au 31 décembre 2016, ces entreprises détenaient un actif total de £20 millions, un passif total d'environ £80 millions et un chiffre d'affaires pour l'exercice 2016 d'environ £8 millions et avait réalisé un bénéfice de £5 millions. De plus, le Groupe a apporté un financement de £6 millions à ces entreprises sur lesquels elle a encaissé environ £0.1 million d'intérêts créditeurs en 2016.

Passif éventuel et engagements

Commissions interbancaires

En ce qui concerne les commissions multilatérales d'échange, le Groupe Lloyds Banking n'est pas directement impliqué dans les enquêtes et les litiges en cours (décrits ci-dessous), qui concerne des sociétés de cartes de crédit comme Visa et MasterCard. Cependant, le Groupe Lloyds Banking est membre de Visa, MasterCard, et d'autres systèmes de cartes.

- La Commission Européenne poursuit son enquête en matière de concurrence à l'encontre de MasterCard et Visa en sondant, entre autres, les CMI payées pour les cartes émises hors de l'EEE.

- Le litige entamé par des détaillants English Co se poursuit devant les tribunaux anglais à l'encontre de Visa et de MasterCard.

- L'impact final pour le Groupe Lloyds Banking de ces enquêtes et de ces litiges à l'encontre de Visa et de MasterCard reste encore incertain.

Visa Inc a mené à bien son acquisition de Visa Europe le 21 juin 2016. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe Lloyds Banking et un certain nombre d'autres banques britanniques une Convention de Partage de Pertes (LSA) avec Visa Inc, définissant la répartition du passif entre les parties au cas où, suite audit litige, Visa Inc serait condamnée à payer des dommages à Visa Europe. Le montant maximum de la dette que Lloyds Banking Group pourrait être tenu de payer en vertu de ladite Convention est plafonné au montant de la contrepartie au comptant reçue par le Groupe Lloyds Banking à lors de la conclusion de la transaction. Visa Inc pourra également recourir à une indemnité générale, qui était déjà en place dans le cadre du Règlement d'Exploitation de Visa Europe, au titre des demandes de dommages liées aux activités de règlement inter ou intra-régionales de la CMI.

LIBOR et autres taux de négociation

En juillet 2014, le Groupe Lloyds Banking annonçait qu'il était parvenu à un règlement de 217 millions de livres (selon les taux de change du 30 juin 2014) visant à régler avec les autorités britanniques et les autorités fédérales américaines une affaire, remontant à quelques années, relative à la manipulation du taux LIBOR (*London Interbank Offered Rate*) et du Taux Repo Sterling soumis par plusieurs entreprises du Groupe Lloyds Banking à la British Bankers' Association (BBA). Le Groupe Lloyds Banking continue à coopérer avec d'autres gouvernements et d'autres autorités de contrôle, comme le Serious Fraud Office, la Commission de la Concurrence Suisse et plusieurs Procureurs Généraux d'États américains, en relation à leurs enquêtes concernant les données soumises par des membres du panel aux organismes en charge de la fixation du LIBOR et d'autres taux interbancaires proposés.

Certaines entreprises du Groupe Lloyds Banking, ainsi que plusieurs autres banques membres du Panel, ont également été assignées en tant que défenderesses dans le cadre de poursuites judiciaires privées, dont plusieurs recours collectifs initiés aux États-Unis et liés à leur rôle de banques du Panel de fixation des taux d'intérêt LIBOR du Dollar américain, du Yen japonais et de la livre Sterling et du Taux de Référence BBSW australien. Certaines demandes des plaignants, y compris celles déposées en vertu des lois antitrust américaines, ont été rejetées par le Tribunal Fédéral Américain du District Sud de New York, tandis que les décisions relatives à la demande d'irrecevabilité déposées par Lloyds Banking Group concernant les plaintes relatives au taux LIBOR de la livre sterling et le taux BBSW n'ont pas encore été rendues. Les décisions qui ont mené au rejet des plaintes relatives au taux LIBOR sur le dollar US font l'objet de deux appels; le premier a été déposé le 25 septembre 2017 et la décision est attendue au deuxième semestre 2018, tandis que la deuxième devrait être examinée au deuxième semestre 2018, qui ont mené au rejet des plaintes relatives au taux LIBOR sur le JPY n'ont pas fait l'objet d'appel pour le moment.

Certaines entreprises du Groupe Lloyds Banking ont également été assignées pour : (i) des plaintes déposées au Royaume Uni; et (ii) une action collective entamée aux Pays Bas, les deux concernant des allégations de manipulation du taux LIBOR. Un certain nombre de plaintes déposées à l'encontre du Groupe Lloyds Banking concernant une prétendue vente abusive de Produits de Couverture de Taux d'Intérêt incluent également des allégations de manipulation du LIBOR.

Pour l'instant, il est impossible de prédire l'ampleur et l'issue, pour le Groupe, des différentes enquêtes règlementaires en cours qui n'ont pas fait l'objet du règlement susmentionné, de toutes les poursuites judiciaires entamées par des particuliers ou de tout obstacle à l'interprétation ou à la validité des accords contractuels du Groupe, y compris en ce qui concerne leur calendrier et leur échelle.

Litige avec des actionnaires britanniques

En août 2014, le Groupe Lloyds Banking et plusieurs anciens administrateurs ont été assignés dans le cadre d'une plainte déposée devant la Haute Cour de Justice par plusieurs plaignants ayant détenu des actions chez Lloyds TSB Group PLC (LTSB) avant l'acquisition de HBOS PLC. Les plaignants affirmaient l'existence de violations d'obligations fiduciaires et de négligences relatives aux informations fournies aux actionnaires concernant l'acquisition et la recapitalisation de LTSB. Les défendeurs rejettent toutes les accusations. Une action a été entamée devant la Haute Cour, en Angleterre, le 18 octobre 2017 : elle devrait se terminer au premier trimestre 2018 et le jugement devrait suivre. Pour l'instant, il est impossible de prédire l'impact définitif éventuel de cette action pour le Groupe.

Plan d'indemnisation des clients des services financiers

En 2008, suite au défaut de paiement de plusieurs dépositaires, le FSCS a emprunté des fonds au Trésor de sa Majesté, afin de régler les frais d'indemnisation des clients de ces sociétés. Au 31 mars 2016, à savoir à la date de clôture du dernier exercice du fonds FSCS pour lequel des comptes ont été publiés, le solde en capital non remboursé sur ces emprunts s'élevait à £15,655 millions (31 mars 2015 : £15,797 millions). Bien que la majorité de ce prêt soit remboursée via les fonds réalisés par le FSCS suite à la vente d'actifs, par des liquidités excédentaires ou par d'autres recouvrements effectués sur les actifs des sociétés défaillantes, tout déficit sera financé par les dépositaires qui adhèrent au FSCS. Le montant des futurs prélèvements payables par le Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont les montants recouverts par le FSCS et provenant de la vente d'actifs.

Administration fiscale

Le Groupe Lloyds Banking est impliqué dans une procédure en cours concernant un dégrèvement de groupe des pertes subies par son ancienne filiale bancaire irlandaise, dont les activités ont cessé le 31 décembre 2010. En 2013, HMRC a informé le Groupe Lloyds Banking que, selon sa propre interprétation de la réglementation britannique autorisant le dédommagement de ces pertes, sa demande devait être rejetée. La Direction estime que, si la position de HMRC était acceptée, cela entraînerait une augmentation des passifs d'impôts actuels d'environ 650 millions de livres et à une réduction d'environ 350 millions de livres des actifs d'impôts différés du Groupe Lloyds Banking (impact général pour le Groupe : 170 millions de livres). Le Groupe Lloyds Banking ne partage pas la position de HMRC et, après avoir demandé l'avis d'un expert, il estime que cette affaire ne devrait pas entraîner des impôts supplémentaires. Il existe plusieurs autres procédures en cours pour lesquelles le Groupe Lloyds Banking est en pourparlers avec HMRC; aucune d'entre elles ne devrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

Reprise de prêts immobiliers

En août 2014, la Haute Cour d'Irlande du Nord a donné raison à des emprunteurs dans le cadre de trois cas types de prêts immobiliers résidentiels, concernant certains aspects des pratiques du Groupe Lloyds Banking relatives au nouveau calcul des mensualités contractuelles des clients en retard de paiement. La FCA est activement engagée dans le secteur en ce qui concerne ces considérations et a publié un Document de Référence sur le traitement des clients qui présentent des arriérés de paiement. Ce Document de Référence concerne les mesures de réparation vis-à-vis des clients qui pourraient avoir été affectés par les modalités de calcul des mensualités de prêt. Le Groupe Lloyds Banking détermine actuellement son approche détaillée de la mise en application du Document de Référence et prendra contact avec les clients concernés courant 2018.

Traitement des arriérés de remboursement des prêts

Le 26 mai 2016, le Groupe Lloyds Banking a été informé du lancement d'une enquête par une équipe de la FCA concernant les activités de traitement des arriérés de remboursements de prêts du Groupe. Cette enquête est encore en cours et il est impossible, à l'heure actuelle, de prévoir avec précision le montant de l'éventuel passif pouvant résulter de cette enquête.

Autres actions en justice et procédures de nature réglementaire

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est concerné par d'autres réclamations et pourrait faire l'objet de poursuites réelles ou éventuelles (dont des recours collectifs) entamées par des employés actuels ou d'anciens employés, par des clients, par des investisseurs ou d'autres tiers, ou en leur nom. Le Groupe fait également l'objet de vérifications juridiques et réglementaires, de contestations, d'enquêtes et d'actions exécutoires, à la fois au Royaume Uni et à l'étranger. Toutes ces affaires importantes sont régulièrement réévaluées, avec l'aide d'un conseiller professionnel externe si nécessaire, afin de déterminer les probabilités que le Groupe encoure une obligation. Si l'on estime qu'il est plus probable que le Groupe encoure une telle obligation, une provision est établie en fonction des meilleures estimations de la direction relatives à son montant, à la date de clôture de l'exercice concerné. Dans certains cas, il ne sera pas possible de formuler un avis, si, par exemple, les faits ne sont pas suffisamment clairs ou si plus de temps est nécessaire pour évaluer convenablement le fond de l'affaire et qu'aucune provision n'est prévue dans ce cas précis. Toutefois, le Groupe ne s'attend pas à ce que l'issue finale de ces affaires ait un effet négatif important sur sa situation financière, sur son exploitation ou sur ses liquidités.

Passif éventuel et engagements résultant de l'activité bancaire

	Groupe	Banque
--	--------	--------

	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Passif éventuel				
Acceptations et avals	1	1	1	1
Autres :				
Autres postes servant de substituts de crédit direct	18	19	18	19
Cautions de bonne fin et autre passif éventuel lié à des transactions commerciales	68	83	68	83
	86	102	86	102
Total passif éventuel	87	103	87	103

Le passif éventuel du Groupe, tel que détaillé ci-dessus, résulte du cours normal de l'activité bancaire et il n'est pas facile de quantifier son futur impact financier.

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Engagements				
Achats d'actifs à terme et dépôts à terme placés	31	28	31	28
Lignes de crédit formelles non utilisées, lignes de crédit et autres engagements de prêt :				
Echéance initiale à moins d'un an :				
Offres de prêts émises	9 847	9 828	9 698	9 672
Autres engagements	21 961	21 817	21 957	21 748
	31 808	31 645	31 655	31 420
Echéance initiale à 1 an ou supérieure	2 937	3 651	2 937	3 651
Total engagements	34 776	35 324	34 623	35 099

Sur les montants mentionnés ci-dessus au poste " Lignes de crédit confirmées inutilisées, lignes de crédit et autres engagements de prêt", un montant de £13,452 millions (2016 : £14,431 millions) pour le Groupe et de £13,303 millions (2016 : £14,275 millions) pour la Banque était irrévocable.

Engagements relatifs aux contrats de location-exploitation

Quand une société du Groupe est le Preneur, les futurs loyers minimum pour les contrats de location-exploitation de locaux non annulables sont les suivants :

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
A un an ou moins d'un an	110	105	110	105
A plus d'un an et moins de 5 ans	327	332	327	332
A plus de 5 ans	395	431	395	431
Total des engagements relatifs à des contrats de location-exploitation	832	868	832	868

Les paiements relatifs aux engagements de location-exploitation représentent les loyers payables par le Groupe pour certains de ses biens immobiliers. Certains contrats de location-exploitation comportent des options de renouvellement et des clauses d'augmentation progressive du loyer, ayant, toutefois, un effet marginal. Aucun accord n'a été conclu pour le paiement de loyers conditionnels.

Engagements en capital

Sous réserve des engagements assumés par le Groupe pour des investissements immobiliers (note 23), il n'existe aucun investissement contracté et non provisionné au 31 décembre 2017(2016 :0£).

B9. Instruments financiers

(1) Base de mesure de l'actif et du passif financier

Les politiques comptables visées à la note 2 les modalités de mesure des différents instruments financiers et de comptabilisation des recettes et des dépenses, y compris en ce qui concerne les plus/moins-values de juste valeur. Le tableau ci-dessous analyse les valeurs comptables des différents postes d'actif et de passif par catégorie et par poste de bilan.

Groupe	Dérivés désignés comme instruments de couverture £m	Postes comptabilisés à leur juste valeur sur compte de résultat		Cessibles £m	Prêts et créances £m	Détenus à leur coût amorti £m	Total £m
		Négociables £m	Désignés lors de la comptabilisation initiale £m				
Au 31 décembre 2017							
Actif financier							
Soldes et espèces détenus auprès des Banques Centrales	-	-	-	-	-	2 677	2 677
Eléments en cours de recouvrement de la part des banques	-	-	-	-	-	260	260
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	-	50	-	-	-	50
Instruments financiers dérivés	3 079	8 555	-	-	-	-	11 634
Prêts et créances:							
Prêts et avances aux banques	-	-	-	-	518	-	518
Prêts et avances en faveur des clients	-	-	-	-	268 657	-	268 657
Titres obligataires	-	-	-	-	137	-	137
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	81 663	-	81 663
	-	-	-	-	350 975	-	350 975

Actifs financiers cessibles	-	-	-	813	-	-	813
Total actif financier	3 079	8 555	50	813	350 975	2 937	366 409
Passif financier							
Dépôts de banques	-	-	-	-	-	21 183	21 183
Dépôts de clients	-	-	-	-	-	171 198	171 198
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	-	130 502	130 502
Éléments en cours de transmission de la part des banques	-	-	-	-	-	269	269
Passif négociable et autre passif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	50	-	-	-	-	50
Instruments financiers dérivés	1 952	9 074	-	-	-	-	11 026
Effets en circulation	-	-	-	-	-	1 313	1 313
Titres obligataires émis	-	-	-	-	-	10 919	10 919
Passif subordonné	-	-	-	-	-	7 049	7 049
Total passif financier	1 952	9 124	-	-	-	342 433	353 509

Groupe	Dérivés désignés comme instruments de couverture £m	Postes inscrits à leur juste valeur sur compte de résultat		Cessibles £m	Prêts et créances £m	Détenus à leur coût amorti £m	Total £m
		Négociables £m	Désignés lors de leur comptabilisation initiale £m				
Au 31 décembre 2016							
Actif financier							
Soldes et espèces détenus auprès des Banques Centrales	-	-	-	-	-	2 840	2 840
Éléments en cours de recouvrement de la part des banques	-	-	-	-	-	188	188
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	943	119	-	-	-	1 062
Instruments financiers dérivés	4 313	10 351	-	-	-	-	14 664
Prêts et créances:							
Prêts et avances aux banques	-	-	-	-	1 116	-	1 116
Prêts et avances en faveur des clients	-	-	-	-	268 899	-	268 899
Titres obligataires	-	-	-	-	169	-	169
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	52 692	-	52 692
	-	-	-	-	322 876	-	322 876
Actifs financiers cessibles	-	-	-	2 916	-	-	2 916
Total actif financier	4 313	11 294	119	2 916	322 876	3 028	344 546
Passif financier							
Dépôts de banques	-	-	-	-	-	6 191	6 191
Dépôts de clients	-	-	-	-	-	179 317	179 317
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	-	105 863	105 863
Éléments en cours de transmission de la part des banques	-	-	-	-	-	248	248
Passif négociable et autre passif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	943	2	-	-	-	945
Instruments financiers dérivés	2 664	11 061	-	-	-	-	13 725
Effets en circulation	-	-	-	-	-	1 402	1 402
Titres obligataires émis	-	-	-	-	-	16 679	16 679
Passif subordonné	-	-	-	-	-	7 084	7 084
Total passif financier	2 664	12 004	2	-	-	316 784	331 454

Banque	Dérivés désignés comme instruments de couverture £m	Postes inscrits à leur juste valeur sur compte de résultat		Cessibles £m	Prêts et créances £m	Détenus à leur coût amorti £m	Total £m
		Négociables £m	Désignés lors de leur comptabilisation initiale £m				
Au 31 décembre 2017							
Actif financier							
Soldes et espèces détenus auprès des Banques Centrales	-	-	-	-	-	2 677	2 677
Éléments en cours de recouvrement de la part des banques	-	-	-	-	-	260	260
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	3 079	8 105	-	-	-	-	11 184
Prêts et créances:							
Prêts et avances aux banques	-	-	-	-	518	-	518
Prêts et avances en faveur des clients	-	-	-	-	262 750	-	262 750
Titres obligataires	-	-	-	-	135	-	135
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	94 606	-	94 606
	-	-	-	-	358 009	-	358 009
Actifs financiers cessibles	-	-	-	800	-	-	800
Total actif financier	3 079	8 105	-	800	358 009	2 937	372 930
Passif financier							
Dépôts de banques	-	-	-	-	-	21 183	21 183
Dépôts de clients	-	-	-	-	-	171 197	171 197
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	-	139 524	139 524

Eléments en cours de transmission de la part des banques	-	-	-	-	-	269	269
Passif négociable et autre passif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	50	-	-	-	-	50
Instruments financiers dérivés	1 952	8 715	-	-	-	-	10 667
Effets en circulation	-	-	-	-	-	1 313	1 313
Titres obligataires émis	-	-	-	-	-	9 423	9 423
Passif subordonné	-	-	-	-	-	7 049	7 049
Total passif financier	1 952	8 765	-	-	-	349 958	360 675

Banque	Dérivés désignés comme instruments de couverture £m	Postes inscrits à leur juste valeur sur compte de résultat		Cessibles £m	Prêts et créances £m	Détenus à leur coût amorti £m	Total £m
		Négociables £m	Désignés lors de leur comptabilisation initiale £m				
Au 31 décembre 2016							
Actif financier							
Soldes et espèces détenus auprès des Banques Centrales	-	-	-	-	-	2 840	2 840
Eléments en cours de recouvrement de la part des banques	-	-	-	-	-	188	188
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	943	6	-	-	-	949
Instruments financiers dérivés	4 313	9 611	-	-	-	-	13 924
Prêts et créances:							
Prêts et avances aux banques	-	-	-	-	1 022	-	1 022
Prêts et avances en faveur des clients	-	-	-	-	262 122	-	262 122
Titres obligataires	-	-	-	-	162	-	162
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	71 586	-	71 586
	-	-	-	-	334 892	-	334 892
Actifs financiers cessibles	-	-	-	2 526	-	-	2 526
Total actif financier	4 313	10 554	6	2 526	334 892	3 028	355 319
Passif financier							
Dépôts de banques	-	-	-	-	-	6 156	6 156
Dépôts de clients	-	-	-	-	-	179 282	179 282
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	-	-	-	-	-	121 045	121 045
Eléments en cours de transmission de la part des banques	-	-	-	-	-	248	248
Passif négociable et autre passif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	943	-	-	-	-	943
Instruments financiers dérivés	2 664	10 697	-	-	-	-	13 361
Effets en circulation	-	-	-	-	-	1 402	1 402
Titres obligataires émis	-	-	-	-	-	13 738	13 738
Passif subordonné	-	-	-	-	-	7 084	7 084
Total passif financier	2 664	11 640	-	-	-	328 955	343 259

(2) Mesure de la juste valeur

La juste valeur est le prix que l'on encaisserait sur la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'une dette dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions normales, entre acteurs du marché, à la date de la mesure. La mesure est effectuée à une certaine date et peut être sensiblement différente du montant qui sera effectivement payé ou reçu à la date d'échéance ou de règlement.

Chaque fois que possible, les justes valeurs ont été calculées à l'aide des prix de marché cotés non ajustés et vigoureux sur les marchés actifs pour des instruments identiques détenus par le Groupe. Lorsque des prix de marché cotés ne sont pas disponibles ou ne sont pas fiables en raison de leur faible liquidité, les justes valeurs ont été déterminées par des techniques d'évaluation utilisant, autant que possible, des données observables sur le marché, mais, dans certains cas, des données observables provenant d'autres sources que le marché. Les techniques d'évaluation utilisées incluent l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de calcul des prix et, le cas échéant, la comparaison avec des instruments dotés de caractéristiques similaires à celles des instruments détenus par le Groupe.

Le Groupe gère des ajustements de l'évaluation pour ses expositions en instruments dérivés, sur une base nette, et détermine leurs justes valeurs sur la base de leurs expositions nettes. Dans tous les autres cas, les justes valeurs de l'actif et du passif financier mesurés à la juste valeur sont déterminées sur la base de leur exposition brute.

La valeur comptable des instruments financiers suivants constitue une approximation raisonnable de la juste valeur : en-caisse et avoirs auprès des banques centrales, éléments en cours de recouvrement auprès des banques, éléments en cours de transmission aux banques, effets en circulation. Etant donné la diversité des techniques d'évaluation employées et les estimations significatives effectuées, des comparaisons des justes valeurs entre les différents établissements financiers pourraient ne pas se révéler utiles. Nous conseillons, donc, aux lecteurs de ces états financiers de faire preuve de prudence dans l'utilisation de ces données pour l'évaluation de la situation financière du Groupe.

Les informations relatives à la juste valeur ne sont pas fournies pour les éléments autres que les instruments financiers ou pour d'autres éléments d'actif et de passif non-inscrits à leur juste valeur au bilan consolidé du Groupe. Ces postes incluent l'actif incorporel, tel que la valeur du réseau de succursales du Groupe, les relations à long terme avec des déposants et les relations avec des titulaires de cartes de crédit ; les locaux et les équipements et les fonds propres. Ces éléments étant essentiels, le Groupe estime que les données sur la juste valeur présentées ne reflètent pas la valeur sous-jacente du Groupe.

Cadre de contrôle de la valorisation

Les principaux éléments du cadre de contrôle pour l'évaluation des instruments financiers incluent la validation du modèle, la vérification de l'utilisation du produit et la vérification indépendante des prix. Ces fonctions sont confiées à des équipes dûment qualifiées en charge des risques et de la finance, qui sont indépendantes du secteur d'activité responsable des produits.

La validation du modèle concerne des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs relatifs aux nouveaux modèles. En ce qui concerne tout nouveau produit, une vérifica-

tion de l'utilisation du produit est effectuée avant et après sa négociation. Les tests menés avant la négociation sont destinés à assurer que le nouveau modèle est intégré dans les systèmes du Groupe et que le reporting des bénéfices, des pertes et des risques est cohérent tout au long de la durée de vie du produit. Les tests menés après la négociation sont destinés à vérifier la valeur explicative du modèle utilisé, en contrôlant activement les paramètres du modèle et en comparant les structures de prix internes à des sources externes. Des procédures indépendantes de vérification des prix sont appliquées aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. La fréquence de la vérification dépend de la disponibilité de données indépendantes, une fréquence mensuelle étant une condition requise minimum. Les écarts d'évaluation non conformes aux seuils établis sont signalés à la Direction. Les résultats de la vérification des prix par une source indépendante et des réserves d'évaluation sont analysés chaque mois par la Direction.

Des comités composés des principaux responsables des risques et de la direction financière et commerciale se réunissent au moins une fois par trimestre pour analyser et approuver les évaluations effectuées dans des domaines qui requièrent un jugement plus approfondi, notamment ce qui concerne les titres non cotés, le crédit structuré, les options négociables et la réserve d'Ajustement de l'Evaluation du Crédit.

Valorisation de l'actif et du passif financier

L'actif et le passif financier comptabilisés à la juste valeur ou pour lesquels des justes valeurs ont été déclarées ont été répartis selon trois différents niveaux, en fonction de la qualité et de la fiabilité des informations utilisées pour la définition de la juste valeur.

Les transferts à partir du portefeuille de Niveau 3 ont lieu lorsque des données susceptibles d'avoir un impact significatif sur la valorisation de l'instrument deviennent observables sur le marché alors qu'elles n'étaient pas observables. En ce qui concerne les titres adossés à des actifs, ceci peut se produire si plusieurs sources de données cohérentes indépendantes deviennent disponibles. En revanche, les transferts vers le portefeuille ont lieu lorsque des sources cohérentes de données ne sont plus disponibles.

(3) Actif et passif financier comptabilisé à la juste valeur

Estimations et jugements comptables critiques

Les méthodes d'évaluation des instruments financiers de Niveau 2 et de Niveau 3 incluent des jugements et des estimations formulés par la Direction, dont l'étendue dépend de la complexité de l'instrument et de la disponibilité des informations observables sur le marché. De plus, conformément à la pratique du marché, le Groupe applique des ajustements du crédit, du débit et du financement, dans la détermination de la juste valeur de ses postes de dérivés non garantis. Cf. page 75. D'autres informations détaillées sur les instruments financiers de niveau 3 et la sensibilité de leur valorisation, y compris en ce qui concerne l'effet de l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles dans la détermination de la juste valeur, figurent ci-dessous. Les détails sur la sensibilité au risque de marché résultant des actifs détenus à des fins de transaction et des autres positions de trésorerie figurent ci-dessous.

(A) Actif financier, sauf instruments dérivés

Hiérarchie d'évaluation

Au 31 décembre 2017, l'actif financier du Groupe comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés, s'élevait à un total de £863 millions (31 décembre 2016 : £3,978 millions); et pour la Banque s'élevait à £800 millions (31 décembre 2016 : £3,475 millions). Le tableau ci-dessous analyse ces actifs financiers selon leur classification dans le bilan, ainsi que par type d'actif et méthode de valorisation (niveau 1, 2 ou 3, comme indiqué page 68). L'approche d'évaluation de la juste valeur est, de par sa nature, récurrente. Il n'y a pas de transfert significatif entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant l'exercice.

Hiérarchie d'évaluation

Groupe Au 31 décembre 2017	Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m	Total £m
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat				
Actions participatives	-	-	50	50
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	-	-	50	50
Actifs financiers cessibles				
Titres obligataires :				
Titres obligataires d'entreprise et autres titres obligataires	-	786	-	786
Actions participatives	-	7	20	27
Total Actifs financiers cessibles	-	793	20	813
Total actif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	-	793	70	863
Groupe Au 31 décembre 2016	Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m	Total £m
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat				
Prêts et avances aux clients	-	943	-	943
Actions participatives	-	-	119	119
Total actif financier négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat	-	943	119	1,062
Actifs financiers cessibles				
Titres obligataires :				
Titres d'état	-	2	-	2
Titres adossés à des prêts hypothécaires	-	13	-	13
Titres d'état et autres titres obligataires	-	2 424	-	2 424
	-	2 439	-	2 439
Actions participatives	-	8	469	477
Total actifs financiers cessibles	-	2 447	469	2 916
Total actif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	-	3 390	588	3 978
Banque Au 31 décembre 2017	Valorisation Niveau 1 £m	Valorisation Niveau 2 £m	Valorisation Niveau 3 £m	Total £m
Actifs financiers cessibles				
Titres obligataires :				
Titres obligataires d'entreprise et autres titres obligataires	-	786	-	786

Actions participatives	-	7	7	14
Total actif financier cessible	-	793	7	800
Total actif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	-	793	7	800

Banque Au 31 décembre 2016	Valorisation Niveau 1 £m	Valorisation Niveau 2 £m	Valorisation Niveau 3 £m	Total £m
Actif financier négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat				
Prêts et avances en faveur des clients	-	943	-	943
Actions participatives	-	-	6	6
Total actif financier négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat	-	943	6	949
Actif financier cessible				
Titres obligataires :				
Titres d'état	-	2	-	2
Titres adossés à des prêts hypothécaires	-	13	-	13
Titres obligataires d'entreprise et autres titres obligataires	-	2 424	-	2 424
	-	2 439	-	2 439
Actions participatives	-	6	81	87
Total actif financier cessible	-	2 445	81	2 526
Total actif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	-	3 388	87	3 475

Mouvements du portefeuille de niveau 3

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements des actifs financiers de niveau 3, sauf instruments dérivés (mesure récurrente) :

Groupe	2017			2016		
	Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat £m	Actif cessible £m	Total actif Financier sauf dérivés £m	Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat £m	Actif cessible £m	Total actif Financier sauf dérivés £m
Au 1 ^{er} janvier	119	469	588	226	339	565
Variations des changes et autres ajustements	-	-1	-1	1	4	5
Plus (moins) values comptabilisées dans le compte de résultat dans Autres recettes	20	-	20	-15	-	-15
(Moins) plus-values comptabilisées dans Autres éléments du résultat global dans la réserve de réévaluation concernant les Actifs financiers cessibles	-	-64	-64	-	32	32
Achats	-	36	36	-	102	102
Ventes	-15	-45	-60	-93	-39	-132
Cession d'entreprises	-74	-375	-449	-	-	-
Transferts au portefeuille de niveau 3	-	-	-	-	31	31
Au 31 décembre	50	20	70	119	469	588
Gains comptabilisés dans le compte de résultat, dans Autres recettes, concernant la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre	1	-	1	64	-	64

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements des actifs financiers de niveau 3 :

Banque	2017			2016		
	Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat £m	Actif cessible £m	Total actif Financier sauf dérivés £m	Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat £m	Actif cessible £m	Total actif Financier sauf dérivés £m
Au 1 ^{er} janvier	6	81	87	5	2	7
Variations des changes et autres ajustements	-	-	-	1	-	1
(Plus) moins-values comptabilisées dans Autres éléments du résultat global dans la réserve de réévaluation concernant les Actifs financiers cessibles	-	-74	-74	-	48	48
Ventes	-6	-	-6	-	-	-
Transferts au portefeuille de niveau 3	-	-	-	-	31	31
Au 31 décembre	-	7	7	6	81	87
Gains comptabilisés dans le compte de résultat, dans Autres recettes, concernant la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre	-	-	-	-	-	-

Méthode d'évaluation de l'actif financier, sauf instruments dérivés

Prêts et avances aux clients et aux banques

Ces actifs sont principalement constitués de contrats de prise en pension. La juste valeur de ces actifs est déterminée à l'aide de techniques d'actualisation des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation résultent des courbes repo observables spécifiques au type de titre acheté selon la convention de prise en pension.

Titres obligataires

Les titres obligataires mesurés à leur juste valeur et classés comme des titres de Niveau 2 sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie à l'aide d'un différentiel de crédit applicable à l'instrument concerné.

Lorsque l'activité de négociation des titres obligataires est limitée, le groupe emploie des modèles d'évaluation, des informations largement partagées concernant les prix fournies par des services de fixation des prix externes ainsi que des cotations fournies par des agents de change ou des gestionnaires principaux en vue de la détermination d'une évaluation adéquate. Les titres obligataires sont classés comme Niveau 3 s'il existe des données d'évaluation significatives qui ne peuvent être corroborées par des sources de marché ou si les valeurs existantes présentent de graves incohérences. Les catégories d'actifs classées en Niveau 3 incluent principalement des obligations de prêt garanties et des titres de créance garantis.

Investissements de capitaux

Les investissements de capitaux et de fonds non cotés sont évalués à l'aide de différentes techniques selon la politique d'évaluation du Groupe et les International Privat Enquit and Venture Capital Guidelines

En fonction des autres secteurs d'activité et des circonstances de l'investissement, les évaluations d'actions non cotées se fondent sur les multiples de bénéfices, la valeur nette de l'actif ou les flux de trésorerie actualisés.

- Un certain nombre de ratios de bénéfices sont utilisés pour l'évaluation du portefeuille et notamment les multiples cours/bénéfice, bénéfice avant intérêts et impôt et bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement. Le multiple spécifiquement choisi est approprié pour le type d'activité faisant l'objet de l'évaluation et résulte, par référence, du multiple basé sur le marché actuel. On prend également en considération, dans la sélection du multiple approprié, les attributs du risque, les perspectives de croissance et l'endettement financier d'activités comparables

- Les évaluations des flux de trésorerie actualisés se fondent, généralement, sur les prévisions de la Direction, avec l'application de rendements de sortie ou de multiples finaux appropriés ainsi que de taux d'utilisation actualisés adéquats en fonction de l'investissement concerné, du secteur d'activité ou de taux de rendement économique les plus récents. Les transactions récentes impliquant la vente d'activités similaires peuvent être utilisées, parfois, en tant que cadre de référence pour la sélection du multiple adéquat.

- Pour les investissements de capitaux, la valeur la plus récente en compte capital calculée par le gestionnaire du fonds est employée comme base d'évaluation et ajustée, si nécessaire, pour l'alignement des techniques d'évaluation sur la politique d'évaluation du Groupe.

Les investissements en actions non cotées et ceux dans des biens de la société détenus dans le fonds d'assurance-vie sont valorisés sur la base des évaluations effectuées par des entités externes. La Direction prend en compte des informations pertinentes, telles que les transactions récemment réalisées et les informations reçues sur certains investissements, en vue de l'ajustement des informations reçues de la part de l'entité externe, si nécessaire.

(B) Passif financier, sauf instruments dérivés*Hiérarchie d'évaluation*

Au 31 décembre 2017, le passif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés, comprenant le passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat s'élevait, pour le Groupe, à un total de £50 millions (31 décembre 2016 : £945 millions) et pour la Banque à £50 millions (31 décembre 2016 : £943 millions) (Les garanties financières sont également comptabilisées à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, et sont classées comme passif financier de niveau 3; mais, le solde n'est pas significatif). Les tableaux ci-dessous analysent ce passif financier par poste de bilan et par méthode de valorisation (niveau 1, 2 ou 3, comme indiqué page 68). L'approche de mesure de la juste valeur est, de par sa nature, récurrente. Aucun transfert significatif de Niveau 1 et de Niveau 2 n'a eu lieu pendant l'exercice.

Groupe	Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m	Total £m
Au 31 décembre 2017				
Passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat	–	–	–	–
Passif négociable :				
Passif relatif aux titres vendus dans le cadre de contrats de rachat	–	–	–	–
Autres dépôts	–	50	–	50
Positions courtes en titres	–	–	–	–
	–	50	–	50
Total passif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	–	50	–	50
Au 31 décembre 2016				
Passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat	–	–	2	2
Passif négociable :				
Passif relatif aux titres vendus dans le cadre de contrats de rachat	–	943	–	943
Positions courtes en titres	–	–	–	–
	–	943	–	943
Total passif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	–	943	2	945
Banque	Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m	Total £m
Au 31 décembre 2017				
Passif négociable				
Passif relatif aux titres vendus dans le cadre de contrats de rachat	–	–	–	–
Autres dépôts	–	50	–	50
Total passif négociable	–	50	–	50
Total passif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	–	50	–	50
Au 31 décembre 2016				
Passif négociable				
Passif relatif aux titres vendus dans le cadre de contrats de rachat	–	943	–	943
Total passif négociable	–	943	–	943
Total passif financier comptabilisé à sa juste valeur, sauf instruments dérivés	–	943	–	943

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements du passif financier de niveau 3, sauf instruments dérivés :

Groupe	Passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat £m
Au 1er janvier 2016	1

Rachats	1
Au 31 décembre 2016	2
Pertes comptabilisées dans le compte de résultat dans Autres Recettes	-2
Au 31 décembre 2017	-
Gains comptabilisés dans le compte de résultat, dans autres revenus, concernant la variation de la juste valeur de ce passif détenu au 31 décembre.2017	-
Gains comptabilisés dans le compte de résultat, dans autres revenus, concernant la variation de la juste valeur de ce passif détenu au 31 décembre 2016	-

Méthode d'évaluation du passif financier, sauf instruments dérivés

Passif négociable relatif aux titres vendus dans le cadre de contrats de rachat

La juste valeur de ces titres est déterminée à l'aide de techniques d'actualisation des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation résultent de courbes repo observables spécifiques au type de titre vendu dans le cadre du contrat de rachat.

(C) Instruments dérivés

La totalité de l'actif et du passif dérivé du Groupe est comptabilisée à la juste valeur. Au 31 décembre 2017, l'actif dérivé s'élevait à £11,634 millions pour le Groupe et à £11,184 millions pour la Banque (31 décembre 2016 : £14,664 millions pour le Groupe et £13,725 millions pour la Banque) tandis que le passif dérivé totalisait £11,026 millions pour le Groupe et £10,667 millions pour la Banque (31 décembre 2016 : £13,725 millions pour le Groupe et £13,361 millions pour la Banque). Le tableau ci-dessous analyse les soldes d'actif et passif dérivé par la méthode de valorisation (niveau 1, 2 ou 3, comme indiqué page 68). L'approche de mesure de la juste valeur est, de par sa nature, récurrente. Aucun transfert significatif de Niveau 1 et de Niveau 2 n'a eu lieu pendant l'exercice.

Groupe	Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m	Total £m
Au 31 décembre 2017				
Actif dérivé	-	11 214	420	11 634
Passif dérivé	-	-10 972	-54	-11 026
Au 31 décembre 2016				
Actif dérivé	-	14 081	583	14 664
Passif dérivé	-	-13 668	-57	-13 725

Banque	Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m	Total £m
Au 31 décembre 2017				
Actif dérivé	-	10 764	420	11 184
Passif dérivé	-	-10 613	-54	-10 667
Au 31 décembre 2016				
Actif dérivé	-	13 341	583	13 924
Passif dérivé	-	-13 304	-57	-13 361

Lorsque les éléments d'actif et de passif dérivé du Groupe ne sont pas négociés par un établissement boursier, ils sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation, dont la méthode des flux de trésorerie actualisée et les modèles de simulation des prix des options, selon les cas. Les types d'instruments dérivés classés comme niveau 2 et les techniques d'évaluation incluent :

- Les swaps de taux d'intérêt évalués selon le modèle des flux de trésorerie actualisée; les données les plus significatives de ces modèles sont les courbes de rendement des taux d'intérêt développées à partir des taux faisant l'objet d'une cotation publique.
- Les instruments dérivés de taux de change ne contenant pas d'options dont le prix est établi sur la base des taux fournis par des sources publiques
- Les instruments dérivés de crédit évalués à l'aide de modèles classiques basés sur des données observables, sauf en ce qui concerne les éléments classés comme niveau 3, qui sont évalués selon les taux officiellement publiés et les courbes de swaps de défaut de remboursements des crédits (CDS).
- Des produits moins complexes d'options sur taux d'intérêt et change de devises, qui sont évalués à l'aide de surfaces de volatilité y développées sur la base de plafonds de taux d'intérêt publiés, de swaptions et d'autres volatilités d'options ; les informations relatives à l'asymétrie de la volatilité implicite des prix des options fournies par un service de fixation des prix de marché par consensus. Pour des options plus complexes, le Groupe calibre ses modèles à l'aide de données observables at-the-money; si nécessaire, le Groupe procède à un ajustement pour des positions out-of-the-money positions en recourant à un service de fixation des prix de marché par consensus.

Des produits complexes de taux d'intérêt et de change comportant une dispersion significative des prix fixés par consensus ou impliquant des coûts de financement implicites importants et non observables sont classés comme produits de niveau 3.

Si un dispositif de protection du crédit, généralement sous la forme d'un swap de défaut de remboursement du crédit, a été acheté ou souscrit sur des Titres adossés à des actifs, le titre est désigné comme titre adossé à des actifs sur une base négative et l'Actif ou le Passif dérivé qui en résulte est classé comme instrument de niveau 2 ou de niveau 3 selon la classification du titre adossé à des actifs sous-jacent.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements de l'actif et du passif dérivé de niveau 3 comptabilisés à leur juste valeur.

	The Group		The Bank	
	Actif dérivé £m	Passif dérivé £m	Actif dérivé £m	Passif dérivé £m
Au 1 ^{er} janvier 2016	342	-38	342	-38
Variations des changes et autres ajustements	53	-3	53	-3
Gains (pertes) comptabilisés dans le compte de résultat dans Autres recettes	144	-16	144	-16
Transferts au portefeuille de Niveau 3	44	-	44	-
Au 31 décembre 2016	583	-57	583	-57
Variations des changes et autres ajustements	18	-1	18	-1
Gains (pertes) comptabilisés dans le compte de résultat dans Autres recettes	-133	3	-133	3

(Ventes) rachats	-4	1	-4	1
Transferts à partir du portefeuille de Niveau 3	-44	-	-44	-
Au 31 décembre 2017	420	-54	420	-54
Gains (pertes) comptabilisés dans le compte de résultat, dans autres revenus, concernant la variation de la juste valeur de cet actif/passif détenu au 31 décembre.2017	-133	3	-133	3
Gains (pertes) comptabilisés dans le compte de résultat, dans autres revenus, concernant la variation de la juste valeur de cet actif/passif détenu au 31 décembre.2016	144	-16	144	-16

Ajustement de la valorisation des instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés inscrits au bilan pour leur juste valeur sont ajustés, si nécessaire, pour prendre en compte le risque de crédit, de liquidité du marché et d'autres risques.

(1) Ajustements de l'évaluation des instruments dérivés non garantis, sauf contreparties « mono-gamme »

Le tableau ci-dessous synthétise les mouvements du compte d'ajustement de la valorisation, pour le Groupe, sur l'exercice 2017 et 2016.

	2017 £m	2016 £m
Au 1 ^{er} janvier	286	191
Charge inscrite au compte de résultat (crédit)	-140	111
Transferts	37	-16
Au 31 décembre	183	286

Représenté par :

	2017 £m	2016 £m
Ajustement de l'évaluation du crédit	143	253
Ajustement de l'évaluation du débit	-4	-15
Ajustement de l'évaluation du financement	44	48
	183	286

Les Ajustements de l'Evaluation du Débit et du Crédit (CVA et DVA) s'appliquent aux expositions en produits dérivés négociables de gré à gré du Groupe avec des contreparties non soumises à des accords de garantie interbancaire standards. Ces expositions concernent en grande partie la fourniture de solutions de gestion du risque pour les entreprises clientes de la Division Banque Commerciale.

Le CVA est adopté lorsque le Groupe a une future exposition positive non garantie (actif), tandis que le DVA est adopté lorsque le Groupe a une future exposition négative non garantie (passif). Ces ajustements reflètent les taux d'intérêt et les prévisions relatives à la solvabilité de la contrepartie ainsi que le différentiel de crédit propre du Groupe.

Le CVA est sensible à :

- La taille actuelle de la position mark-to-market de l'actif non garanti;
- Les prévisions relatives à la future volatilité de l'actif sous-jacent; et
- Les prévisions relatives à la solvabilité de la contrepartie.

Dans les cas dans lesquels l'exposition vis-à-vis d'une contrepartie devient douteuse, l'ajustement de la valorisation de tout instrument dérivé associé est transféré et soumis à une évaluation de la perte spécifique, avec les autres éléments d'actif et de passif non dérivé que la contrepartie pourrait détenir auprès du Groupe.

Les spreads de marché sur Swaps sur Défaut de Crédit (CDS) sont utilisés pour développer la probabilité de défaut de la contrepartie concernée. Pour les contreparties non cotées, les cotes de crédit internes et les courbes de marché du secteur des CDS ainsi que les taux de recouvrement sont utilisés. The La Perte en cas de défaillance (PCD) se fonde sur les taux de recouvrement du marché et les évaluations internes du crédit.

L'association de la détérioration d'un cran de la cote de crédit des contreparties en instruments dérivés et d'une augmentation de 10% de la PCD entraîne une augmentation du CVA de £30 millions de livres sterling. La valeur actuelle de marché est employée pour estimer l'exposition prévisionnelle pour les produits non gérés par le modèle, à savoir, principalement, des options de taux d'intérêt complexes négociées en très faibles volumes. Si nécessaire, le CVA de ces produits est calculé sur une base complémentaire (même si aucun ajustement de ce type n'a été requis au 31 décembre 2017).

Le DVA est sensible à :

- La taille actuelle de la position mark-to-market sur le passif non garanti ;
- Les prévisions relatives à la future volatilité du marché du passif sous-jacent ; et
- Le différentiel de crédit (spread) CDS propre du Groupe.

Une augmentation de 1% du spread CDS entraînerait une augmentation du DVA de £13 millions à £17 millions.

Les expositions au risque utilisées pour le calcul du CVA et du DVA sont fortement influencées par les taux d'intérêt. Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, les expositions CVA/DVA sont généralement similaires, de manière à ce que les ajustements de la valorisation baissent lorsque les taux d'intérêt augmentent. Une augmentation de 1% du spread du CDS entraînerait une baisse de £70 millions de l'ajustement global de la valorisation, à £69 millions. Le modèle de CVA employé par le Groupe ne prend en compte aucune hypothèse de corrélation entre le niveau des taux d'intérêt et le taux de défaillance.

Le Groupe a également comptabilisé un Ajustement de l'Evaluation du Financement en vue de l'ajustement du coût net du financement des positions en instruments dérivés non garantis. Cet ajustement est calculé sur la future exposition prévue actualisée selon un coût de financement adéquat. Une augmentation de 10 points de base du coût de financement entraînerait une augmentation de l'ajustement de l'évaluation du financement d'environ £7 millions.

(i) Liquidité du marché

Le Groupe inclut des ajustements de l'évaluation mid to bid-offer par rapport au coût prévisionnel de clôture des positions de risque de marché du Groupe dans un

délaï compatible avec l'activité de négociation historique et la tendance historique des spreads enregistrés par les salles de marché dans le cadre de l'activité, dans des conditions de marché normales.

Au 31 décembre 2017, l'activité de négociation d'instruments dérivés du Groupe détenait des ajustements de la valorisation mid to bid-offer de £23 millions (2016: £41 millions).

(D) Sensibilité des valorisations de Niveau 3

Portefeuille de Niveau 3

	Techniques d'évaluation	Données significatives non observables	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016		
			Effet des hypothèses alternatives viables			Effet des hypothèses alternatives viables		
			Valeur comptable £m	Variations favorables £m	Variations défavorables £m	Valeur comptable £m	Variations favorables £m	Variations défavorables £m
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat :								
Investissements en fonds propres et capital-risque	Valeur de l'actif sous-jacent/actif net (y compris prix du bien)	n/a	50	5	-5	119	6	-10
			50			119		
Actifs financiers cessibles								
Investissements en fonds propres et capital-risque	Valeur actif sous-jacent/actif net (y compris prix du bien)	n/a	20	1	-1	469	30	-35
			20			469		
Actif financier dérivé								
Dérivés de taux d'intérêt	Modèle de fixation du prix de l'option	Volatilité du taux d'intérêt (9% / 94%)	420	1	-2	583	-2	-8
			420			583		
Actif financier de niveau 3 comptabilisé à sa juste valeur			490			1,171		
Passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat			-	-	-	2	-	-
Passif financier dérivé								
Dérivés de taux d'intérêt	Modèle de fixation du prix de l'option	Volatilité des taux d'intérêt (9% / 94%)	54	-	-	57	-	-
			54			57		
Passif financier de niveau 3 comptabilisé à sa juste valeur			54			59		

Données non observables

Les données non observables significatives affectant l'évaluation des titres obligataires, les investissements dans des actions non cotées et des produits dérivés sont les suivants:

- Les taux d'intérêt et les taux d'inflation sont référencés dans certains produits dérivés pour lesquels le paiement reçu par le détenteur dépend de l'évolution des références sous-jacentes dans le temps
- Les différentiels de crédit représentent la prime au-dessus de l'instrument de référence requise pour compenser une moindre qualité du crédit ; des spreads plus élevés entraînent une juste valeur plus faible
- Les paramètres de volatilité représentent les attributs essentiels de l'évolution de l'option ; des volatilités plus élevées indiquent, en règle générale, une plus vaste gamme de résultats possibles
- Les multiples de bénéfices sont utilisés pour l'évaluation de certains investissements d'actions non cotées; un multiple plus élevé donnera lieu à une juste valeur plus élevée.

Effets des hypothèses alternatives raisonnablement envisageables

Les techniques d'évaluation appliquées à de nombreux instruments du Groupe de niveau 3 impliquent souvent l'utilisation de deux ou plusieurs données interdépendantes. Le calcul de l'effet des hypothèses alternatives raisonnablement envisageables incluses dans le tableau ci-dessus reflète lesdites relations.

Titres obligataires

Les hypothèses alternatives raisonnablement envisageables ont été déterminées pour les investissements en crédit structuré du Groupe par un assouplissement du différentiel de crédit.

Instruments dérivés

Des hypothèses alternatives raisonnablement envisageables ont été définies pour les swaptions faisant partie des portefeuilles d'instruments dérivés du Groupe dont les prix ont été calculés selon des modèles standards de calcul des prix du marché. Ces modèles requièrent des volatilités des taux d'intérêt qui peuvent ne pas être observables à plus long terme. Afin d'obtenir des valorisations alternatives raisonnablement envisageables, ces volatilités ont été adaptées, dans une fourchette comprise entre 9 % et 94 % (2016: 0 % et 115 %).

Investissements dans des actions non cotées, en capital-risque et dans des sociétés immobilières

Les techniques d'évaluation utilisées pour les investissements en actions non cotées et capital-risque varient en fonction de la nature de l'investissement. Les évaluations alternatives raisonnablement envisageables pour ces investissements ont été calculées en faisant référence à l'approche adoptée en tenant compte du secteur d'activité et de la conjoncture: dans cette optique, les données suivantes ont été prises en considération:

- Pour les évaluations fondées sur des multiples de bénéfices, les attributs de risque, les perspectives de croissance et l'endettement financier d'entreprises similaires sont pris en compte dans la sélection du multiple adéquat;
- Les taux d'actualisation utilisés dans l'évaluation des flux de trésorerie; et
- Conformément aux International Private Equity and Venture Capital Guidelines, les valeurs des investissements sous-jacents dans des portefeuilles d'investissements de capitaux.

(4) Actif et passif financier comptabilisé au coût amorti

(A) Actif financier*Hiérarchie de valorisation*

Le tableau ci-dessous analyse les justes valeurs de l'actif financier du Groupe et de la Banque qui ont été comptabilisées à leur coût amorti par la méthode de valorisation (niveau 1, 2 ou 3, comme indiqué page 68). Les prêts et créances sont principalement comptabilisés en niveau 3 en raison des données non observables significatives employées dans les modèles de valorisation où les données sont observables. Les titres obligataires sont classés en niveau 1 ou 2.

Groupe	Valeur comptable £m	Juste valeur £m	Hiérarchie de valorisation		
			Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m
Au 31 décembre 2017					
Prêts et créances :					
Prêts et avances en faveur des clients	268 657	270 542	–	–	270 542
Prêts et avances en faveur des banques	518	513	–	–	513
Titres obligataires	137	136	–	129	7
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	81 663	81 663	–	–	81 663
Prises en pension incluses dans les montants ci-dessus					
Prêts et avances en faveur des clients	–	–	–	–	–
Prêts et avances en faveur des banques	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016					
Prêts et créances :					
Prêts et avances en faveur des clients	268 899	270 153	–	–	270 153
Prêts et avances en faveur des banques	1 116	1 115	–	–	1 115
Titres obligataires	169	152	–	139	13
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	52 692	52 692	–	–	52 692
Prises en pension incluses dans les montants ci-dessus :					
Prêts et avances en faveur des clients	–	–	–	–	–
Prêts et avances en faveur des banques	–	–	–	–	–

Banque	Valeur comptable £m	Juste valeur £m	Hiérarchie de valorisation		
			Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m
Au 31 décembre 2017					
Prêts et créances :					
Prêts et avances en faveur des clients	262 750	264 586	–	–	264 586
Prêts et avances en faveur des banques	518	519	–	–	519
Titres obligataires	135	134	–	127	7
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	94 606	94 606	–	–	94 606
Prises en pension incluses dans les montants ci-dessus :					
Prêts et avances en faveur des clients	–	–	–	–	–
Prêts et créances en faveur des banques	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016					
Prêts et créances :					
Prêts et avances en faveur des clients	262 122	263 155	–	–	263 155
Prêts et créances en faveur des banques	1 022	1 022	–	–	1 022
Titres obligataires	162	146	–	137	9
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe Lloyds Banking	71 586	71 586	–	–	71 586
Prises en pension incluses dans les montants ci-dessus :					
Prêts et avances en faveur des clients	–	–	–	–	–
Prêts et créances en faveur des banques	–	–	–	–	–

*Méthodes de valorisation**Prêts et avances en faveur des clients*

Le Groupe accorde des prêts et des avances à des entreprises, des commerces et des particuliers, à taux fixe et variable, en raison de leur nature à court terme. La Valeur comptable des prêts à taux variable et des financements par crédit-bail est réputée être la juste valeur.

Afin de déterminer la juste valeur des Prêts et avances consentis aux clients, les prêts sont séparés dans des portefeuilles dotés de caractéristiques similaires. Un certain nombre de techniques sont employées pour l'estimation de la juste valeur des prêts à taux fixe; elles tiennent compte des pertes de crédit escomptées sur la base des tendances historiques, des taux d'intérêts e, vigueur sur le marché et des futurs flux de trésorerie escomptés. Pour les expositions des clients de détail, la juste valeur est généralement estimée par l'actualisation des flux de trésorerie escomptés (y compris les intérêts aux taux contractuels) aux taux de marché pour des prêts similaires offerts par le Groupe et d'autres établissements financiers. Certains prêts relatifs à des biens immobiliers résidentiels sont accordés à taux fixe, pour des périodes limitées, généralement de deux à cinq ans, au terme desquelles les prêts reviennent à taux variable. La juste valeur de ces prêts est estimée taux de marché appliqués pour des prêts similaires, d'une durée égale à la période à taux fixe restant à courir. La juste valeur des prêts commerciaux est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus. Aucun ajustement n'est effectué pour la gestion de l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt.

Prêts et créances en faveur des banques

La Valeur comptable des Prêts et avances en faveur des banques à court terme est réputée être leur juste valeur. La juste valeur de Prêts et avances en faveur des banques est estimée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie au taux d'actualisation du marché juste pour prendre en compte le différentiel de crédit du débiteur ou, s'il n'est pas observable, le différentiel de crédit d'emprunteurs dotés d'une qualité de crédit similaire.

Titres obligataires

La juste valeur des titres obligataires, qui avaient été précédemment comptabilisés dans les actifs négociables et qui ont été reclassés ensuite dans les Prêts et créances, est principalement déterminée sur la base des cotations fournies par les gestionnaire principal et, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, par d'autres techniques, y compris en faisant référence au spread applicable sur des actifs similaires contractés avec le même débiteur, ou aux prix indiqués par des services de fixation des prix par consensus, aux cotations communiquées par les agents de change et à d'autres données de recherche.

Contrats de prise en pension

La valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur, compte tenu de la nature à court terme de ces instruments.

(B) Passif financier*Hierarchie de valorisation*

Le tableau ci-dessous analyse les justes valeurs du passif financier du Groupe et de la Banque comptabilisées au coût amorti par méthode de valorisation (niveau 1, 2 ou 3, comme indiqué page 68).

Groupe	Valeur comptable £m	Juste valeur £m	Hiérarchie de valorisation		
			Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m
Au 31 décembre 2017					
Dépôts de banques	21 183	21 178	–	21 178	–
Dépôts de clients	171 198	170 905	–	164 078	6 827
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	130 502	130 502	–	130 502	–
Titres obligataires en émission	10 919	11 001	–	11 001	–
Passif subordonné	7 049	7 121	–	7 121	–
Mises en pension incluses dans les montants ci-dessus :					
Dépôts de banques	19 977	19 977	–	19 977	–
Dépôts de clients	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016					
Dépôts de banques	6 191	6 191	–	6 191	–
Dépôts de clients	179 317	179 420	–	171 529	7 891
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	105 863	105 863	–	105 863	–
Titres obligataires en émission	16 679	16 621	–	16 621	–
Passif subordonné	7 084	7 118	–	7 118	–
Mises en pension incluses dans les montants ci-dessus :					
Dépôts de banques	4 521	4 521	–	4 521	–

Banques	Valeur comptable £m	Juste valeur £m	Hiérarchie de valorisation		
			Niveau 1 £m	Niveau 2 £m	Niveau 3 £m
Au 31 décembre 2017					
Dépôts de banques	21 183	21 189	–	21 189	–
Dépôts de clients	171 197	170 904	–	164 077	6 827
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	139 524	139 524	–	139 524	–
Titres obligataires en émission	9 423	8 059	–	8 059	–
Passif subordonné	7 049	7 096	–	7 096	–
Mises en pension incluses dans les montants ci-dessus :					
Dépôts de banques	19 977	19 977	–	19 977	–
Dépôts de clients	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016					
Dépôts de banques	6 156	6 156	–	6 156	–
Dépôts de clients	179 282	179 385	–	171 527	7 858
Dettes vis-à-vis d'entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	121 045	121 045	–	121 045	–
Titres obligataires en émission	13 738	11 146	–	11 146	–
Passif subordonné	7 084	7 097	–	7 097	–
Mises en pension incluses dans les montants ci-dessus :					
Dépôts de banques	4 521	4 521	–	4 521	–

Méthode de valorisation*Dépôts de banques et dépôts de clients*

La juste valeur des dépôts des banques et des clients remboursables à la demande est censée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur de tous les autres dépôts est estimée à l'aide des flux de trésorerie actualisée, par l'application des taux de marché, s'il y a lieu, ou des taux actuels applicables aux dépôts d'une durée similaire encore en cours.

Titres obligataires en émission

La juste valeur des Titres obligataires en émission à court terme est approximativement égale à la Valeur comptable. La juste valeur des autres titres obligataires est calculée sur la base des prix cotés sur le marché, si disponibles. Lorsque les prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques d'actualisation des flux de trésorerie, à un taux conforme au taux du marché et au différentiel de crédit propre du Groupe

Passif subordonné

est déterminée par rapport aux prix de marché cotés, si disponibles, ou par rapport aux prix de marché cotés pour des instruments similaires. Le passif subordonné est

classé comme niveau 2, puisque les données utilisées pour en déterminer la juste valeur sont largement observables.

Contrats de rachat

La valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de la nature à court terme de ces instruments.

(5) Reclassement de l'actif financier

Aucune reclassement d'actif financier n'a eu lieu en 2016 ou 2017.

40. Transferts d'actif financier

Aucun actif financier transféré n'a été entièrement décomptabilisé, avec une exposition en cours. Les informations détaillées relatives aux postes d'actif financier qui est encore comptabilisé en intégralité sont les suivantes:

Le Groupe et la Banque concluent des transactions de rachat et de prêt de titres dans le cadre normal de l'activité, qui ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'actif financier couvert puisque la quasi-totalité des risques et des avantages, y compris le risque de crédit, de taux d'intérêt, de paiement d'acompte et les autres risques de paiement sont conservés par le Groupe. Dans tous les cas, le cessionnaire aura le droit de vendre ou de ré-nantir les actifs concernés. Comme indiqué à la note 15, le poste Prêts et créances comprend les prêts transférés dans le cadre des plans de titrisation et de sécurisation d'obligations du Groupe. Le Groupe conservant une très grande partie des risques et des avantages associés à ces prêts, compris le risque de crédit, de taux d'intérêt, de paiement d'acompte et de liquidité, ils continuent à figurer au bilan du Groupe. Les actifs transférés aux programmes de titrisation et sécurisation d'obligations ne peuvent pas être employés pendant qu'ils font partie des programmes. Cependant, le Groupe a le droit de sortir les prêts des programmes d'obligations sécurisées lorsqu'ils dépassent les conditions requises par les programmes. De plus, lorsque le Groupe a conservé certains titres émis dans le cadre des programmes de titrisation et de sécurisation d'obligations, il peut vendre ou nanter les titres conservés.

Le tableau ci-dessous montre les valeurs comptables des actifs transférés et des éléments de passif correspondants. Pour les transactions de rachat et de prêt de titres, le passif associé représente l'obligation du Groupe de racheter les actifs transférés. Pour les programmes de sécurisation, le passif associé correspond aux titres en émission. Sauf mention contraire ci-dessous, les postes de passif figurant dans le tableau suivant n'ont pas uniquement recours aux actifs transférés.

	Groupe		Banque	
	Valeur comptable des actifs transférés £m	Valeur comptable des dettes associées £m	Valeur comptable des actifs transférés £m	Valeur comptable des dettes associées £m
Au 31 décembre 2017				
Transactions de rachat et prêt de titres				
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat	6	-	6	-
Actif financier cessible	139	-	139	-
Prêts et créances				
Prêts et avances en faveur des clients	-	-	-	-
Titres obligataires classés comme Prêts et créances	-	-	-	-
Programmes de titrisation				
Prêts et créances :				
Prêts et avances en faveur des clients	25 226	2 997	25 226	-

	Groupe		Banque	
	Valeur comptable des actifs transférés £m	Valeur comptable des dettes associées £m	Valeur comptable des actifs transférés £m	Valeur comptable des dettes associées £m
Au 31 décembre 2016				
Transactions de rachat et prêt de titres				
Actif financier cessible	-	-	-	-
Prêts et créances :				
Prêts et avances en faveur des clients	9 916	-	9 916	-
Titres obligataires classés comme Prêts et créances	-	-	-	-
Programmes de titrisation				
Prêts et créances :				
Prêts et avances en faveur des clients 1,2	30 901	5 562	30 901	-

41. Compensation d'actif et passif financier

Les informations ci-dessous concernent les postes d'actif et de passif qui ont été compensés dans le bilan et ceux qui n'ont pas été compensés, mais pour lesquels le Groupe détient des contrats-cadres de compensation applicables ou des accords de cautionnement en place avec des contreparties.

Groupe Au 31 décembre 2017	Montants bruts de l'actif et du passif £m	Montants Compensés au bilan £m	Montants nets inscrits au bilan £m	Montants associés si compensation non autorisée au bilan (3)		Montants potentiels si compensation des montants associés autorisée £m
				Garantie au comptant / nantie £m	Garantie autre qu'au comptant reçue/nantie £m	
Actifs financiers 2017						
Actif négociable et autre actif financier comptabilisé à sa juste valeur au compte de résultat						
Sauf prises en pension	50	-	50	-	-	50
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	50	-	50	-	-	50
Instruments financiers dérivés	11 634	-	11 634	-1 036	-1 709	8 889
Prêts et avances en faveur des banques :						

Sauf prises en pension	518	-	518	-394	-	124
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	518	-	518	-394	-	124
Prêts et avances en faveur des clients :						
Sauf prises en pension	268 657	-	268 657	-172	-1 126	267 359
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	268 657	-	268 657	-172	-1 126	267 359
Titres obligataires	137	-	137	-	-	137
Actif financier cessible	813	-	813	-	-	813
Passif financier						
Dépôts des banques :						
Sauf prises en pension	1 206	-	1 206	-1 036	-	170
Prises en pension	19 977	-	19 977	-	-19 977	-
	21 183	-	21 183	-1 036	-19 977	170
Dépôts des clients :						
Sauf prises en pension	171 198	-	171 198	-	-1 126	170 072
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	171 198	-	171 198	-	-1 126	170 072
Passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat :						
Sauf prises en pension	50	-	50	-	-	50
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	50	-	50	-	-	50
Instruments financiers dérivés	11 026	-	11 026	-566	-	10 460

Groupe Au 31 décembre 2016	Montants bruts de l'actif et du passif £m	Montants Compensés au bilan £m	Montants nets inscrits au bilan £m	Montants associés si compensation au bilan non autorisée		Montants nets potentiels si compensation des montants associés autorisée au bilan £m
				Garantie au comptant / nantie £m	Garantie autre qu'au comptant reçue/nantie £m	
Actif financier						
Actif négociable et autre actif financier comptabilisé à sa juste valeur au compte de résultat :						
Sauf prises en pension	119	-	119	-	-	119
Prises en pension	943	-	943	-	-943	-
	1 062	-	1 062	-	-943	119
Instruments financiers dérivés	14 664	-	14 664	-1 214	-1 840	11 610
Prêts et avances en faveur des banques :						
Sauf prises en pension	1 116	-	1 116	-443	-	673
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	1 116	-	1 116	-443	-	673
Prêts et avances en faveur des clients :						
Sauf prises en pension	268 899	-	268 899	-159	-888	267 852
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	268 899	-	268 899	-159	-888	267 852
Titres obligataires	169	-	169	-	-	169
Actifs financiers cessibles	2 916	-	2 916	-	-	2 916
Passif financier						
Dépôts des banques :						
Sauf prises en pension	1 670	-	1 670	-1 213	-	457
Prises en pension	4 521	-	4 521	-	-4 521	-
	6 191	-	6 191	-1 213	-4 521	457
Dépôts des clients						
Sauf prises en pension	179 317	-	179 317	-1	-888	178 428
Prises en pension	-	-	-	-	-	-
	179 317	-	179 317	-1	-888	178 428
Passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat :						
Sauf prises en pension	2	-	2	-	-	2
Prises en pension	943	-	943	-	-943	-
	945	-	945	-	-943	2
Instruments financiers dérivés	13 725	-	13 725	-602	-2,938	10 185

Les effets du sur-cautionnement n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

42. Gestion du risque financier

Les instruments financiers sont essentiels pour l'activité du Groupe et, par conséquent, les risques qui y sont associés représentent une composante significative des risques que le Groupe doit affronter.

Les principaux risques qui affectent l'utilisation des instruments financiers par le Groupe sont les suivants: risque de crédit ; risque de marché, comprenant le risque de taux d'intérêt et le risque de change; risque de liquidité. Vous trouverez ci-dessous des informations, de nature quantitative et qualitative, sur la gestion de ces risques par le Groupe.

(1) Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Groupe concerne les instruments ci-dessous, en particulier au Royaume Uni. Le niveau de propension au risque de crédit est défini par le Conseil d'administration et est décrit et communiqué par le biais de toute une série d'indicateurs de mesure conçus à partir d'un ensemble de mesures comptables et de crédit des performances du portefeuille, incluant l'utilisation de différents systèmes de notation du risque de crédit, qui mesure le risque de crédit relatif aux Prêts et avances consentis aux clients et aux banques, au niveau de la contrepartie, à l'aide de trois facteurs, à savoir : (i) la probabilité de défaillance de la contrepartie en ce qui concerne ses obligations contractuelles ; (ii) l'exposition actuelle vis-à-vis de la contrepartie et son évolution probable, d'après laquelle le Groupe définit son exposition au risque de défaut ; et (iii) le ratio de perte probable sur les obligations inexécutées, la perte en cas de défaillance. Le Groupe adopte différentes approches pour l'atténuation du risque de crédit, et notamment la mise en place de procédures de contrôle interne, l'obtention de garanties, la signature de contrats-cadres de compensation et d'autres dispositifs de transfert du risque de crédit, tels que les ventes d'actifs et les transactions en produits dérivés.

A. Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit du Groupe et de la Banque en cas d'inexécution des obligations de contreparties figure ci-dessous. Les garanties détenues ne sont pas prises en compte et l'exposition maximale en termes de perte est considérée comme la valeur comptable inscrite au bilan ou bien, pour les transactions hors bilan en produits non dérivés et les garanties financières, leurs montants nominaux contra.

Groupe	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	Exposition maximale £m	Compensation £m	Exposition nette £m	Exposition maximale £m	Compensation £m	Exposition nette £m
Prêts et créances :						
Prêts et créances en faveur des banques, net	518	-	518	1 116	-	1 116
Prêts et avances en faveur des clients, net	268 657	-1,126	267,531	268 899	-888	268 011
Titres obligataires, net	137	-	137	169	-	169
	269 312	-1 126	268 186	270 184	-888	269 296
Actifs financiers cessibles	786	-	786	2 439	-	2 439
Actif négociable et autre actif financier comptabilisé à sa juste valeur dans le compte de résultat :						
Prêts et avances	-	-	-	943	-	943
Titres obligataires, bons du trésor et autres effets	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	943	-	943
Actif dérivé	11 634	-1 708	9 926	14 664	-1 838	12 826
Garanties financières	127	-	127	207	-	207
Postes hors bilan :						
Réceptions et avals	1	-	1	1	-	1
Autres postes servant de substituts de crédit direct	18	-	18	19	-	19
Cautions de bonne fin et autre passif éventuel lié à des transactions	68	-	68	83	-	83
Engagements irrévocables	13 452	-	13 452	14 431	-	14 431
	13 539	-	13 539	14 534	-	14 534
	295 398	2 834	292 564	302 971	-2 726	300 245

Banque	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	Exposition maximale £m	Compensation £m	Exposition nette £m	Exposition maximale £m	Compensation £m	Exposition nette £m
Prêts et créances						
Prêts et créances en faveur des banques, net	518	-	518	1 022	-	1 022
Prêts et avances en faveur des clients, net	262 750	-1 124	261 626	262 122	-888	261 234
Titres obligataires, net	135	-	135	162	-	162
	263 403	-1 124	262 279	263 306	-888	262 418
Actifs financiers cessibles	786	-	786	2 439	-	2 439
Actif négociable et autre actif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat :						
Prêts et avances	-	-	-	943	-	943
Titres obligataires, bons du trésor et autres effets	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	943	-	943
Actif dérivé	11 184	-1 708	9 476	13 924	-1 838	12 086
Garanties financières	127	-	127	207	-	207
Réceptions hors bilan :						
Réceptions et avals	1	-	1	1	-	1
Autres postes servant de substituts de crédit direct	18	-	18	19	-	19
Cautions de bonne fin et autre passif éventuel lié à des transactions	68	-	68	83	-	83
Engagements irrévocables	13 303	-	13 303	14 275	-	14 275
	13 390	-	13 390	14 378	-	14 378
	288 890	-2 832	286 058	295 197	-2 726	292 471

B. Concentrations de risques

La gestion du risque de concentration du Groupe concerne les concentrations à nom unique, sectorielles ou limitées à un pays ainsi que le contrôle de l'exposition globale du Groupe concernant certains produits. D'autres informations concernant la gestion de ce risque par le Groupe figurent à la rubrique Risque de crédit, page 4.

Au 31 décembre 2017, les concentrations de risques les plus significatives concernaient les prêts hypothécaires (dont 91 % du total des Prêts et avances en faveur des clients) et les autres prêts personnels (dont 4 % du total). Cf.note 14.

Suite à la réduction progressive des activités du Groupe hors Royaume Uni, nous n'avons pas fourni une analyse de l'exposition au risque de crédit par région géographique.

C. Qualité des actifs en termes de crédit

Prêts et créances

L'analyse des prêts entre banque de détail et banque commerciale a été réalisée en fonction du type d'exposition et non pas du segment d'activité dans lequel l'exposition a été enregistrée. Sont incluses dans le détail les expositions vis-à-vis des clients particuliers et des petites entreprises, tandis que les expositions relatives à la banque commerciale concernent les autres entreprises et les grandes institutions.

Prêts et avances – Groupe

	Prêts et créances en faveur des banques £m	Prêts et avances en faveur des clients				Prêts et avances à leur juste valeur sur compte de Résultat £m
		Crédit aux particuliers £m	Banque privée : autres £m	Banque commerciale £m	Total £m	
31 décembre 2017						
Non impayés et non douteux	512	238 319	10 729	11 238	260 286	-
Impayés, mais non douteux	6	5 171	201	133	5 505	-
Douteux - pas de provision requise	-	264	131	166	561	-
- provision détenue	-	3,363	217	850	4 430	-
Montant brut	518	247 117	11 278	12 387	270 782	-
Provision pour pertes par dépréciation (note 17)	-	-1 507	-188	-430	-2 125	-
Valeur nette comptable de bilan	518				268 657	-
31 décembre 2016						
Non impayés et non douteux	1 110	235 184	10 309	13 466	258 959	943
Impayés, mais non douteux	6	6 358	133	75	6 566	-
Douteux - pas de provision requise	-	392	162	178	732	-
- provision détenue	-	3 393	300	1 334	5 027	-
Montant brut	1 116	245 327	10 904	15 053	271 284	943
Provision pour pertes par dépréciation (note 17)	-	-1 575	-179	-631	-2 385	-
Valeur nette comptable de bilan	1 116				268 899	943

Cf. note 2(h). Le poste Prêts et créances inclut les avances qui sont censées faire l'objet d'une dépréciation individuelle avec un montant brut avant provision pour dépréciation de £1058 millions (2016 : £1,459 millions).

Prêts et avances non impayés et non douteux – Groupe

	Prêts et créances en faveur des banques £m	Prêts et avances en faveur des clients				Prêts et avances à leur juste valeur sur compte de résultat £m
		Crédit aux particuliers £m	Banque privée : autres £m	Banque commerciale £m	Total £m	
Au 31 décembre 2017						
Bonne qualité	506	237 316	9 826	6 443		-
Qualité satisfaisante	-	776	762	3 614		-
Faible qualité	6	32	54	1 062		-
Qualité insuffisante, mais non douteux	-	195	87	119		-
Total Prêts et avances non impayés et non douteux	512	238 319	10 729	11 238	260 286	-
Au 31 décembre 2016						
Bonne qualité	1 067	234 184	8 518	6 849		943
Qualité satisfaisante	29	797	1 542	4 387		
Faible qualité	3	39	159	2 064		
Qualité insuffisante, mais non douteux	11	164	90	166		
Total Prêts et avances non impayés et non douteux	1 110	235 184	10 309	13 466	258 959	943

Les définitions de bonne qualité, qualité satisfaisante, faible qualité et inférieur à la norme, mais non douteux applicables à la banque de détail et à la banque commerciale ne sont pas les mêmes, car elles reflètent les différentes caractéristiques de ces expositions et la manière dont elles sont gérées en interne: par conséquent, les totaux ne sont pas fournis. Les prêts commerciaux ont été classés en utilisant des modèles internes de cote de probabilité de défaut, qui ont été conçus de manière à les rendre comparables aux modèles externes. Les prêts de bonne qualité comprennent les probabilités de défaut les moins élevées, les autres classifications reflétant, progressivement, des niveaux de risque de plus en plus élevés. Les classifications des prêts au détail incluent les niveaux de recouvrement prévus des prêts immobiliers, ainsi que les probabilités de défaut évaluées à l'aide de modèles de notation internes.

Prêts et avances impayés mai non-douteux – Groupe

	Prêts et avances en faveur des clients	Prêts et avances
--	--	------------------

	Prêts et créances en faveur des banques £m	Crédit aux particuliers £m	Banque privée : autres £m	Banque commerciale £m	Total £m	à leur juste valeur sur compte de résultat £m
31 décembre 2017						
0-30 jours	6	2 694	151	78	2 923	-
30-60 jours	-	961	47	1	1 009	-
60-90 jours	-	674	-	4	678	-
90-180 jours	-	842	-	3	845	-
Plus de 180 jours	-	-	3	47	50	-
Total Prêts et avances impayés mais non-douteux	6	5 171	201	133	5 505	-
31 décembre 2016						
0-30 jours	6	3 087	92	52	3 231	-
30-60 jours	-	1 357	36	5	1 398	-
60-90 jours	-	854	-	2	856	-
90-180 jours	-	1 060	1	6	1 067	-
Plus de 180 jours	-	-	4	10	14	-
Total Prêts et avances impayés mais non-douteux	6	6 358	133	75	6 566	-

Un actif financier est « impayé » lorsque la contrepartie n'a pas effectué le paiement à la date prévue.

Prêts et avances - Banque

	Prêts et créances en faveur des banques £m	Prêts et avances en faveur des clients				Prêts et avances à leur juste valeur sur compte de résultat £m
		Crédit aux particuliers £m	Banque privée : autres £m	Banque commerciale £m	Total £m	
31 Décembre 2017						
Non impayés et non douteux	512	233 138	10 674	11 102	254 914	-
Impayés, mais non douteux	6	4 804	201	159	5164	-
Douteux - pas de provision requise	-	236	128	166	530	-
- provision détenue	-	2 993	216	866	4 075	-
Montant brut	518	241 171	11 219	12 293	264 683	-
Provision pour pertes par dépréciation (note 17)	-	-1 313	-193	-427	-1 933	-
Valeur nette comptable de bilan	518				262 750	-
31 Décembre 2016						
Non impayés et non douteux	1 016	229 338	10 265	13 162	252 765	943
Impayés, mais non douteux	6	5 885	133	101	6 119	-
Douteux - pas de provision requise	-	349	147	178	674	-
- provision détenue	-	3 027	299	1 409	4 735	-
Montant brut	1 022	238 599	10 844	14 850	264 293	943
Provision pour pertes par dépréciation (note 17)	-	-1 352	-183	-636	-2 171	-
Valeur nette comptable de bilan	1 022				262 122	943

Le poste Prêts et créances inclut les avances qui sont censées faire l'objet d'une dépréciation individuelle avec un montant brut avant provision pour dépréciation de £1,056 millions (2016: £1,455 millions).

Prêts et avances non impayés et non-douteux – Banque

	Prêts et créances en faveur des banques £m	Prêts et avances en faveur des clients				Prêts et avances à leur juste valeur sur compte de résultat £m
		Crédit aux particuliers £m	Banque privée : autres £m	Banque commerciale £m	Total £m	
31 Décembre 2017						
Bonne qualité	511	232 164	9 773	6 264		-
Qualité satisfaisante	-	749	761	3 599		-
Faible qualité	1	31	54	1 120		-
Qualité insuffisante, mais non douteux		194	86	119		-
Bonne qualité						
Total Prêts et avances non impayés et non-douteux	512	233 138	10 674	11 102	254 914	-
31 Décembre 2016						
Bonne qualité	974	228 370	8 480	6 663		943
Qualité satisfaisante	29	767	1 539	4 372		-
Faible qualité	2	38	157	1 964		-
Qualité insuffisante, mais non douteux	11	163	89	163		-
Total Prêts et avances non impayés et Non-douteux	1 016	229 338	10 265	13 162	252 765	943

Prêts et avances impayés mais non-douteux – Banque

	Prêts et créances	Prêts et avances en faveur des clients	Total	Prêts et avances à leur
--	-------------------	--	-------	-------------------------

	en faveur des banques £m	Crédit aux particuliers £m	Banque privée : autres £m	Banque commerciale £m	£m	juste valeur sur compte de résultat £m
31 Décembre 2017						
0-30 jours	6	2 521	151	104	2 776	-
30-60 jours	-	892	47	1	940	-
60-90 jours	-	625	-	4	629	-
90-180 jours	-	766	-	3	769	-
Over 180 jours	-	-	3	47	50	-
Total Prêts et avances impayés mais non-douteux	6	4 804	201	159	5 164	-
31 Décembre 2016						
0-30 jours	6	2 871	92	78	3 041	-
30-60 jours	-	1 264	36	5	1 305	-
60-90 jours	-	779	-	2	781	-
90-180 jours	-	971	1	6	978	-
Over 180 jours	-	-	4	10	14	-
Total Prêts et avances impayés mais non-douteux	6	5 885	133	101	6 119	-

Titres obligataires classés comme Prêts et créances

Ci-dessous, une analyse par cote de crédit des Titres obligataires classés comme Prêts et créances :

Groupe	2017			2016		
	Niveau d'investissement £m	Autre £m	Total £m	Niveau d'investissement £m	Autre(2) £m	Total £m
Titres adossés à des actifs :						
Titres adossés à des prêts hypothécaires	-	-	-	30	-	30
Autres titres adossés à des actifs	128	7	135	122	7	129
	128	7	135	152	7	159
Titres obligataires d'entreprise et autres titres obligataires	-	13	13	22	79	101
Exposition brute	128	20	148	174	86	260
Provision pour pertes par dépréciation			-11			-91
Total Titres obligataires classés comme Prêts et Créances			137			169

Banque	2017			2016		
	Niveau d'investissement £m	Autre £m	Total £m	Niveau d'investissement £m	Autre £m	Total £m
Titres adossés à des actifs						
Titres adossés à des prêts hypothécaires	-	-	-	30	-	30
Autres titres adossés à des actifs	128	7	135	122	7	129
	128	7	135	152	7	159
Titres obligataires d'entreprise et autres obligataires	-	20	20	22	-	22
Exposition brute	128	27	155	174	7	181
Provision pour pertes par dépréciation			-20			-19
Total Titres obligataires classés comme Prêts et Créances			135			162

Actifs financiers cessibles (sauf actions participatives)

Cf. note 18. La cote de crédit des Actifs financiers cessibles (sauf actions participatives) figure ci-dessous :

Groupe	2017			2016		
	Niveau d'investissement £m	Autre £m	Total £m	Niveau d'investissement £m	Autre £m	Total £m
Titres obligataires :						
Titres d'état	-	-	-	2	-	2
Certificats de dépôt de banques et sociétés foncières	-	-	-	-	-	-
Titres adossés à des actifs :						
Titres adossés à des prêts hypothécaires	-	-	-	13	-	13
Titres adossés à d'autres titres	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	13	-	13
Titres obligataires d'entreprise et autres titres obligataires	736	50	786	2 424	-	2 424
	736	50	786	2 439	-	2 439
Créances vis-à-vis d'entités membres du Groupe			-		-	-
Total titres détenus comme actifs financiers cessibles			786			2 439

Banque	2017			2016		
	Investment grade £m	Autre £m	Total £m	Investment grade £m	Autre £m	Total £m
Titres obligataires :						
Titres d'état	-	-	-	2	-	2

Titres adossés à des prêts hypothécaires	-	-	-	13	-	13
Titres obligataires d'entreprise et autres titres obligataires	-	736	50	786	2 424	-2 424
	736	50	786	2 439	-	2 439
Créances vis-à-vis d'entités du Groupe			-			
Total détenu en tant qu'actifs financiers cessibles			786			2 439

Actif dérivé

Cf.13. Le Groupe atténue son exposition au risque de crédit par des accords-cadres de compensation et par l'obtention de garantie sous la forme de numéraire ou de titres hautement liquides. En ce qui concerne le risque net de crédit relatif à l'actif dérivé de £9,926 millions pour le Groupe et de £9476 millions pour la Banque (2016 : £12,826 millions pour le Groupe et £12086 millions pour la Banque), une garantie en espèces de £1036 millions pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £1,214 millions pour le Groupe et £12086 millions pour la Banque) était détenue, tandis que £79 millions pour le Groupe et pour la Banque étaient dus par les banques de l'OCDE (2016 : £162 millions pour le Groupe et pour la Banque).

	2017			2016		
	Niveau d'investissement £m	Autre £m	Total £m	Niveau d'investissement £m	Autre £m	Total £m
Instruments financiers dérivés						
Groupe						
Instruments négociables et autres	2 764	1 254	4 018	4 201	862	5 063
Couverture	808	-	808	1 099	-	1 099
Créances vis-à-vis d'entités du Groupe	3 572	1 254	4 826	5 300	862	6 162
Total instruments financiers dérivés			11 634			14 664
Banque						
Instruments négociables et autres	2 314	1 254	3 568	3 461	862	4 323
Couverture	808	-	808	1 099	-	1 099
Créances vis-à-vis d'entités du Groupe	3 122	1 254	4 376	4 560	862	5 422
Total instruments financiers dérivés			11 184			13 924

Garanties financières et engagements de prêt irrévocables

Les garanties financières représentent l'engagement du groupe d'exécuter les obligations assumées par un client vis-à-vis d'un tiers en cas de défaillance du client. L'engagement de prolongation du crédit concerne les parts non utilisées des autorisations de prolongation du crédit sous la forme de prêts, garanties ou lettres de crédit. Le Groupe est théoriquement exposé à la perte pour un montant égal au total des garanties ou des engagements non utilisés : cependant, le montant probable de la perte devrait être nettement inférieur ; la plupart des engagements de prolongation du crédit sont soumis à la condition du respect, par le client, de certains critères applicables au crédit.

Sûretés détenues à titre de garantie de l'actif financier

Le Groupe détient des garanties pour la protection des Prêts et créances et des engagements de prêt irrévocables; des informations de nature qualitative et, si nécessaire, quantitative concernant la garantie sont fournies ci-dessous. Les garanties constituées pour la protection de l'actif financier détenu à des fins de transaction et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat ainsi que pour l'Actif dérivé figurent ci-dessous.

Prêts et créances

Le Groupe a constitué des garanties pour les Prêts et avances en faveur des banques et des clients, comme indiqué ci-dessous. Le Groupe ne fournit pas de garanties pour les titres obligataires, y compris en ce qui concerne les Titres adossés à des actifs et les Titres obligataires d'entreprises et autres titres obligataires, classés comme Prêts et créances.

Prêts et avances en faveur des banques

Ces transactions ont généralement été réalisées à des conditions habituelles pour les activités normales de prêt cautionné.

*Prêts et avances en faveur des clients***Prêts aux particuliers***Prêts hypothécaires*

Ci-dessous, une analyse basée sur le ratio prêt-valeur des prêts hypothécaires résidentiels du Groupe. La valeur de la garantie utilisée pour déterminer les ratios prêt/valeur a été estimée sur la base de la dernière évaluation, ajustée pour prendre en compte les mouvements ultérieurs des prix de l'immobilier, après la constitution d'une provision pour erreur d'indexation et dégradations.

Groupe	2017				2016			
	Ni impayé ni douteux £m	Impayé, mais non-douteux £m	Douteux £m	Brut £m	Ni impayé ni douteux £m	Impayé, mais non-douteux £m	Douteux £m	Brut £m
Moins de 70 %	169 583	3 732	2 092	175 407	170 747	4 475	2 053	177 275
70 % à 80 %	37 405	688	520	38 613	33 861	908	557	35 326
80 % à 90 %	22 072	444	388	22 904	19 546	569	430	20 545
90 % à 100 %	6 422	158	206	6 786	6 913	207	301	7 421
Plus de 100 %	2 837	149	421	3 407	4 117	199	444	4 760
Total	238 319	5 171	3 627	247 117	235 184	6 358	3 785	245 327

Banque	2017				2016			
	Ni impayé ni douteux £m	Impayé, mais non-douteux £m	Douteux £m	Brut £m	Ni impayé ni douteux £m	Impayé, mais non-douteux £m	Douteux £m	Brut £m
Moins de 70 %	166 125	3 503	1 935	171 563	167 132	4 184	1 895	173 211

70 % à 80 %	36 502	620	450	37 572	32 873	827	486	34 186
80 % à 90 %	21 593	401	333	22 327	18 810	508	373	19 691
90 % à 100 %	6 307	146	168	6 621	6 642	185	250	7 077
Plus de 100 %	2 611	134	343	3 088	3 881	181	372	4 434
Total	233 138	4 804	3 229	241 171	229 338	5 885	3 376	238 599

Autres

La majorité des prêts aux particuliers non-hypothécaires ne sont pas garantis. Au 31 décembre 2017, les prêts non-hypothécaires douteux s'élevaient à £160 millions, après déduction de la provision pour dépréciation de £188 millions (2016 : £283 millions, après déduction de la provision pour dépréciation de £179 millions). La juste valeur de la garantie détenue pour ce prêt s'élevait à 0£ (2016 : 0£). Dans la détermination de la juste valeur de la garantie, aucun montant spécifique n'a été attribué au coût de réalisation et la valeur de la garantie de chaque prêt a été limitée au montant en capital de l'avance non encore remboursée, afin d'éliminer les effets sur-garantie et de fournir une image plus transparente de l'exposition du Groupe.

Le montant des prêts aux particuliers non hypothécaires non douteux s'élevait à £10,930 millions (2016 : £10,442 millions). Les décisions en matière de prêts se fondent, en général, sur la capacité du débiteur de rembourser dans le cadre de son activité normale, plutôt que sur la fiabilité des garanties fournies. Les valeurs des garanties sont évaluées de manière rigoureuse lors de la souscription du prêt et sont ensuite vérifiées régulièrement, selon la politique de l'unité opérationnelle en matière de crédit. Les données du groupe relatives au risque de crédit lié aux prêts au détail non immobiliers douteux font apparaître l'actif sans déduction de la garantie, montrant, donc, l'exposition maximale à la perte. Le Groupe estime qu'il s'agit d'une approche adéquate. La valeur de la garantie est réexaminée lorsque des éléments observables semblent indiquer des difficultés de la part de l'emprunteur. Les prêts au détail non immobiliers non-douteux, y compris les éventuelles garanties associées, sont gérés client par client plutôt que sur la base d'un portefeuille global. La Direction ne dispose d'aucune information globale relative aux garanties pour la totalité du portefeuille de prêts non immobiliers non-douteux au détail.

Prêts commerciaux

Transactions de prise en pension

La valeur de la garantie est réévaluée et sa solidité juridique est réexaminée s'il existe une preuve observable indiquant des difficultés financières de l'emprunteur; cette évaluation est utilisée pour déterminer les provisions potentielles pour pertes et la stratégie de la Direction en vue du redressement de l'activité ou du recouvrement de la dette. Au 31 décembre 2017, les prêts commerciaux douteux garantis s'élevaient à £231 millions, après déduction de la provision pour dépréciation de £180 millions (2016 : £552 millions, après déduction de la provision pour dépréciation de £293 millions). La juste valeur de la garantie détenue les prêts commerciaux douteux garantis était de £345 millions (2016 : £657 millions). En vue de la détermination de la juste valeur de la garantie, aucun montant spécifique n'a été alloué au coût de réalisation. En vue de la détermination du total de la garantie détenue par le Groupe pour les prêts commerciaux douteux garantis, la valeur de la garantie de chaque prêt a été limitée au montant en capital de l'avance non encore remboursée, afin d'éliminer les effets de sur-garantie et de fournir une image plus transparente de l'exposition du Groupe.

Les prêts commerciaux douteux garantis et les garanties correspondantes concernent les prêts accordés à des sociétés immobilières et à des clients du secteur financier et d'autres activités de services : transports, distribution et hôtellerie ai si qu'au secteur du bâtiment.

Prêts garantis non-douteux

Les prêts commerciaux garantis non-douteux s'élèvent à £4,813 millions (2016 : £6,500 millions).

Pour les prêts commerciaux garantis non douteux, le Groupe déclare ses actifs avant déduction des garanties et comptabilise, donc, son exposition maximale aux pertes. Le Groupe estime que cette approche est valide, car la valeur des garanties à l'origine et pendant une période d'activité favorable peut ne pas être représentative de la valeur des garanties, si le débiteur connaît une période de difficultés.

Les prêts commerciaux garantis non douteux sont principalement gérés sur la base des liquidités. Parfois, cela peut inclure une évaluation des garanties sous-jacentes, même si, pour les prêts douteux, cela n'implique pas forcément une évaluation sur la base de la juste valeur. Aucune information globale concernant les garanties relatives à l'intégralité du portefeuille de prêts commerciaux garantis non douteux n'a été fournie à la Direction.

Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat (sauf actions participatives)

L'actif financier détenu à des fins de transaction et autre actif financier inscrit à sa juste valeur au compte de résultat concerne les contrats de rachat considérés comme des prêts garantis, d'une valeur comptable de 0£ pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £943 millions pour le Groupe et pour la Banque). Une garantie de 0£ était détenue pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £996 millions pour le Groupe et pour la Banque), dont la totalité peut être re-nantie. Au 31 décembre 2017, le renantissement s'élève à £ pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £996 millions pour le Groupe et la Banque).

De plus, les titres détenus en garantie sous la forme de titres d'emprunt s'élevaient à £47,082 millions pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £32,834 millions pour le Groupe et pour la Banque). Au 31 décembre 2017, un montant de £47,079 millions pour le Groupe et pour la Banque avait été revendu ou re-nanti en tant que garantie des transactions du Groupe (2016 : £2,765 millions pour le Groupe et pour la Banque).

Ces transactions ont généralement été réalisées conformément à des conditions habituelles pour des activités de prêts garantis standard.

Actif dérivé, après compensation des montants faisant l'objet de contrats-cadres de compensation

Le Groupe réduit son exposition aux risques de crédit par le biais de conventions de compensation et par l'obtention de garanties sous la forme de liquidités ou de titres très liquides. En ce qui concerne l'actif dérivé net après compensation des montants, selon les termes des conventions de compensation, d'un montant de £9,926 millions pour le Groupe et £9,476 millions pour la Banque (2016 : £12,826 millions pour le Groupe et £12,086 millions pour la Banque), une garantie en espèces de £1,036 millions pour le Groupe et la Banque (2016 : £1,214 millions pour le Groupe et pour la Banque) était constituée.

Engagements de prêt irrévocables et autres engagements éventuels liés au crédit

Au 31 décembre 2017, les engagements de prêt irrévocables et les autres engagements éventuels liés au crédit s'élevaient à £13,539 millions pour le Groupe et à £13,390 millions pour la Banque (2016 : £14,534 millions pour le Groupe et £14,378 millions pour la Banque). Une garantie était détenue, à titre de sûreté, en cas d'utilisation du prêt, sur £10,294 millions pour le Groupe et £10,146 millions pour la Banque (2016 : £10,044 millions pour le Groupe et £9,888 millions pour la Banque), sur ces soldes.

Reprise de garantie

Pendant l'exercice, un montant de £237 millions pour le Groupe et £211 millions pour la Banque a été repris au titre des garanties (2016 : £213 millions pour le Groupe et £185 millions pour la Banque) : il s'agissait principalement de biens immobiliers résidentiels. En ce qui concerne les portefeuilles au détail, le Groupe n'a pas la possession physique des biens ou des autres actifs détenus en garantie et a recours à des agents externes chargés d'en réaliser la valeur, dans les plus brefs délais, généralement dans le cadre d'une vente aux enchères, afin de régler la dette. Tout produit excédentaire éventuel de la vente est restitué à l'emprunteur ou traité conformément aux dispositions applicables en matière d'insolvabilité. Dans certaines circonstances, le Groupe prend physiquement possession des actifs détenus en garantie dans le cadre de prêts commerciaux. Dans ces cas, les actifs sont inscrits au bilan du Groupe et sont classés en fonction des politiques comptables du Groupe.

A. Sûretés nanties à titre de garantie

Le Groupe nantit des actifs principalement pour des contrats de rachat et des transactions de prêt de titres, qui sont généralement réalisées conformément à des conditions habituelles pour des contrats de prêts garantis standards.

Transactions de rachat*Dépôts provenant de banques*

Les Dépôts de banques comprennent des dépôts détenus en garantie relatifs à des facilités accordées, pour une valeur comptable de £19,977 millions pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £4,521 millions pour le Groupe et pour la Banque) et une juste valeur de £19,927 millions pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £5,703 millions pour le Groupe et pour la Banque).

Passif négociable et autre passif financier comptabilisé à sa juste valeur sur compte de résultat

La juste valeur des garanties nanties pour des transactions de rachat, comptabilisées en tant qu'emprunts garantis, lorsque la partie garantie est autorisée, par contrat ou par convention, à re-nantir s'élevait à 0£ pour le Groupe et pour la Banque (2016 : £943 millions pour le Groupe et pour la Banque).

Transactions de prêt de titres

Les actifs financiers suivants inscrits au bilan ont été prêtés à des contreparties dans le cadre de transactions de prêt de titres:

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Actif négociable et autre actif comptabilisé à sa juste valeur tau compte de résultat	6	–	6	–
Actifs financiers cessibles	139	30	139	30
	145	30	145	30

Titrisations et obligations sécurisées

Outre les postes d'actif détaillés plus haut, le Groupe détient également des titres grevés dans le cadre des programmes de titrisation et obligations sécurisées du Groupe. D'autres informations détaillées figurent à la note 15.

(2) Risque de marché**Risque de taux d'intérêt**

Le risque lié aux taux d'intérêts peut résulter de différentes caractéristiques de re-tarification des actifs et des passifs. Les passifs sont soit insensibles aux fluctuations du taux d'intérêt –par exemple des dépôts de clients sans intérêts ou avec de faibles taux d'intérêts - soit sensibles aux changements de taux d'intérêts tout en étant assujettis à des taux qui peuvent varier à la discrétion du Groupe, et qui reflètent généralement, pour des raisons de compétitivité, les variations du taux de base de la Banque d'Angleterre. Les taux applicables sur les autres dépôts sont fixés par contrat pour toute la durée du dépôt.

De nombreux actifs bancaires sont sensibles aux fluctuations du taux d'intérêt : le volume des actifs à taux géré est important, comme par exemple les prêts immobiliers à taux variable, qui peuvent être considérés comme une compensation naturelle aux risques des taux d'intérêt découlant des passifs à taux gérés. Toutefois, une partie importante des titres d'emprunt, tels que de nombreux prêts personnels et immobiliers, sont assujettis à des taux d'intérêt qui sont fixés par contrat.

Le Groupe et la Banque déterminent deux types de relations comptables de couverture pour les risques de taux d'intérêt : les couvertures de juste valeur et les couvertures de flux de trésorerie. Le Groupe et la Banque sont exposés à des risques de taux d'intérêt sur juste valeur pour leurs prêts à taux fixe à la clientèle, pour leurs dépôts de clients à taux fixe et la majorité de leur passif subordonné, ainsi qu'à des risques de taux d'intérêt sur flux de trésorerie sur leurs prêts à taux variables et leurs dépôts, ainsi que pour leur passif subordonné à taux variable.

Au 31 décembre 2017, le montant nominal total en capital des swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de la juste valeur s'élevait à £14,690 millions (2016 : £19,771 millions) pour le Groupe et pour la Banque avec un actif net désigné à sa juste valeur de £1,680 millions (2016 : £2,000 millions) pour le Groupe et pour la Banque (cf. note 13). Les pertes sur les instruments de couverture s'élevaient à £384 millions (2016 : une perte de £268 millions) pour le Groupe et pour la Banque. Les plus-values sur les éléments couverts imputables au risque couvert se sont élevées à £380 millions (2016 : gains de £265 millions) pour le Groupe et pour la Banque.

Par ailleurs, le Groupe détient un petit nombre de couvertures des flux de trésorerie principalement utilisées pour couvrir les variations du coût de financement dans l'activité commerciale. Ces flux de trésorerie devraient se réaliser au cours des cinq prochaines années et les ajustements de la comptabilité de couverture seront inscrits au compte de résultat à la date de réalisation de ces flux. Le montant notionnel en capital des swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2017 s'élevait à £24,617 millions (2016 : £39,525 millions) pour le Groupe et pour la Banque avec un passif net désigné à sa juste valeur de £553 millions (2016 : passif de £351 millions) pour le Groupe et pour la Banque (cf. note 13). En 2017, l'inefficacité inscrite au compte de résultat résultant d'un passif de trésorerie s'élevait à £2 millions (2016 : 0£) pour le Groupe et pour la Banque.

Risque de change

Les activités de banque de détail et d'entreprise encourent des risques de change dans le cadre de la prestation des services destinés à leur clientèle. Toutes les expositions non-structurelles au risque de change hors négociation sont transférées au secteur de négociation au sein duquel sont contrôlées et surveillées. Ces risques résident dans les centres de négociation autorisés, qui sont soumis à des limites d'exposition. Les limites sont vérifiées chaque jour par les centres locaux et sont signalées au service central en charge du risque.

Des risques résultent aussi des investissements du Groupe à l'étranger. L'exposition structurelle du Groupe au risque de change est représentée par la valeur nette des fonds propres en devises étrangères et des investissements de passif subordonné dans les filiales et les succursales. Les plus/moins-values réalisées sur l'exposition structurelle au risque de change sont comptabilisées dans les réserves.

Le Groupe couvre en partie son risque de conversion de devises relatif à l'investissement net dans des activités à l'étranger à l'aide d'emprunts croisés en devises. Au 31 décembre 2017, le montant total en capital de ces prêts en devises s'élevait à 0£ (2016 : £135 millions). En 2017, une perte par inefficacité de £4 millions avant impôt et £3 millions après impôt (2016 : perte par inefficacité de £3 millions avant impôt et £2 millions après impôt) a été comptabilisée dans le compte de résultat suite aux couvertures des investissements nets.

Les principales activités du Groupe à l'étranger se déroulent en Europe et en Amérique. Des informations sur les expositions structurelles en devises étrangères du Groupe, après couverture des investissements nets, sont les suivantes:

Devise fonctionnelle employée dans les activités du Groupe

Groupe	Euro £m	Dollar US £m	Autre devises sauf £ £m
31 décembre 2017			
Exposition brute	37	43	4
Couverture nette des investissements	-	-	-
Exposition structurelle totale au risque de change, après couverture des investissements nets	37	43	4
31 décembre 2016			
Exposition brute	30	110	4
Couverture nette des investissements	-25	-110	-
Exposition structurelle totale au risque de change, après couverture des investissements nets	5	-	4
Banque	Euro £m	US Dollar £m	Autre que £ £m
31 décembre 2017			
Exposition brute	21	23	-
Couverture nette des investissements	-	-	-
Exposition structurelle totale au risque de change, après couverture des investissements nets	21	23	-
31 décembre 2016			
Exposition brute	18	13	-
Couverture nette des investissements	-25	-110	-
Exposition structurelle totale au risque de change, après couverture des investissements nets	-7	-97	-

(3) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini en tant que risque que le Groupe ne possède pas de ressources suffisantes pour couvrir ses engagements à l'échéance ou qu'elle ne puisse respecter ses engagements qu'à un coût excessif. Le risque de liquidité est géré par une série de mesures, tests et états principalement basés sur l'échéance contractuelle. Le Groupe effectue des stress tests mensuels de sa position de liquidité par rapport à différents scénarios, dont ceux prescrits par le PRA. La propension du Groupe au risque de liquidité est également calibrée selon une série d'indicateurs de mesure de la liquidité en période de stress.

Le tableau ci-dessous contient une analyse du passif d'instruments financiers du Groupe, sur la base des futurs flux de trésorerie non actualisés, réparti par groupe d'échéances, en fonction de la période restant à courir à la date du bilan; les soldes sans date d'échéance fixe sont inclus dans la catégorie à plus de 5 ans. Certains soldes, figurant au tableau ci-dessous en fonction de leur échéance résiduelle, sont remboursables à la demande contre paiement d'une pénalité.

Groupe	Jusqu'à 1 mois £m	1-3 mois £m	3-12 mois £m	1-5 ans £m	Plus de 5 ans £m	Total £m
Au 31 décembre 2017						
Dépôts de banques	18	1 225	95	20 254	5	21 597
Dépôts de clients	143 885	4 699	12 402	9 813	698	171 497
Passif négociable	-	-	-	50	-	50
Titres obligataires en émission	562	466	473	8 450	2 125	12 076
Passif subordonné	87	664	352	4 638	1 750	7 491
Total passif financier non dérivé	144 552	7 054	13 322	43 205	4 578	212 711
Passif financier dérivé						
Instruments dérivés réglés bruts - sorties	94	222	228	3 167	3 539	7 250
Instruments dérivés réglés bruts - entrées	-43	-161	-226	-3 284	-3 687	-7 401
Instruments dérivés réglés bruts - flux net	51	61	2	-117	-148	-151
Passif dérivé réglé brut	1 984	13	41	165	180	2 383
Total passif financier dérivé	2 035	74	43	48	32	2 232
Au 31 décembre 2016						
Dépôts de banques	16	35	10	5 805	326	6 192
Dépôts de clients	139 084	4 284	18 982	16 891	790	180 031
Passif négociable	943	-	-	-	2	945
Titres obligataires en émission	579	2 506	2 597	10 927	920	17 529
Passif subordonné	-	-	56	5 298	1 781	7 135
Total passif financier non dérivé	140 622	6 825	21 645	38 921	3 819	211 832
Passif financier dérivé						
Instruments dérivés réglés bruts - sorties	666	548	543	4 798	4 413	10 968
Instruments dérivés réglés bruts - entrées	-472	-492	-520	-4 601	-4 082	-10 167
Instruments dérivés réglés bruts - flux net	194	56	23	197	331	801
Passif dérivé réglé brut	2,510	17	87	210	244	3,068
Total passif financier dérivé	2 704	73	110	407	575	3 869

Les contrats de garantie financière du Groupe sont comptabilisés en tant qu'instruments financiers et inscrits au bilan à leur juste valeur. La majorité des contrats de garantie financière du Groupe sont remboursables à la demande, en cas de défaillance de la partie couverte par la garantie. Il est prévisible, toutefois, que la plupart des garanties expirent sans avoir été utilisées. Le montant nominal contractuel de ces garanties s'élevait, au total, à £127 millions au 31 décembre 2017 (2016 : £207 millions) avec £24 millions avec échéance à un an; £44 millions avec échéance entre un et trois ans; £25 millions avec échéance entre trois et cinq ans et £34 millions avec échéance supérieure à cinq ans (2016 : £36 millions avec échéance à un an; £39 avec échéance entre un et trois ans; £12 millions avec échéance entre trois et cinq ans; et £120 millions avec échéance supérieure à cinq ans).

Le montant en capital du Passif subordonné non daté sans option de rachat est inclus dans la colonne à plus de 5 ans; les intérêts, d'un montant d'environ de £6 millions (2016 : £6 millions) pour le Groupe et pour la Banque, par an, payable pour ces instruments aussi longtemps qu'ils seront en émission ne sont pas inclus au-delà de 5 ans.

Banque	Jusqu'à 1 mois £m	1-3 mois £m	3-12 mois £m	1-5 ans £m	Plus de 5 ans £m	Total £m
Au 31 décembre 2017						
Dépôts de banques	30	1 225	95	20 254	5	21 609
Dépôts de clients	143 884	4 699	12 399	9 813	699	171 494
Passif négociable	-	-	-	50	-	50
Titres obligataires en émission	1 374	216	506	14 932	5 032	22 060
Passif subordonné	96	733	345	4 349	1 932	7 455
Total passif financier non dérivé	145 384	6 873	13 345	49 398	7 668	222 668
Passif financier dérivé						
Instruments dérivés réglés bruts - sorties	94	222	228	3 167	3 179	6 890
Instruments dérivés réglés bruts - entrées	-43	-161	-225	-3 283	-3 686	-7 398
Instruments dérivés réglés bruts - flux net	51	61	3	-116	-507	-508
Passif dérivé réglé brut	1 984	13	41	165	180	2 383
Total passif financier dérivé	2 035	74	44	49	-327	1 875
Au 31 décembre 2016						
Dépôts de banques	16	-	10	5 805	326	6 157
Dépôts de clients	139 083	4 284	18 982	16 890	756	179 995
Passif négociable	943	-	-	-	-	943
Titres obligataires en émission	6	2 315	1 601	9 636	1 043	14 601
Passif subordonné	-	-	-	5 049	2 036	7 085
Total passif financier non dérivé	140 048	6 599	20 593	37 380	4 161	208 781
Passif financier dérivé						
Instruments dérivés réglés bruts - sorties	666	548	543	4 798	4 048	10 603
Instruments dérivés réglés bruts - entrées	-472	-492	-520	-4 599	-4 081	-10 164
Instruments dérivés réglés bruts - flux net	194	56	23	199	-33	439
Passif dérivé réglé net	2 510	17	87	210	244	3 068
Total passif financier dérivé	2 704	73	110	409	211	3 507

Les tableaux ci-dessous indiquent les montants et les échéances restant à courir of du passif éventuel hors bilan et des engagements du Groupe

Groupe	A 1 an £m	1-3 ans £m	3-5 ans £m	Plus de 5 ans £m	Total £m
31 décembre 2017					
Acceptations et avals	1	-	-	-	1
Autre passif éventuel	68	1	-	17	86
Total passif éventuel	69	1	-	17	87
Engagements de prêt	31 808	1 136	598	1 203	34 745
Autres engagements	-	-	-	31	31
Total engagements	31 808	1 136	598	1 234	34 776
Total passif éventuel et engagements	31 877	1 137	598	1 251	34 863

	A 1 an £m	1-3 ans £m	3-5 ans £m	Plus de 5 ans £m	Total £m
31 Décembre 2016					
Acceptations et avals	1	-	-	-	1
Autre passif éventuel	60	16	-	26	102
Total passif éventuel	61	16	-	26	103
Engagements de prêt	31 646	1 401	698	1 551	35 296
Autres engagements	1	6	10	11	28
Total engagements	31 647	1 407	708	1 562	35 324
Total passif éventuel et engagements	31 708	1 423	708	1 588	35 427

Banque	A 1 an £m	1-3 ans £m	3-5 ans £m	Plus de 5 ans £m	Total £m
31 décembre 2017					
Acceptations et avals	1	-	-	-	1
Autre passif éventuel	68	1	-	17	86
Total passif éventuel	69	1	-	17	87
Engagements de prêt	31 655	1 136	598	1 203	34 592
Autres engagements	-	-	-	31	31
Total engagements	31 655	1 136	598	1 234	34 623

Total passif éventuel et engagements	31 724	1 137	598	1 251	34 710
	A 1 an £m	1-3 ans £m	3-5 ans £m	Plus de 5 ans £m	Total £m
31 Décembre 2016					
Acceptations et avals	1	–	–	–	1
Autre passif éventuel	60	16	–	26	102
Total passif éventuel	61	16	–	26	103
Engagements de prêt	31 421	1 401	698	1 551	35 071
Autres engagements	1	6	10	11	28
Total engagements	31 422	1 407	708	1 562	35 099
Total passif éventuel et engagements	31 483	1 423	708	1 588	35 202

43. Capital

Gestion du capital

Au sein du Groupe, le capital de chaque entité est géré activement à une fréquence adéquate; par ailleurs, les ratios réglementaires constituent un facteur essentiel dans les processus de planification et de budgétisation et les ratios prévisionnels sont mis à jour et vérifiés régulièrement pendant l'exercice par le Comité de l'Actif et du Passif de Lloyds Banking Group. Les augmentations de capital sont effectuées en tenant compte de l'évolution de la réglementation, de la croissance prévue et de la devise dans laquelle sont libellés les actifs faisant l'objet du risque. Les politiques et les procédures relatives aux capitaux sont soumises à une supervision de la part d'une entité indépendante.

Le Groupe mesure le montant de son capital selon le cadre réglementaire défini par la Directive et le Règlement sur les exigences de fonds propres (paquet CRD IV), telle qu'appliquée au Royaume Uni par le biais de la déclaration de politique PS7/13 de la Prudential Regulation Authority (PRA). L'application du paquet CRD IV est soumise à la phase de transition autorisée par la PS7/13.

Le montant minimum du capital total relevant du Pilier 1 du cadre réglementaire, a été fixé à 8 % de l'actif total pondéré par le risque calculé pour le risque de crédit, le risque de crédit de contrepartie, le risque d'exploitation et le risque de marché. Au moins 4.5 % de l'actif pondéré par le risque doit être couvert par des actions ordinaires de catégorie 1 (CET1).

Le capital minimum requis est complété par le Pilier 2 du cadre réglementaire. Selon le Pilier 2A, d'autres règles sont fixées par l'émission d'une Norme Individuelle de Capitalisation (ICG) spécifique à la banque, selon laquelle le Pilier 1 ajuste le minimum pour les risques non couverts ou non entièrement couverts selon le Pilier 1. L'une des données essentielles sur lesquelles se fonde le processus ICG de la PRA est l'évaluation effectuée par la banque elle-même concernant ses besoins en capital, un processus connu sous le nom de Processus Interne d'Evaluation des Besoins en Fonds Propres (ICAAP).

Un autre volant spécifique de fonds propres réglementaires s'applique selon le CRD IV, incluant une réserve de fonds propres de précaution de 1.25 % sous la forme d'actif pondéré par le risque (qui sera portée à 2.5 % d'ici 2019) et une autre réserve contracyclique variable dans le temps dont le Groupe a actuellement un besoin négligeable compte tenu de son exposition non significative dans des juridictions ayant des taux de réserve contracyclique. Aucune autre réserve de fonds propres ne s'applique actuellement au Groupe, car il s'agit soit de réserves non applicables, soit de réserves appliquées à la discrétion du régulateur.

Pendant l'exercice, les différentes entités réglementées membres du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à chacune des normes externes imposées en matière de fonds propres.

Evolution de la réglementation en matière de capital

Le cadre réglementaire à l'intérieur duquel opère le Groupe continue à évoluer au niveau mondial grâce à l'activité du Financial Stability Board (FSB) et du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (BCBS), et au niveau européen principalement suite à la mise en œuvre du paquet de normes techniques et de directives CRD IV et au Royaume Uni à travers la PRA et les directives du Financial Policy Committee (FPC). Le Groupe continue à suivre de très près ces évolutions, en analysant les impacts possibles en termes de capital, afin d'assurer le maintien d'une solide structure de capital au niveau du Groupe et de chaque entité réglementée, qui aille au-delà des exigences de base imposées et de la propension au risque du Groupe et qui soit conforme aux attentes du marché.

Ressources en capital

Le capital réglementaire est réparti en plusieurs niveaux en fonction de son degré de permanence et de capacité d'absorption des pertes.

- Les actions ordinaires de catégorie 1 représentent la forme la plus solide de capital composée de fonds propres soumis à un certain nombre d'ajustements et de déductions, dont des déductions pour actif d'impôt différé, soumises aux seuils fixés par la CRD IV et l'élimination de la réserve de couverture des flux de trésorerie, du goodwill et autre actif incorporé.

- Des fonds propres supplémentaires de Catégorie 1 (AT1) entièrement admissibles comprennent des titres à durée indéterminée non cumulatifs comportant des dispositions spécifiques en vue de la radiation du titre au cas où le ratio CET1 descendrait en dessous d'une certaine limite. Selon les règles transitoires, les titres non admissibles de droit, qui ont été émis et ont été considérés admissibles comme capital de catégorie 1 avant l'entrée en vigueur de la CRD IV peuvent être partiellement inclus dans le capital AT1, avant d'être progressivement exclus d'ici 2022. Dans la mesure où ces titres ne sont pas admissibles comme capital AT1, ils peuvent être admis comme capital AT2.

- Le capital de catégorie 2 (T2) comprend certains autres titres obligataires subordonnés qui ne sont pas admissibles en tant que capital AT1. Ils doivent avoir une durée initiale de 5 ans, ne peuvent généralement pas être rachetés au cours de la durée initiale de 5 ans et sont progressivement éliminés en tant que capital réglementaire de catégorie T2 au cours des 5 années qui précèdent la date d'échéance. Selon les règles transitoires relatives à la directive CRD IV, les titres qui ne sont pas admissibles de plein droit comme capital de catégorie T2, mais qui ont été émis et admis comme de catégorie 2 avant l'entrée en vigueur de la CRD IV peuvent être partiellement inclus dans le capital AT2, avant d'être progressivement éliminés d'ici 2022.

Les ressources en capital transitoires du Groupe relevant de la CRD IV sont les suivantes :

	2017 £m	2016 £m
Fonds propres de base de catégorie 1	8 133	9 097
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	1 824	1 827
Capital de catégorie 2	4 228	6 572

Total capital		14 185	17 496
---------------	--	--------	--------

44. Etat des flux de trésorerie**a Variations de l'actif d'exploitation**

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Variations des prêts et créances	1 003	3 714	51	2 710
Variations des montants dus par des entités du Groupe	-28 569	-13 916	-23 020	-13 385
Variations des instruments financiers dérivés, négociables et des autres actifs financiers inscrits à leur juste valeur sur compte de résultat	3 818	3 776	3 582	4 003
Variations des autres actifs d'exploitation	-22	60	-18	18
Variations de l'actif d'exploitation	-23 770	-6 366	-19 405	-6 654

b Variations du passif d'exploitation

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Variations des dépôts de banques	14 992	4 651	15 027	4 631
Variations des dépôts de clients	-8 121	-9 271	-8 085	-10 742
Variations des montants dus à des entités du Groupe	24 488	21 051	18 479	19 987
Variations des titres obligataires en émission	-5 761	-1 795	-4 315	-670
Variations des instruments financiers dérivés et du passif détenu à des fins de transaction	-3 594	-3 074	-3 587	-3 086
Variations des autres éléments de passif d'exploitation	-370	-78	-371	-105
Variations du passif d'exploitation	21 634	11 484	17 148	10 015

c Eléments non-monétaires et autres éléments

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Amortissement	170	172	169	170
Dividendes reçus de la part des filiales	-	-	-525	-9
Réévaluation des propriétés immobilières	-	-2	-	-
Provision pour pertes sur prêts	158	216	210	191
Radiation de provisions pour pertes sur prêts, après déduction des recouvrements	-482	-697	-457	-689
Dépréciation d'actifs financiers cessibles	10	1	-	-
Pertes par dépréciation sur investissements dans des filiales	-	-	68	36
Provision pour assurance invalidité-décès	486	266	486	250
Autres mouvements relatifs aux provisions	479	259	441	267
Désactualisation des provisions pour dépréciation	11	11	6	4
Composante de change sur bilan	-288	-3,232	-278	-1,701
Intérêts payés sur passif subordonné	205	220	205	219
Bénéfice sur cession d'entreprises	-	-	-270	-
Autres éléments non-monétaires	-29	-355	18	-224
Total éléments non-monétaires	720	-3 141	73	-1 486
Paiements relatifs aux autres provisions	-374	-58	-362	-58
Paiements relatifs aux provisions pour assurance de protection des paiements	-469	-546	-464	-539
Autres	-	2	-	-
Total autres postes	-843	-602	-826	-597
Eléments non-monétaires et autres éléments	-123	-3 743	-753	-2 083

d. Analyse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie inscrits au bilan

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
En-caisse et soldes détenus auprès de banques centrales	2 677	2 840	2 677	2 840
Moins : dépôts de réserve obligatoires	-422	-455	-422	-455
	2 255	2 385	2 255	2 385
Prêts et créances en faveur des banques	518	1 116	518	1 022
Moins : montants avec échéance égale ou supérieure à 3 mois dus par les entités apparentées du Groupe Lloyds Banking	-398	-449	-398	-444
	120	667	120	578
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2 375	3 052	2 375	2 963

Cession et clôture d'entités du Groupe, joint-ventures et entreprises associées.

	Groupe		Banque	
	2017 £m	2016 £m	2017 £m	2016 £m
Créances vis-à-vis d'entités du Groupe	151	-	-	-
Actif négociable et autre actif financier inscrit à sa juste valeur sur compte de résultat	123	-	-	-
Actifs financiers cessibles	375	-	-	-
Immobilisations corporelles	9	-	-	-
	658	-	-	-
Dettes vis-à-vis d'entités du Groupe	-402	-	-	-
Autre actif (passif) net	10	-	-	-
	-392	-	-	-
Cession d'actif (passif) net	266	-	-	-
Cessions d'investissements dans des filiales	-	-	28	-
Cessions d'investissements dans des joint-ventures	26	5	-	-
Bénéfice réalisé sur la vente d'entreprises	-	-	270	-
Contrepartie au comptant reçue suite à la perte de contrôle sur des entités et des activités du Groupe	292	5	298	-
Cession de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-	-	-
Entrées nettes de trésorerie	292	5	298	-

44. Futures évolutions comptables

Les prises de position comptables suivantes ne s'appliquent pas à l'exercice au 31 décembre 2017 et n'ont pas été prises en compte dans la préparation des présents états financiers. Sauf mention contraire ci-dessous, l'impact des modifications des règles comptables est encore en cours d'étude par le Groupe et aucune estimation fiable n'est possible à ce stade.

A l'exception de l'IFRS 17 'Contrats d'assurance', des modifications apportées à l'IFRS 9 'Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative' et d'autres modifications de moindre importance apportées au 21 mars 2018, ces prises de position ont été approuvées par l'Union Européenne.

IFRS 9 Instruments Financiers

L'IFRS 9 a remplacé l'IAS 39 'Instruments Financiers : Comptabilisation et mesure' à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe a choisi d'appliquer l'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 sans reprise des périodes comparatives.

Classification et mesure

Selon l'IFRS 9, l'actif financier doit être classé dans une des trois catégories d'évaluation, à savoir : juste valeur dans le compte de résultat, juste valeur dans "autres éléments du résultat global" et coût amorti. Les actifs financiers seront mesurés au coût amorti s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour but la conservation d'actifs financiers en vue du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et si lesdits flux financiers représentant uniquement le paiement du capital et des intérêts. Les actifs financiers seront mesurés à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour but le recouvrement de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et si lesdits flux financiers représentant uniquement le paiement du capital et des intérêts. Les actifs financiers ne relevant pas de l'un de ces deux modèles économiques ainsi que tous les instruments de fonds propres (à moins qu'ils n'aient été initialement comptabilisés selon leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global) et tous les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur dans le compte de résultat. Une entité pourra désigner, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier mesuré à sa juste valeur dans le compte de résultat si cela élimine ou réduit de manière significative les probabilités d'erreur comptable.

En octobre 2017, l'IASB a émis un Avenant à l'IFRS 9 'Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative' entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2019. Cet Avenant modifie les règles imposées par l'IFRS 9 de manière à faire en sorte que certaines caractéristiques de remboursement s'appliquent uniquement au test des paiements du capital et des intérêts. Certains prêts de la Division de Banque Commerciale du Groupe possèdent ces caractéristiques et c'est la raison pour laquelle le Groupe a décidé d'appliquer l'Avenant dès 2018, afin d'éviter d'autres modifications de la comptabilité de l'actif financier en 2019. Cet Avenant est encore en attente de la validation de l'UE, qui, d'après le Groupe, devrait intervenir en 2018.

Dépréciation

Le modèle de dépréciation prévu par l'IFRS 9 s'appliquera à tous les postes d'actif financier comptabilisés à leur coût amorti, aux instruments obligataires mesurés à leur juste valeur dans Autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux engagements de prêt et aux garanties financières non mesurées à leur juste valeur dans le compte de résultat.

L'IFRS 9 remplace l'approche existante de dépréciation des 'pertes encourues' par un modèle de perte sur crédit escomptée ('ECL') donnant lieu à une comptabilisation anticipée des pertes sur crédit par rapport à l'IAS 39. Les pertes sur crédit escomptées correspondent à la moyenne pondérée objective probable des pertes sur crédit déterminée en fonction d'une fourchette de résultats et de futures conjonctures économiques possibles.

Le modèle ECL est réparti en trois étapes distinctes. Les entités doivent comptabiliser une provision pour perte escomptée sur 12 mois lors de la comptabilisation initiale (étape 1) et une provision pour perte escomptée sur la durée de vie en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale (étape 2). L'étape 3 nécessite une preuve objective de la dépréciation de l'actif, similaire à la directive sur les pertes encourues de l'IAS 39, avant la comptabilisation d'une provision pour perte escomptée sur la durée de vie.

L'IFRS 9 nécessite l'utilisation d'un plus grand nombre d'informations prospectives et notamment de prévisions raisonnables et viables de la future conjoncture économique. La nécessité de prendre en compte une série de scénarios et leur impact sur la provision pour perte constitué une composante subjective du modèle ECL prévu par l'IFRS 9 ECL. Le Groupe a développé une fonction permettant de modéliser un certain nombre de scénarios économiques et de saisir l'impact sur les pertes sur crédit, afin d'assurer la prise en compte, dans le modèle ECL global, d'une répartition adéquate des résultats économiques.

En ce qui concerne tous les portefeuilles significatifs, le calcul de l'ECL prévu par l'IFRS 9 exploitera les systèmes, les données et les méthodes, employé(e)s pour le calcul réglementaire des 'pertes escomptées'. Aux fins de l'IFRS 9, la définition de défaillance sera aligné sur la définition de Bâle de ce terme afin d'en assurer une application cohérente au sein du Groupe. Les modèles prévus par l'IFRS 9 exploiteront trois paramètres de données essentiels pour le calcul des pertes escomptées, à

savoir la probabilité de défaillance ('PD'), le taux de perte en cas de défaillance ('LGD') et l'exposition au risque de défaillance ('EAD'). Cependant, compte tenu de la prudence inhérente au calcul réglementaire des pertes escomptées et certains écarts sur la période pendant laquelle la mesure des paramètres de risque est effectuée, certains ajustements à ces composantes ont été apportés afin d'assurer la conformité à l'IFRS 9.

Impact sur le bilan au 31 décembre 2017

Il a été estimé que la nouvelle méthode de dépréciation entraînera une augmentation des provisions pour dépréciation d'un montant approximatif de £0.5 milliards, principalement en ce qui concerne les prêts et avances en faveur des clients inscrits au bilan du Groupe. La reclassification et la mesure des actifs selon l'IFRS 9 donnent également lieu à une réduction de la valeur comptable de l'actif financier d'environ £0.1 milliards avant impôt. Le total de l'impact fiscal net sur les fonds propres est représenté par une diminution d'environ £0.4 milliards.

L'impact permanent du résultat financier sera plus clair seulement après l'application des modèles de risque de crédit prévus par l'IFRS 9 sur une certaine période et dans différents environnements économiques : cependant, cela pourrait donner lieu à des charges pour dépréciation plus volatiles par rapport au modèle de dépréciation actuellement appliqué selon l'IAS 39, en raison de la nature prospective des pertes sur crédit escomptées.

Comptabilité de couverture

Les règles de comptabilité de couverture issues de l'IFRS 9 sont plus étroitement alignées sur les pratiques de gestion des risques et suivent une approche davantage basée sur les principes, que l'IAS 39. Cette norme ne traite pas de la comptabilité de macro-couverture, qui fait l'objet d'un projet IASB séparé. Le Groupe n'a pas encore pris une décision concernant la poursuite ou non de l'application de la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 jusqu'à l'achèvement du projet de l'IASB en matière de macro-couverture. Le Groupe prévoit, pour le moment, de continuer à appliquer la comptabilité de couverture conforme à l'IAS 39 conformément à ce choix de politique comptable.

IFRS 15 - recettes générées par les contrats conclus avec les Clients

L'IFRS 15 remplace l'IAS 18 Produit des activités ordinaires et l'IAS 11 Contrats de Construction à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'IFRS 15 se fonde sur le principe essentiel selon lequel les recettes prennent en compte le transfert de produits ou de services aux clients pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle l'entité concernée estime avoir droit. La comptabilisation de ces recettes comporte 5 étapes principales, à savoir: l'identification du contrat; l'identification des obligations d'exécution; la détermination du prix de la transaction; l'allocation du prix de la transaction aux obligations d'exécution et la comptabilisation des recettes une fois que les obligations ont été satisfaites.

Dans la quasi-totalité des cas, la politique comptable actuelle du Groupe est conforme aux termes de l'IFRS 15.

IFRS 16 Baux

L'IFRS 16 remplace l'IAS 17 'Baux' à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation et un poste de passif pour les futurs paiements résultant du bail de location. Les preneurs comptabiliseront une charge financière sur le passif et une charge d'amortissement sur l'actif, qui pourrait affecter la date de comptabilisation des dépenses sur l'actif loué. Cette modification aura principalement un impact sur les biens immobiliers actuellement comptabilisés en tant que postes de location-exploitation. Les systèmes financiers devront être modifiés afin de prendre en compte les nouvelles règles comptables et les nouvelles déclarations requises. Les obligations comptables du bailleur restent alignées sur l'approche actuelle conforme à l'IAS 17.

Modifications de moindre importance apportées aux autres normes comptables

L'IASB a publié un certain nombre de modifications de moindre importance applicables aux IFRS à compter du 1^{er} janvier 2018 (notamment en ce qui concerne l'IFRS 2 Rémunérations en actions et l'IAS 40 Biens d'investissement) et à compter du 1^{er} janvier 2019 (notamment en ce qui concerne l'IAS 12 Impôt sur le revenu et l'IFRIC 23 Incertitudes relatives au traitement de l'impôt sur le revenu). La modification de ces règles ne devrait pas avoir un impact significatif sur le Groupe.

Autres informations

Bank of Scotland plc et ses filiales constituent un groupe de services financiers leader, basé au Royaume Uni. Ses membres fournissent une vaste gamme de services bancaires et financiers, à des clients basés au Royaume Uni et dans certains pays étrangers.

La société mère directe de Bank of Scotland plc est HBOS plc, tandis que sa société mère ultime est la société de droit écossais Lloyds Banking Group plc. Des copies des états financiers consolidés annuels et du rapport annuel de Lloyds Banking Group plc sont disponibles auprès du siège de Lloyds Banking Group, 25 Gresham Street, London EC2V 7HN ou peuvent être téléchargés sur le site www.lloydsbankinggroup.com.

Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la société

SOCIETES DU GROUPE

Conformément au paragraphe 409 du *Companies Act 2006*, vous trouverez ci-dessous une liste de toutes les entités de la Banque, au 31 décembre 2017. La liste inclut le siège de chaque entité et le pourcentage des différentes catégories d'actions détenues par le Groupe. Toutes les actions sont ordinaires, sauf mention contraire contenue dans les notes.

Filiales

La Banque détient, directement ou indirectement, 100% de la catégorie d'actions et la majorité des droits de vote (y compris lorsque l'entité n'a pas de participation comme indiqué) des filiales ci-dessous.

Nom de l'entité	Notes
Alexanderplatz 2017 GmbH	21
Anglo Scottish Utilities Partnership 1	+ *
Automobile Association Personal Finance Ltd	3
Bank of Scotland (BG S) London Nominees Ltd	4 *
Bank of Scotland (Stanlife) London Nominees Ltd	4 *
Bank of Scotland Capital Funding (Jersey) Ltd	26
Bank of Scotland Edinburgh Nominees Ltd	4 *
Bank of Scotland Equipment Finance Ltd	2

Bank of Scotland Hong Kong Nominees Ltd	6 *
Bank of Scotland Leasing Ltd	2
Bank of Scotland LNG Leasing (No 1) Ltd (In liquidation)	7
Bank of Scotland London Nominees Ltd	4 *
Bank of Scotland Nominees (Unit Trusts) Ltd	4 *
Bank of Scotland P.E.P. Nominees Ltd	4 *
Bank of Scotland Structured Asset Finance Ltd	1
Bank of Scotland Transport Finance 1 Ltd (In liquidation)	7
Bank of Wales Ltd	2
Barents Leasing Ltd	1
Birmingham Midshires Asset Management Ltd (In liquidation)	7
Birmingham Midshires Financial Services Ltd	3
Birmingham Midshires Land Development Ltd	3
Birmingham Midshires Mortgage Services Ltd	3
BOS (Ireland) Property Services 2 Ltd	8
BOS (Shared Appreciation Mortgages (Scotland) No. 2) Ltd	3
BOS (Shared Appreciation Mortgages (Scotland) No. 3) Ltd	3
BOS (Shared Appreciation Mortgages (Scotland) Ltd	3
BOS (Shared Appreciation Mortgages) No. 1 plc	3 #
BOS (Shared Appreciation Mortgages) No. 2 plc	3 #
BOS (Shared Appreciation Mortgages) No. 3 plc	3 #
BOS (Shared Appreciation Mortgages) No. 4 plc	3 #
BOS (Shared Appreciation Mortgages) No. 5 plc	3
BOS (Shared Appreciation Mortgages) No. 6 plc	3
BOS (USA) Fund Investments Inc.	23 vii
BOS (USA) Inc.	23
BOS Mistral Ltd	2
BOSIC Inc.	10
BOSSAF Rail Ltd	1
Britannia Personal Lending Ltd	3 i #
British Linen Leasing (London) Ltd	4
British Linen Leasing Ltd	4
British Linen Shipping Ltd	4
Capital 1945 Ltd	2
Capital Bank Insurance Services Ltd (In liquidation)	7
Capital Bank Leasing 1 Ltd	2
Capital Bank Leasing 2 Ltd	2
Capital Bank Leasing 3 Ltd	2
Capital Bank Leasing 4 Ltd	2
Capital Bank Leasing 5 Ltd	2
Capital Bank Leasing 6 Ltd	2
Capital Bank Leasing 7 Ltd	2
Capital Bank Leasing 8 Ltd	9
Capital Bank Leasing 9 Ltd	2
Capital Bank Leasing 10 Ltd	2
Capital Bank Leasing 11 Ltd	2
Capital Bank Leasing 12 Ltd	4
Capital Bank Property Investments (3) Ltd	2
Capital Bank Vehicle Management Ltd	2
Capital Leasing (Edinburgh) Ltd	4
Capital Leasing Ltd (en liquidation)	20
Capital Personal Finance Ltd	3
Cartwright Finance Ltd	2 vi v #
CBRail S.A.R.L.	27
CF Asset Finance Ltd	2
Chariot Finance Ltd (en liquidation)	7
First Retail Finance (Chester) Ltd	3
Flexifly Ltd (in liquidation)	20
Forthright Finance Ltd	2
Freeway Ltd (en liquidation)	7
Glosstrips Ltd (en liquidation)	20
Godfrey Davis (ContractHire) Ltd	2
Halifax Credit Card Ltd	3 i

	i
	i
	V
Halifax Leasing (June) Ltd	1
Halifax Leasing (March No.2) Ltd	1
Halifax Leasing (September) Ltd	1
Halifax Loans Ltd	3
Halifax Mortgage Services (Holdings) Ltd	3
Halifax Mortgage Services Ltd	3
Halifax Premises Ltd	1
Halifax Vehicle Leasing (1998) Ltd	3
HBOS Canada Inc.	10
H BOS Covered Bonds LLP	3 *
HBOS Directors Ltd (en liquidation)	7
HBOS Social Housing Covered Bonds LLP	2 *
HBOS Treasury Services Ltd (en liquidation)	7
Hill Samuel (USA), Inc.	23
HL Group (Holdings) Ltd I(en liquidation)	7
Home Shopping Personal Finance Ltd	4
Horizon Capital Ltd (en liquidation)	20
IBOS Finance Ltd	2
ICC Enterprise Partners Ltd (en liquidation)	11
ICC Equity Partners Ltd (en liquidation)	11
ICC ESOP Trustee Ltd (en liquidation)	12
ICC Holdings Unlimited Company	8
ICC Software Partners Ltd (en liquidation)	11
IF Covered Bonds Limited Liability Partnership (en liquidation)	18
Intelligent Finance Financial Services Ltd	3
Intelligent Finance Software Ltd	3
Kanto Leasing Ltd (en liquidation)	7
Katrine Leasing Ltd	25
Legacy Renewal Company Ltd	4
Lex Vehicle Finance Ltd (en liquidation)	7
Lex Vehicle Leasing (Holdings) Ltd	2 i
	ii
	vii
	i
Lex Vehicle Leasing Ltd	2
Lex Vehicle Partners (1) Ltd (en liquidation)	7
Lex Vehicle Partners (2) Ltd (en liquidation)	7
Lex Vehicle Partners (3) Ltd (en liquidation)	7
Lex Vehicle Partners (4) Ltd (In liquidation)	7
Lex Vehicle Partners Ltd (En liquidation)	7
Lloyds Bank (Fountainbridge 1) Ltd	4
Lloyds Bank (Fountainbridge 2) Ltd	4
Lloyds Secretaries Ltd	1
London Uberior (L.A.S. Group) Nominees Ltd	4 *
Meadowfield Investments Ltd (En liquidation)	20
Membership Services Finance Ltd	3
Moray Investments Ltd (En liquidation)	7
NFU Mutual Finance Ltd	2 i #
	v
Nordic Leasing Ltd	1
NWS Trust Ltd	4
Ocean Leasing (July) Ltd (En liquidation)	7
Ocean Leasing (No 1) Ltd (En liquidation)	7
Ocean Leasing (No 2) Ltd (En liquidation)	7
Pacific Leasing Ltd	1
Peony Eastern Leasing Ltd	1
Peony Leasing Ltd	1
Peony Western Leasing Ltd	1
Quion 6 BV	14
Saleslease Purchase Ltd (En liquidation)	20
Scotmar Commercial Equipment Finance Ltd (En liquidation)	7 i #
Seabreeze Leasing Ltd	1

Seaforth Maritime (Highlander) Ltd (En liquidation)	20
Seaforth Maritime (Jarl) Ltd (En liquidation)	20
Seaspirit Leasing Ltd	1
Seaspray Leasing Ltd (En liquidation)	7
Standard Property Investment (1987) Ltd	9 i
	ii
Standard Property Investment Ltd	15 #
Sussex County Homes Ltd	3
The British Linen Company Ltd	4
The Mortgage Business plc	3
Thistle Leasing	+ *
Tower Hill Property Investments (7) Ltd	2 #
Tower Hill Property Investments (10) Ltd	2 #
Tranquility Leasing Ltd	1
Uberior Canada LP Ltd	16
Uberior ENA Ltd	9
Uberior Infrastructure Investments Ltd	5
Uberior Infrastructure Investments (No.2) Ltd	1
Uberior Nominees Ltd	4 *
Uberior Trustees Ltd	4 *
Universe, The CMI Global Network Fund	22 *
Vehicle Leasing (1) Ltd (En liquidation)	7
Vehicle Leasing (2) Ltd (En liquidation)	7
Vehicle Leasing (3) Ltd (En liquidation)	7
Vehicle Leasing (4) Ltd (En liquidation)	7
Warwick Leasing Ltd (En liquidation)	7
Western Trust Et Savings Holdings Ltd (En liquidation)	7
Western Trust Holdings Ltd (En liquidation)	7

Filiales (suite)

Le Groupe a décidé qu'il était habilité à exercer un contrôle sur les entités ci-dessous, bien qu'il ne détienne pas la majorité des droits de vote dans ces entités. Sauf mention contraire, ces entités ne possèdent pas de capital ou le Groupe ne détient aucune participation dans celles-ci.

Nom des entités	Notes
Addison Social Housing Holdings Ltd	28
Candide Financing 2007 NHG BV	17
Candide Financing 2008-1 BV	17
Candide Financing 2008-2 BV	17
Candide Financing 2011-1 BV	17
Candide Financing 2012-1 BV	17
Deva Financing Holdings Ltd	29
Deva Financing plc	29
Edgbaston RMBS 2010-1 plc	29
Edgbaston RMBS Holdings Ltd	29
Molineux RMBS 2016-1 plc	29
Molineux RMBS Holdings Ltd	29
Penarth Asset Securitisation Holdings Ltd	29
Penarth Funding 1 Ltd	28
Penarth Funding 2 Ltd	28
Penarth Master Issuer plc	29
Penarth Receivables Trustee Ltd	28
Permanent Funding (No. 1) Ltd	29
Permanent Funding (No. 2) Ltd	29
Permanent Holdings Ltd	29
Permanent Master Issuer plc	29
Permanent Mortgages Trustee Ltd	29
Permanent PECO Holdings Ltd	29
Permanent PECO Ltd	29
Stichting Candide Financing Holdings	17
Swan Funding 2 Ltd	28
Trinity Financing Holdings Ltd	29
Trinity Financing plc	29
Lloyds Bank Foundation for England Et Wales •	19
The Halifax Foundation for Northern Ireland •	24
Lloyds Bank Foundation for the Channel Islands-	19
Lloyds TSB Foundation for Scotland •	30

Bank of Scotland Foundation •	4
-------------------------------	---

• Fondation caritative financée par le Groupe Lloyds Banking, bien que ce dernier n'en soit pas le propriétaire

Entités associées

Le Groupe possède des participations dans les entités ci-dessous.

Nom de l'entité	% des catégories d'actions détenues par la société mère immédiate (ou par le Groupe, s'il n'est pas la société mère)
Addison Social Housing Ltd	20%
Aspire Oil Services Ltd	28.4%
Cary Towne Parke Holdings LLC	n/a
Cary Towne Parke LLC	n/a
Connery Ltd	20%
Motability Operations Group plc	20% (40%)
	20% (40%)
Northern Edge Ltd	39.4%
Thread Real Estate Cary Towne Park LLC	n/a

Adresse du siège (au Royaume Uni, sauf mention différente)	Notes
35 Great St Helen's, London, EC3A 6AP	
Bishop's Court, 29 Albyn Place, Aberdeen, AB10 1 YL, Royaume Uni	&
Jeffrey Cohen, 1066 Woodward Avenue, Detroit, MI 48226, Etats Unis	*
100 Galleria Officentre, Suite 419, Southfield MI 48034, Etats Unis	*
44 Esplanade St Helier Jersey JE4 9WG	&
City Gate House, 22 Southwark Bridge Road, London, SE1 9HB	
	iv
The Beacon, 176 St. Vincent Street, Glasgow, G2 5SG	ii &
Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats Unis	

*	L'entité ne possède pas de capital
+	L'entité n'a pas de siège social
#	En ce qui concerne les filiales, des participations sont détenues par une entité externe au Groupe
&	Le Groupe détient un pourcentage de droits de vote compris entre 20% et 49.9%
(i)	A Actions ordinaires
(ii)	B Actions ordinaires
(iii)	Actions privilégiées
(iv)	Actions non assorties de droit de vote
(v)	C Actions ordinaires
(vi)	N Actions ordinaires
(viii)	Actions privilégiées rachetables
(vii)	Actions ordinaires

Adresses des sièges sociaux

(1)	25 Gresham Street, London, EC2V 7HN
(2)	Charterhall House, Charterhall Drive, Chester, CH88 3AN
(3)	Trinity Road, Halifax, HX1 2RG
(4)	The Mound, Edinburgh, EH1 1YZ
(5)	116 Cockfosters Road, Barnet, Hertfordshire, EN4 ODY
(6)	26th Floor, Oxford House, Taikoo Place, Quarry Bay, Hong Kong
(7)	1 More London Place, London, SE1 2AF
(8)	Rineanna House, Shannon Free Zone, Co. Clare, Irlande
(9)	Niveau 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE
(10)	Cox and Palmer, Suite 400, 371 Queen Street, Phoenix Square, Fredericton, NB E3B 4Y9, Canada
(11)	McStay Luby, Dargan House, 21-23 Fenian Street, Dublin 2, Irlande
(12)	124-127 St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande
(13)	Queensway House, Hilgrove Street, St. Helier, Jersey, JE4 1ES
(14)	Lichtenauerlann 170, 3062ME, Rotterdam, Pays-Bas
(15)	Caledonian Exchange, 19A Canning Street, Edinburgh, EH3 8HE
(16)	44 Chipman Hill, Suite 1000, St. John, NB E2L 2A9, Canada
(17)	Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, Pays-Bas
(18)	40a Station Road, Upminster, Essex, RM14 2TR
(19)	Pentagon House, 52-54 Southwark Street, London, SE1 1 UN
(20)	EY Atria One, 144 Morrison Street, Edinburgh, EH3 8EB
(21)	Sitz, Niederlassung, Inländische Geschäftsanschrift, Empfangsberechtigte Person, Zweigniederlassungen, Berlin
(22)	106 Route d'Arlon, Marner, L-8210, Luxembourg

(23)	1095 Avenue of the America's, 34th Floor, New York, NY 10036, Etats Unis
(24)	2nd Floor, 14 Cromac Place, Gasworks, Belfast, BT7 2JB
(25)	47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 OBD
(26)	Sanne Group, 13 Castle Street, St. Helier, Jersey, JE4 SUT
(27)	6 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
(28)	44 Esplanade St Helier Jersey JE4 9WG
(29)	35 Great St Helen's, London, EC3A 6AP
(30)	Riverside House, 502 Gorgie Road, Edinburgh, EH11 3AF
